CONFIANCE ET COMPÉTENCE : DUO GAGNANT POUR UNE MEILLEURE MOBILISATION DU BOIS EN FORÊT PRIVÉE

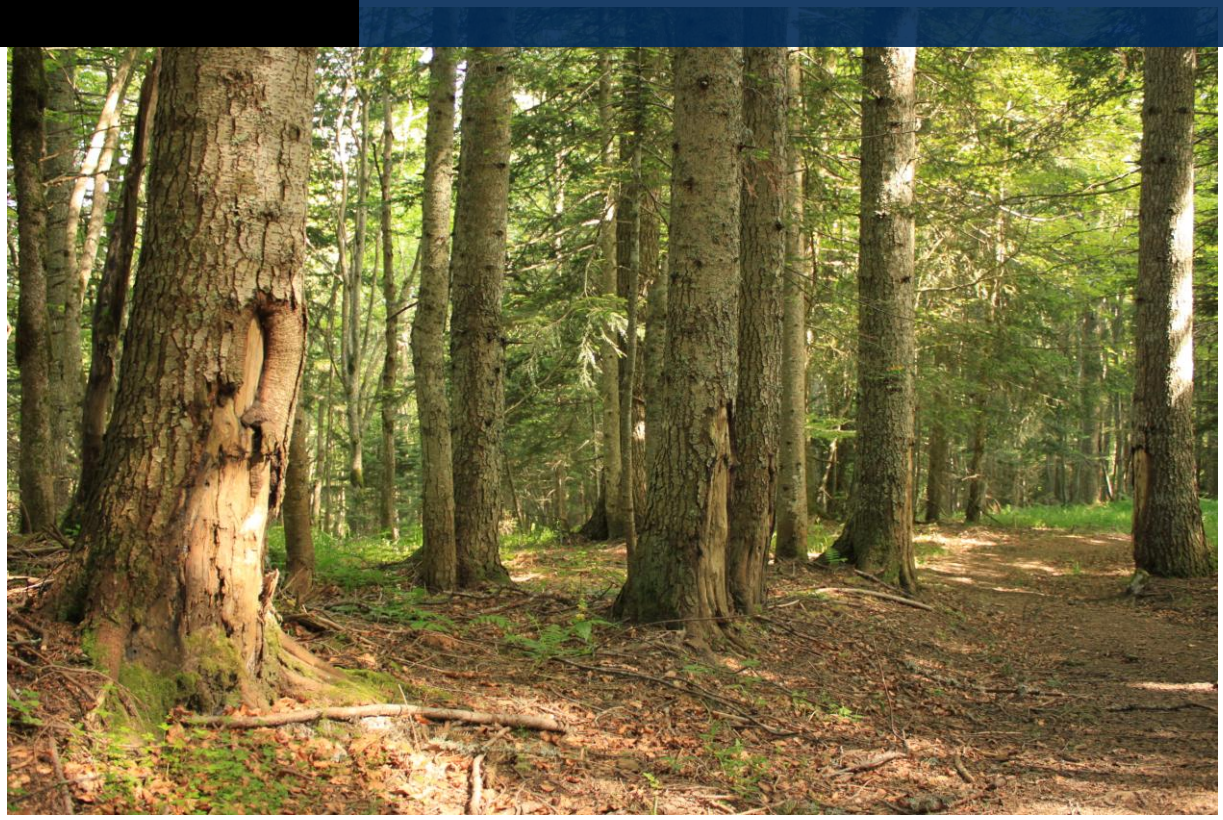

Domaine d'approfondissement

Gestion Forestière

Margot COUVENT MAURIN | Année 2013/2014

Photo de couverture : Margot COUVENT MAURIN

AgroParisTech Institut Technologique FCBA

Confiance et compétence : duo gagnant pour une meilleure mobilisation des bois en forêt privée

Dominante d'approfondissement

Gestion forestière

Margot COUVENT MAURIN Année 2013/2014

MÉMOIRE

Présenté par : **Margot COUVENT MAURIN**

Dans le cadre de la dominante d'approfondissement **Gestion Foretière**

Stage effectué du : 03/03/2014 au 31/08/2014
À :

Institut Technologique FCBA - Délégation territoriale Sud-Est
341 Rue de la Papeterie
38400 Saint-Martin-d'Hères

Sur le **thème** :

Dynamisation de la récolte de bois en forêt privée de montagne par la promotion auprès des propriétaires d'une exploitation forestière de qualité.

Eventuellement : rapport confidentiel : ☐ Date d'expiration de confidentialité : ….. /……/…...

Pour l'obtention du :
DIPLÔME D'INGÉNIEUR D'AGROPARISTECH

Enseignant-tuteur responsable de stage **: Max BRUCCIAMACCHIE et Marieke BLONDET**

Maître de stage : **Francis de Morogues**

Soutenu le : 03/09/2014

Résumé

Dans l'optique d'apporter des réponses à l'objectif de "produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité", on s'est intéressé à la question de la qualité de l'exploitation forestière. On supposait que la crainte que pouvaient développer certains propriétaires forestiers vis-à-vis de la qualité des chantiers constituait un obstacle à la récolte de bois en forêt privée. Ce travail a donc porté sur l'étude des mécanismes menant à cette crainte afin d'en identifier des leviers possibles.

De multiples entretiens avec des propriétaires forestiers privés, des exploitants et des opérateurs ont permis de dresser une liste des critères de qualité de chacun. Si tout trois s'accordent sur les mêmes critères, c'est le niveau de tolérance qui peut varier selon le point de vue.

Les entretiens ont permis également de comprendre les modes d'interactions entre les acteurs de la mobilisation. Il est apparu deux points essentiels : la nécessité pour le propriétaire de pouvoir se reposer sur des compétences en exploitation qui proviennent d'une personne non impliquée dans le conflit d'intérêt et la possibilité d'avoir accès à un réseau d'information légitime qui donne des avis sur les professionnels de l'exploitation. Ce réseau existe de manière informelle sur les territoires étudiés : c'est le bouche à oreille. L'apport de connaissances permet au propriétaire de formuler ses attentes, d'exercer un contrôle pertinent du chantier et d'argumenter d'éventuelles réclamations. Il s'est avéré que la combinaison de ces deux états de fait favorise la confiance dans l'échange entre propriétaire et exploitant.

On a pu ainsi proposer des pistes afin de remettre en confiance les propriétaires tout en stimulant une hausse de la qualité des prestations d'exploitation forestière. Elles portent sur l'apport de connaissances au service du propriétaire et la formalisation du réseau de bouche à oreille afin de le rendre accessible à un plus grand nombre.

Abstract

In view of bringing answers to the national objective of "producing more while better preserving the biodiversity", we interested ourselves in the question of the quality of forest harvesting operations. We supposed that the fear that some forest owner may develop concerning this quality could lead to a low private forest harvest. Thus, this work concentrated on the study of the mechanisms leading to this apprehension in order to identify some possible solutions.

Many interviews were made with private forest owners, forest operators and contractors. They allowed to draw up a list of criterias about quality according to the vision of each of them. They all agree on the criterias but their level of tolerance may vary depending on the point of view.

The interviews enabled to understand the way the différent actors interacted around forest harvesting. Two main points appeared : the necessity for the owner to rely on operating skills coming from people not implied in the interests conflict and the possibility to access a network of legitimate information providing opinions about the local forest operators and contractors. This network already exists, that is word of mouth. Bringing knowledge to the owner would enable him to formulate his requests, to perform a pertinent control of the forest operations and to argue in case of claiming. It has been found that those two points promoted confidence in the exchanges between the owner and the contractors.

We finally made proposals in order to win the trust of the owners while fostering forest harvesting quality improvement. It deals with putting knowledge in the service of private forest owners and formalizing the network of mouth in ordre to make it more reachable to many owners.

Remerciements

Je remercie bien sur l'équipe de FCBA pour son accueil : mon maître de stage Francis de Morogues, mais aussi Paul Magaud et Stéphane Grulois pour leur écoute, leurs conseils et leurs commentaires sur mon travail. Je remercie également Thomas Carette pour son bureau et son ordinateur les jours de déplacement ainsi que les heures de téléchargement et autre réjouissances pour récupérer les données cartographiques dont j'ai eu besoin. Les choses n'auraient pas été aussi simples sans la patience d'Annick Goyt sur les démarches administratives, merci à elle aussi. Stéphane Nicosia a eu la gentillesse de me céder son bureau durant ces itinérances de certificateur. Merci encore à Jérôme, Christophe et Thierry pour leur bonne humeur autour de la cafetière. Je pense aussi à Gilles Wiscart, collègue de stage pendant ces six mois. Nous avons partagé quelques après-midis dans les bureaux déserts du FCBA.

Je souhaite remercier tous les acteurs de la forêt qui ont répondu à mes sollicitations au cours de cette étude. En Vercors, M. Denis Pellissier du CRPF et Mme. Sandra Bonniau de la Charte Forestière de Territoire du Vercors 4 Montagne m'ont consacré quelques heures. Merci à Mme. Bonniau pour les nombreuses extractions cadastrales. En Savoie, je remercie Mme Dominique Marin-Cudraz, technicien du CRPF et M. Bruno Meilleur, président du Groupement de Sylviculteur du Val d'Arly-Beaufortin-Bassin albertvillois, pour leur accueille et leur intérêt. Les quelques heures passées auprès d'eux ont été très constructives.

Bien sur, je remercie tous les propriétaires du Vercors et de Savoie qui ont bien voulu me recevoir et m'ouvrir leur histoire et leur forêt. Leur accueil a toujours été agréable et les conversations intéressantes. Ils conserveront ici leur anonymat.

Les exploitants et entrepreneurs de travaux forestiers qui ont pris sur leur temps de chantier à la période la plus active du printemps ont également ma gratitude.

Je tiens aussi à remercier Marieke Blondet pour son suivi et ses précieux conseils tout au long de ce stage. Elle aura su trouver les mots dans les moments d'incertitude et relancer mes recherches lorsque j'en avais besoin. Je souhaite aussi mentionner Max Brucciamachie, honorable signataire de ma convention de stage et soutien de Marieke sur les questions administratives.

Merci à Marie de Guisa, Arturo Guéret et Paola Le Moing pour les fous rires et les prises de têtes au cours du projet d'octobre. Il a posé les bases essentielles de mon stage dans lesquelles j'ai allégrement puisé durant ces six derniers mois. La carrosserie du trafic doit encore s'en souvenir. La prochaine fois Arturo, on te laissera conduire.

Merci à Mathilde pour sa chaise de bureau de compétition et à Raphy pour son écran de luxe. Merci pour les repas que je n'ai pas préparés toutes ces longues soirées de rédaction.

Table des matières

Table des matières ix

Table des figures xi

Introduction 1

1 Présentation de la structure d'accueil 3
1.1 L'institut Technologique FCBA . . . 3
1.1.1 Au service des professionnels et de la filière forêt-bois . . . 3
1.1.2 Une organisation par pôles pour une présence nationale . . . 3
1.1.3 Les actions et les spécificités de la délégation Sud-est . . . 4
1.2 Le projet Interreg NEWFOR . . . 4
1.2.1 Une approche internationale . . . 5
1.2.2 Les objectifs . . . 5

2 Contexte et objectifs de l'étude 7
2.1 Des enjeux de récolte supplémentaire en zone alpine . . . 7
2.1.1 Les enjeux de la filière forêt-bois actuels . . . 7
2.1.2 Des réservoirs de bois en montagne . . . 8
2.2 L'exploitation forestière en montagne : le difficile équilibre entre qualité et rentabilité . . . 8
2.3 La qualité de l'exploitation forestière : une préoccupation commune dans un contexte de multifonctionnalité des forêts . . . 9
2.4 La forêt privée en Rhône-Alpes : un patrimoine à valeur sentimentale plus qu'économique ? 10
2.4.1 Des petits propriétaires attachés à leurs forêts mais éloignés du secteur forestier . . . 10
2.4.2 L'hypothèse d'un cercle vicieux de la non exploitation . . . 11
2.5 Les actions en faveur de la qualité de l'exploitation forestière aujourd'hui en France . . . 13
2.6 Les objectifs du stage . . . 14

3 Méthodologie et mise en place de la démarche 15
3.1 Méthodologie et localisation . . . 15
3.1.1 Les différentes étapes de l'étude . . . 15
3.1.2 Le territoire de l'étude . . . 16
3.2 Première phase : l'enquête internationale sur tout le massif alpin . . . 17
3.3 Deuxième phase : cartographie des enjeux de récolte supplémentaires . . . 19
3.3.1 Présentation de l'outil Cartomob . . . 19
3.3.2 Apports et limites de Cartomob . . . 21
3.4 Troisième phase : les entretiens, éléments de méthode et premiers résultats . . . 21
3.4.1 Objectifs recherchés . . . 21
3.4.2 Echantillonage . . . 22

3.4.3 Préparation des entretiens et méthode d'analyse des informations récoltées 23
3.4.4 Présentation de l'échantillon enquêté 24
3.4.5 Limites et nuances dans l'interprétation des informations récoltées 27

4 Critères de qualité de l'exploitation forestière 29
4.1 Les motivations des propriétaires pour récolter leur bois 29
4.2 Quels critères de qualité de l'exploitation forestière ? 30
4.2.1 Les attentes des propriétaires forestiers privés 30
4.2.2 Positionnements des exploitants et ETF 33
4.2.3 Nuances entre ETF et agriculteurs-exploitants 34
4.3 Quelle prise en compte de l'environnement sur les chantiers d'exploitation forestière ? 35
4.4 La compatibilité des attentes 36

5 La dynamique des relations entre acteurs de l'exploitation forestière 39
5.1 Les organismes accompagnateurs de la forêt privée du point de vue des propriétaires 39
5.1.1 Un manque de visibilité pour les propriétaires 39
5.1.2 Des organismes oblitérés par les personnes 39
5.1.3 Des missions peu claires dans l'esprit des propriétaires 40
5.1.4 Des structures cumulant des missions incompatibles ou insuffisantes 40
5.1.5 Des jeux institutionnels importants 41
5.2 Le chainon manquant entre propriétaire et exploitation forestière 42
5.2.1 La circulation des informations : un réseau informel de bouche à oreille 42
5.2.2 Les différents agencements des acteurs autour d'un chantier 42
5.2.3 Un besoin de confiance dans les échanges 47
5.2.4 Un besoin de compétences dissociées de l'intérêt économique 47
5.3 L'influence de la filière opérationnelle de la mobilisation du bois dans les échanges 50
5.3.1 Les moyens humains 50
5.3.2 Le poids des transformateurs 51
5.3.3 Un manque de choix parmi les prestations proposées 51

6 Propositions pour l'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière 55
6.1 Des compétences au service des propriétaires 55
6.1.1 La visibilité des structures de conseil aux propriétaires 56
6.1.2 Mise à disposition des propriétaires d'informations pratiques sur l'exploitation forestière 56
6.2 Des échanges propres au développement de la confiance et encourageant la qualité 58
6.3 Conditions institutionnelles et opérationnelles pour une mise en œuvre 60
6.3.1 Diversifier l'offre de prestations d'exploitation 60
6.3.2 Assurer l'équilibre économique 60
6.3.3 Co-construction de la démarche 61

Conclusion 63

Bibliographie 67

Annexes 71

Table des figures

1 Chaine des acteurs pouvant intervenir lors d'une exploitation forestière xv

1.1 Logos de l'appel à projet Alpine Space, du projet Newfor et de FCBA 5

2.1 Motivations et contraintes des différents protagonistes d'un chantier d'exploitation forestière 11
2.2 Hypothèse du cercle vicieux de la faible exploitation forestière du point de vue des propriétaires forestiers privées 12
2.3 Cercle vertueux stimulant la mobilisation des bois du point de vue des propriétaires forestiers privés 12

3.1 Méthodologie et étapes de l'étude 15
3.2 Territoire de l'étude : le massif du Vercors 4 Montagnes (source : Google Maps) 16
3.3 Territoire de l'étude : le bassin d'Albertville et le Val d'Arly-Beaufortin (source : Google Maps) 17
3.4 Acteurs de la mobilisation du bois dans les pays enquêtés (a) et en France (b) 19
3.5 Données chiffrées obtenus avec Cartomob pour un massif du Vercors 4 Montagne 20
3.6 Typologie des propriétaires de l'échantillon enquêté 26

5.1 Réseau d'interactions autour d'une exploitation "en régie" par le propriétaire 43
5.2 Réseau d'interactions autour d'une vente sur pied par un propriétaire assisté 43
5.3 Structure des interactions autour d'une vente sur pied par un propriétaire déconnecté du réseau local 46

6.1 Points d'entrées pour initier une augmentation de la qualité de l'exploitation forestière et lever les craintes des propriétaires forestiers privés 55

C.1 Structuration des échanges entre exploitant et propriétaire forestier privé dans les pays enquêtés 82
C.2 Structuration des échanges entre exploitant et propriétaire forestier privé en France 82

D.1 Structure de l'outil Cartomob 83

Index des sigles

CFT : Charte Forestière de Territoire - Outil de structuration de la filière forêt-bois en tant que levier du développement local, elle est mise en œuvre à l'initiative d'acteurs locaux, notamment les élus.

CRE : Commission de Régulation de l'Énergie - Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestières - Structure de conseil et d'animation en gestion forestière auprès des propriétaires forestiers privés.

CSTB : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment - Le CSTB développe et partage avec les acteurs de la construction les connaissances scientifiques et techniques pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments et de leur environnement.

CTI : Centre Technique Industriel

ENS : Espaces Naturels Sensibles - Statut environnemental particulier déterminé par les Conseil Généraux.

EPI : Équipements de Protection Individuels

ETF : Entreprise de Travaux Forestiers

FCBA : Forêt - Cellulose - Bois construction - Ameublement

FSC : Forest Stewardship Council - Système de certification de la gestion forestière durable des forêts.

LiDAR : Ligth Detection And Ranging - Système de détection par vol aérien permettent de caractériser précisément et en continu la surface terrestre et en particulier la forêt.

MSA : Mutualité Sociale Agricole

ONF : Office National des Forêts - Structure de gestion des forêts publiques en France

PEFC : Program for the Endorsement of Forest Certification schemes - Système de certification de la gestion forestière durable des forêts.

PNR : Parc Naturel Régional - Structure de développement territorial.

PPRDF : Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier - Le PPRDF identifie donc les massifs forestiers insuffisamment exploités et en analyse les causes, sélectionne les massifs prioritaires et définit un

programme d'actions prioritaires permettant une mobilisation supplémentaire de bois.

PSG : Plan Simple de Gestion - Document de gestion d'une propriété forestière privée planifiant les opérations sur 10 à 20 ans.

RESOFOP : RESeau d'Observation économique de la FOrêt Privée - Il a pour but de mieux connaître les caractéristiques, les comportements et les attentes des propriétaires forestiers privés.

RBI : Réserve Biologique Intégrale - Statut de protection caractérisé par l'absence totale d'intervention de l'Homme.

RTG : Règlement Type de Gestion - Document de gestion non obligatoire établit par un gestionnaire forestier professionnel pour une forêt sans obligation de PSG.

SIG : Système d'Information Géographique : C'est un système d'information permettant de créer, d'organiser et de présenter des données spatialement référencées, notamment en créant des cartes.

Préambule

Pour introduire la lecture de ce rapport, je tiens à rappeler la différence entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre et les responsabilités qui incombent à ces deux intervenants.

Le **maître d'œuvre** est la personne ou l'entreprise chargée de l'organisation, du suivi des travaux et de la coordination des différents intervenants sur le chantier d'exploitation forestière.

Le **maître d'ouvrage** est la personne, morale ou physique, publique ou privée, propriétaire d'un patrimoine immobilier forestier. Il doit assurer la bonne gestion de son patrimoine. Il effectue la programmation des opérations de gestion. Il peut confier la conduite d'opération à un prestataire, le maître d'œuvre.

Il est important de bien saisir les différences entre les nombreux acteurs de l'exploitation forestière évoqués tout au long de ce rapport (figure 1).

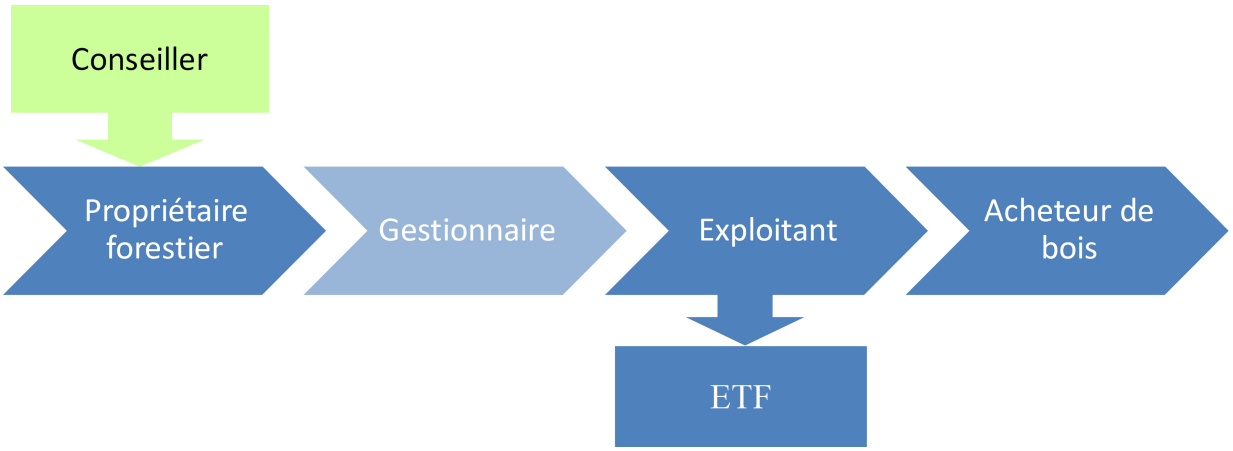

FIGURE 1 – Chaine des acteurs pouvant intervenir lors d'une exploitation forestière

En premier lieu, on parle du **propriétaire forestier privé**. C'est lui qui décide de récolter les bois sur sa propriété. Lors de l'organisation d'une coupe, il est le maître d'ouvrage. Il peut choisir de vendre les bois bord de route, c'est-à-dire déjà abattus et sortis de la forêt, directement à un négociant ou un transformateur de la filière bois. Dans ce cas, il peut soit se porter maître d'œuvre soit déléguer cette tâche à un gestionnaire professionnel compétent tel qu'un expert forestier.

Il a aussi la possibilité de vendre les bois sur pied à un **exploitant forestier**. Cet intervenant devient alors maître d'œuvre. Il est en charge de l'organisation du chantier et de l'évacuation des bois. Il va les revendre à un acheteur de bois qui pourra être un scieur, un négociant de bois, un papetier... Il faut remarquer qu'un scieur peut être exploitant s'il achète lui-même les bois sur pied, on le désignera alors comme **scieur-exploitant**. Une coopérative forestière peut aussi être exploitant quand elle achète les bois vendus

par son adhérent.

Les **Entrepreneurs de Travaux Forestiers ou Entreprises de Travaux Forestiers** (ETF) sont les opérateurs qui réalisent l'abattage et le débardage des bois sur un chantier. Ce sont parfois des entrepreneurs indépendants ou bien des entreprises avec des salariés. L'ETF est recrutée par le maître d'œuvre c'est-à-dire comme on l'a vu le propriétaire directement, un gestionnaire pour le compte du propriétaire ou bien un exploitant forestier. Ce sont des sous-traitants. Parfois, un ETF peut prendre la casquette d'exploitant s'il choisi d'acheter les bois sur pied et d'organiser lui-même le chantier.

Par "professionnels de l'exploitation forestière" on désigne à la fois exploitant et ETF. Le terme "opérateurs" se rapporte plus à ces derniers.

Il existe des organismes accompagnant les propriétaires forestiers privés : CRPF, groupement de sylviculteurs ou syndicat de propriétaires. Ils ne sont jamais contractants lors d'une exploitation forestière. Ils peuvent en revanche mettre leurs compétences au service du propriétaire pour lui apporter un soutien technique, matériel ou juridique selon les cas. Ils se placent purement dans le conseil et ne peuvent intervenir en pratique dans l'organisation et la réalisation du chantier.

Enfin, les coopératives forestières cumulent les rôles de conseiller, gestionnaire et très souvent exploitant sur un même chantier planifié par un propriétaire adhérent.

Introduction

Dans un contexte actuel où la demande en bois augmente régulièrement, l'État français a pour ambition de récolter plus de bois en préservant mieux les forêts. L'Institut Technologique FCBA à un rôle d'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre d'une meilleure mobilisation de la ressource forestière.

Dans un souci d'amélioration quantitative -sortir plus de bois des forêts- et qualitative -préserver le milieu forestier face à la pression de la demande- FCBA s'est intéressé à la problématique de l'exploitation en forêt privée de montagne. C'est un secteur où il existe de forts enjeux de récolte supplémentaire mais qui se heurte à la réticence de beaucoup de propriétaires forestiers.

Des études récentes ont montré un fort attachement des propriétaires à leur forêt. Ce sont fréquemment des héritiers qui veulent être consciencieux dans la gestion de leur patrimoine familial mais qui souhaitent également en tirer quelques bénéfices. Ces propriétaires auraient ainsi un souci réel pour la qualité des interventions dans leur forêt. Beaucoup n'ont cependant que peu de connaissances pour pouvoir clairement définir leurs attentes.

On trouve en face la filière forêt-bois qui baigne actuellement dans une atmosphère économique tendue. Les exploitants, principaux interlocuteurs des propriétaires dans le cadre de l'exploitation, sont pris entre leurs impératifs de rentabilité et la puissance de leur réputation à les promouvoir ou bien les évincer sur le marché de l'exploitation. Ils n'auraient donc pas les mêmes préoccupations vis-à-vis de la qualité que les propriétaires.

L'hypothèse est donc que la divergence de point de vue et le déséquilibre entre les compétences forestières des deux protagonistes ne permettraient pas de rassurer le propriétaire lors d'un projet de coupe touchant son patrimoine. Cela induirait un manque de confiance et une crainte quant à la qualité des prestations d'exploitation de la part du propriétaire. On suppose alors que cette crainte pourrait constituer un obstacle courant à la récolte de bois en forêt privée.

L'objectif de l'étude est de vérifier si cette hypothèse rencontre la réalité du terrain et le cas échéant, d'identifier des leviers possibles. Cela est envisagé à travers plusieurs questionnements :
Y a-t-il un manque d'information des propriétaires à propos de l'exploitation forestière ?
Existe-t-il un problème de confiance des propriétaires forestiers envers les professionnels de la filière ?
Une définition commune de la qualité de l'exploitation forestière est-elle possible ?

Dans un premier temps on s'attachera à poser clairement le contexte de l'étude et les hypothèses formulées.

On s'intéressera ensuite à la définition de la qualité par les différents acteurs selon leurs motivations et leurs contraintes. Il s'agira de détecter les incompatibilités éventuelles entre les points de vue. Cette partie s'appuiera sur le travail réalisé par un groupe d'étudiants d'AgroParisTech en octobre 2013 à la demande de FCBA et qui a préfiguré ce stage. Dans leur rapport *Qualification d'un chantier d'exploitation forestière*

selon une approche Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie (Couvent Maurin *et al.*, 2013), ils se sont attachés à caractériser la qualité de l'exploitation forestière en croisant les points de vue de professionnels variés du milieu forestier (gestionnaires, exploitants, entrepreneurs, institutionnels et environnementalistes).

Puis on étudiera les dynamiques d'interaction entre acteurs de l'exploitation. On pourra identifier dans quelles configurations les problèmes de confiance et de crainte de non qualité se posent. On pointera les manques et les attentes des propriétaires forestiers dans ces cas là.

À partir de ces analyses, on pourra enfin faire des propositions propres à développer la confiance dans les relations entre acteurs et à minimiser le sentiment de prise de risque des propriétaires souhaitant se lancer dans une exploitation forestière. Ces propositions porteront sur les points de blocages identifiés au cours de l'étude.

Chapitre 1

Présentation de la structure d'accueil

1.1 L'institut Technologique FCBA

1.1.1 Au service des professionnels et de la filière forêt-bois

L'institut technologique FCBA (Forêt - Cellulose - Bois Construction - Ameublement) est l'un des seize centres techniques industriels français (CTI). Il a pour mission de promouvoir le progrès technique, de participer à l'amélioration de la compétitivité des industries et à la garantie de leur qualité. Il adopte pour cela une approche à la fois technique, économique, réglementaire et normative de la profession.

Né de la fusion entre l'AFOCEL et le CTBA en juin 2007, il apporte conseils et expertise aux professionnels de toute la filière bois. De la graine au bâtiment en bois en passant par la sylviculture, l'exploitation forestière, la première transformation, l'énergie, la papeterie ou l'ameublement, FCBA se caractérise par une grande diversité de ses champs d'intervention.

L'institut est là pour mettre des compétences à disposition des entreprises de la filière, notamment au travers de la recherche et l'innovation, la formation, et la normalisation. FCBA réalise des interventions privées telles que de la certification ou de la consultance en entreprise. Mais, dans un intérêt collectif, l'institut travail aussi à la promotion de la filière, à la centralisation et la diffusion de l'information scientifique et technique. Il participe à des projets de R&D internationaux.

Le budget annuel de l'institut était de 31 millions d'euros pour 2012 et 2013 (FCBA, 2014b). Le financement de l'institut est réparti entre les revenus générés par l'activité de l'entreprise (58%), le soutien des ministères en charge de l'agriculture et de la forêt et de l'industrie (26%) et une part des taxes fiscales propres au secteur de la forêt et de l'industrie du bois (CODIFAB et CVO pour 14%).

Un des objectifs figurant dans le contrat de performance de FCBA porte sur l'accroissement de la mobilisation de la ressource forestière. Il s'agit notamment de développer l'utilisation des nouvelles technologies de l'information pour mieux la connaitre et la localiser.

1.1.2 Une organisation par pôles pour une présence nationale

Dans le but de fournir une réponse sur mesure aux attentes de toute la filière forêt-bois française FCBA est piloté par la profession. La gouvernance de l'Institut et une part importante de son financement sont assurées par les professionnels. Ils sont présents tant au conseil d'administration que dans les commissions interprofessionnelles qui assurent la liaison de FCBA avec les professions.

Aujourd'hui, FCBA emploie environ 350 personnes : ingénieurs, techniciens, chercheurs et collaborateurs. Les équipes sont réparties sur six sites dont quatre délégations territoriales déployées dans les grandes régions économiques forêt-bois. Grâce à ce fonctionnement, FCBA bénéficie d'une couverture nationale tout en conservant une réelle proximité locale. Les délégations assurent un lien entre le niveau national et local. Elles font remonter les problématiques du secteur dans les projets de R&D et assurent une diffusion des résultats sur leur territoire.

Quatre grands pôles professionnels structurent FCBA :
- Biotechnologies et sylviculture avancée (BSA)
- Première transformation et approvisionnement (PTA)
- Industries bois construction
- Ameublement

A cela s'ajoute le support de quatre pôles transversaux au service des professionnels. Ils proposent entre autres la réalisation de test techniques, le suivi des marchés et permettent un développement de l'innovation interne à FCBA. On trouve ainsi les pôles :
- Laboratoires Bois (mécanique, physique, biologie, chimie et écotoxicologie)
- Économie, Énergie et Prospective
- Nouveaux matériaux
- Environnement Santé

1.1.3 Les actions et les spécificités de la délégation Sud-est

La délégation Sud-est, située à Grenoble, compte actuellement dix personnes : un directeur de station, une assistante, deux techniciens, trois ingénieurs et deux auditeurs de certification.

Originairement issue de l'antenne AFOCEL de Montpellier, la station a migré en 2009 vers le domaine universitaire de Grenoble, dans les locaux du CTP (Centre Technique du Papier). Il s'agissait avant tout d'un rapprochement géographique de la région Rhône-Alpes. Première région française en termes de nombre de scieries mais aussi principale région de déploiement du bois dans la construction, FCBA a souhaité proposer son service et son expertise aux industriels locaux.

Aujourd'hui, l'appui aux entreprises de la première transformation et de la construction bois reste un axe fort. La délégation Sud-est présente également deux autres thématiques importantes : la sylviculture et l'exploitation forestière. La plus grande spécificité de la station est l'exploitation forestière en zone montagne. De nombreux projets sont en cours en lien avec ces thématiques, dans lesquels se place le sujet de mon stage. Des actions de conseil aux entreprises de débardage par câble ou encore de promotion des nouvelles techniques de récolte sont menées.

En 2011, plusieurs partenariats ont été développés en recherche et développement, notamment les deux projets FORESEE et NEWFOR, qui sont portés au sein du FCBA par le site de Grenoble. Ces deux projets sont très axés sur l'utilisation et le déploiement des nouvelles technologies, autre apport que la délégation propose aux acteurs locaux. C'est dans le cadre du projet NEWFOR que se place mon stage.

1.2 Le projet Interreg NEWFOR

Le projet s'intitule : "Nouvelles technologies pour une optimisation de la mobilisation de la ressource forestière en montagne".

1.2.1 Une approche internationale

NEWFOR s'inscrit dans l'appel à projet Alpine Space lancé en juin 2010. Il est coordonné par l'IRSTEA de Grenoble et compte quatorze partenaires européens dans six pays de l'arc alpin : Allemagne, Autriche, France, Italie, Slovénie et Suisse. On retrouve parmi ces acteurs des institutions publiques, des universités, des centres de recherche et des centres techniques. Ils travaillent ensemble pour une durée de trente-six mois.

Si les problématiques et le contexte sont sensiblement les mêmes dans les différents pays, les connaissances et méthodes de chacun varient considérablement. L'intérêt d'une approche internationale est d'échanger entre institutions partenaires sur ces différentes pratiques. Ceci débouche sur un partage, un rassemblement et une harmonisation d'un maximum de connaissances et de savoir-faire.

FIGURE 1.1 – Logos de l'appel à projet Alpine Space, du projet Newfor et de FCBA

1.2.2 Les objectifs

Les objectifs de l'Europe et de la France en ce qui concerne le développement du bois énergie et l'usage du bois dans la construction vont induire une forte sollicitation des forêts à l'avenir.

Dans ce contexte, le projet NEWFOR vise à analyser l'apport potentiel des nouvelles technologies à l'optimisation de la mobilisation des bois en montagne. Les différentes tâches du projet abordent les étapes logiques de la mise en marché des bois : évaluation de la ressource, exploitation et transport vers des unités de transformation. Il s'agit d'apporter aux acteurs de la filière des outils et éclairages sur les nouvelles technologies (Lidar, photographie haute résolution…) permettant de :

- Localiser et caractériser qualitativement et quantitativement la ressource, pré-requis indispensable afin de mobiliser plus de bois tout en prenant en compte les demandes sociétales qui s'appliquent à la forêt
- Caractériser l'accessibilité de la ressource en termes économiques et techniques, ceci dans l'optique d'aider dans le choix d'un système d'exploitation et à l'estimation de son coût
- Améliorer la connectivité entre massifs et sites de première transformation

Ces outils d'aide à la décision, à destination des gestionnaires et des décideurs, doivent permettre d'améliorer l'accessibilité, la récolte et le transport des bois en termes de compétitivité, de gestion durable et d'empreinte environnementale. Le projet vise à réaliser un état de l'art, au niveau de l'arc alpin, des outils techniques et politiques. Il s'agit aussi si nécessaire d'en développer.

La communication et la diffusion des résultats auprès des acteurs des territoires forestiers sont primordiales dans ce projet de recherche.

Mon stage se place dans le cadre de la tâche 700 du projet qui s'intéresse à l'analyse coûts/bénéfices de la mobilisation des bois en forêt de montagne. Un propriétaire qui se pose la question d'exploiter sa forêt va mettre en balance les revenus de la coupe (bénéfice) avec la dégradation possible de son patrimoine suite à l'exploitation (coût). Cela va influer sur sa décision d'exploiter ou non sa forêt. Le stage proposé s'intéresse à cette crainte que peuvent avoir les propriétaires. Elle peut freiner la mobilisation des bois en forêt privée, notamment en montagne où les conditions difficiles d'exploitation pèsent sur la qualité des travaux. Ainsi,

l'étude vise à optimiser qualitativement la mobilisation des bois en forêt privée de montagne, afin de lever un possible blocage à la récolte. C'est en cela que le stage se rattache au projet NEWFOR.

Chapitre 2

Contexte et objectifs de l'étude

2.1 Des enjeux de récolte supplémentaire en zone alpine

"Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts", tel est l'objectif phare du Grenelle de l'environnement.

2.1.1 Les enjeux de la filière forêt-bois actuels

La filière forêt-bois fait aujourd'hui face à des enjeux mis récemment sur le devant de la scène (Caullet, 2013). Elle doit tenir un rôle face au changement climatique, à la transition énergétique et aux enjeux de biodiversité.

La forêt se pose entre autres choses comme un puits de carbone et la source d'une matière première considérée comme renouvelable. Le bois a pour vocation de se substituer à des ressources fossiles, tant sur les questions de consommation d'énergie que dans la construction. Les attentes vis-à-vis de la production forestière sont ainsi multiples : bois énergie, matériau bois et stockage de carbone ne sont que quelques aspects. Ces enjeux sont parfois contradictoires et souvent en concurrence. Il est attendu que la forêt fournisse du bois énergie en abondance sans remettre en cause sa fonction de stockage de carbone sur pied, ni non plus au détriment de sa valorisation en bois d'œuvre qui favorise le stockage à plus long terme.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la limitation de la dépendance énergétique sont des priorités dans les politiques de l'Union Européenne. La Commission Européenne s'est ainsi fixé pour objectif de voir augmenter de 20% la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique européen à l'horizon 2020 (paquet "Énergie climat" approuvé en décembre 2008). Dans cette lignée, la France s'est engagée au travers des Grenelles de l'environnement à augmenter à au moins 23% la part des énergies renouvelables d'ici 2020, contre 12% en 2006. La biomasse ligneuse et agricole doit participer pour plus de moitié à cet objectif et sa mobilisation devra être multipliée par deux (Colin *et al.*, 2009). Diverses actions ont vu le jour telles que les appels d'offre "biomasse de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) qui encouragent fortement le développement de centrales à biomasse et ainsi la demande en plaquette forestière.

L'État français a également pour ambition de développer significativement l'usage du bois dans la construction et a entrepris dans ce sens des actions réglementaires afin de lever les freins normatifs à ce développement. En effet, les essences courantes en construction sont normalisées et référencées d'un point de vue mécanique. D'autres en revanche nécessitent un avis technique d'expérimentation délivré par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment. Les entreprises qui utilisent ces essences engagent directement leur responsabilité et beaucoup ne souhaitent pas prendre ce risque.

Les objectifs de l'Europe et de la France vont ainsi dans le sens d'une plus forte sollicitation de la ressource ligneuse à l'avenir. Une véritable concurrence sur la ressource entre les différents usages apparait déjà, notamment entre le bois énergie et le bois d'industrie. Une hausse des prix est à prévoir et avec elle une intensification de la pression sur la ressource (Caullet, 2013). Les Assises de la forêt fixaient en 2007 un accroissement de la récolte ligneuse nationale à 12 millions de mètres cubes en 2012 et 21 millions de mètre cubes en 2020 dont 12 millions sous forme de plaquette forestière pour atteindre les objectifs du Grenelle (Colin *et al.*, 2009). Le risque de voir se multiplier des pratiques d'exploitation non durables est réel. Il s'agit donc d'une part d'anticiper la répartition de cette pression au-delà des zones faciles à exploiter, là où la ressource existe. D'autre part, une prise en compte concrète des enjeux environnementaux dans l'exploitation forestière est essentielle.

Des avis politiques sont qu'une démarche territoriale devrait être envisagée afin de garantir sa pertinence locale et une proximité des acteurs permettant une bonne concertation.

2.1.2 Des réservoirs de bois en montagne

Dans un contexte sociétal et industriel où la demande en matière première ligneuse exerce une pression de plus en plus importante sur la forêt, les zones de montagne prennent l'aspect de véritables réservoirs de bois. En effet, la région Rhône-Alpes présente la deuxième plus grande surface forestière de France après l'Aquitaine avec 1 573 milliers d'hectares. C'est la première en volume sur pied avec 300 millions de mètres cubes bois fort tige (FCBA, 2014a). Une longue sous exploitation des forêts, conséquence principale de leur faible accessibilité, explique cette richesse ligneuse en régions montagneuses (FCBA, 2011). La dynamisation de l'exploitation forestière dans la zone alpine française est donc un enjeu.

Un phénomène de recru forestier du à la déprise agricole, importante en zone de montagne, permet une progression de la surface forestière en France. La forêt n'est cependant pas à l'abri de la concurrence sur l'usage des sols face à l'urbanisation et l'agriculture dans les zones les plus fertiles et accessibles (Caullet, 2013). En montagne, la forêt se déploie principalement sur les versants escarpés et difficiles d'accès et échappe relativement à ces conflits d'usage. Il peut cependant exister des restrictions d'exploitation dans les forêts à rôle de protection, de préservation de la biodiversité ou même récréatif. Compte-tenu du contexte actuel présenté précédemment, il apparait toutefois nécessaire de mobiliser la ressource disponible.

2.2 L'exploitation forestière en montagne : le difficile équilibre entre qualité et rentabilité

La mobilisation des bois dans les Alpes est aujourd'hui encore inférieure à la possibilité forestière et cela pour de nombreuses raisons. L'accessibilité réduite à la ressource induit des distances de trainage longues, des temps de débardage importants, la nécessité d'équipements spécifiques ou même un investissement dans la création de desserte. Des surcoûts d'exploitation importants apparaissent en terrain difficile, par exemple une consommation importante de carburant dans la pente ou le choix d'un système d'exploitation plus couteux. Pour autant, la rémunération des opérateurs n'est pas tout le temps adaptée à la complexité du chantier. Il y a une tendance à s'aligner sur les prix de l'exploitation en plaine. Ainsi, les chantiers les plus complexes sont déficitaires et les entreprises tentent de compenser sur les chantiers les plus simples.

Le travail dans la pente est plus physique, la fatigue vient rapidement et avec elle une perte de productivité et d'attention. Les risques de dégâts sont aussi plus élevés qu'en plaine : une grume qui glisse dans la pente et vient taper des bois d'avenir, un engin trop large pour passer entre une barre rocheuse et des

arbres, des machines agressant d'avantage les sols pour gravir les versants. On ne peut avoir la rentabilité escomptée au même prix si l'on souhaite un travail soigné en terrain complexe.

Les exploitants sont confrontés à la concurrence des bois qui arrivent moins chers d'Europe de l'est ou du nord sur un marché ouvert à l'international. Les cours du bois sont tirés vers le bas et la marge entre prix d'achat sur pied et prix de vente bord de route permet difficilement de couvrir les frais de mobilisation.

De plus, les forêts de montagne sont pour beaucoup issues de recrus forestiers récents en terrain agricole ou bien sont anciennes et non gérées depuis plusieurs décennies. Elles présentent des faciès de jeune forêt ou de forêt vieillissante. Dans un cas comme dans l'autre, les produits présentent peu de qualité à valoriser : petits bois pour l'énergie ou le chauffage, gros bois roux, noueux, tordus, souvent trop gros pour intéresser les scieurs. Pour ces bois de faible valeur, la mobilisation est rarement rentable. C'est le cas pour le bois énergie en absence de subventions. Une pression est donc mise pour maintenir les coûts d'exploitation au plus bas.

Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) ont pourtant des charges importantes à payer et le remboursement de machines de plus en plus couteuses à assurer. Pour survivre, ils doivent dégager un chiffre d'affaire quotidien minimum de l'ordre de sept cents ou huit cents euros par jour. Ils ne peuvent se permettre de rester plusieurs jours inactifs tout en jonglant avec les intempéries et la saisonnalité forte en montagne. La période d'exploitation est restreinte par la neige, les intersaisons pluvieuses, les clauses d'exploitation hors-sève, les périodes de reproduction et bientôt la fréquentation touristique. Souvent, ils exercent une double activité pour combler les périodes creuses. Certains rentabilisent les machines en hiver avec des contrats de déneigement.

Face à leurs contraintes financières, les entrepreneurs de travaux forestiers rémunérés au mètre cube entrent dans des logiques de production de volume. Le temps nécessaire à la réalisation d'une exploitation de qualité est sacrifié sur l'autel de la productivité imposée par la chaine de valeur de la filière bois. Le soin apporté aux opérations de mobilisation du bois est limité dans le temps rentable imparti, sans parler des opérations de remise en état et de nettoyage après chantier qui, ne produisant pas de volume, ne sont pas rémunérées.

Bien souvent, une solution est d'investir dans un tracteur plus gros permettant de sortir plus de bois. Mais il est aussi plus cher ce qui accentue la nécessité de productivité pour pouvoir le rentabiliser. Et ces machines présentent des dimensions souvent inadaptées en montagne, occasionnant plus de dégâts par manque de maniabilité. Si la mécanisation permet de réduire les coûts de l'exploitation lorsqu'elle est possible, elle présente la menace de concentrer l'exploitation sur les zones accessibles et donc d'augmenter déraisonnablement la pression sur ces zones.

Et pourtant, les entrepreneurs rencontrés au cours de cette étude partagent un désir de travailler pour l'avenir de la forêt, un milieu qu'ils aiment et qui les entoure au quotidien. De plus, leur réputation est leur carte de visite pour obtenir de nouveaux marchés. Offrir une certaine qualité de prestation est donc une nécessité pour maintenir leur activité parmi des propriétaires préoccupés par ces questions.

2.3 La qualité de l'exploitation forestière : une préoccupation commune dans un contexte de multifonctionnalité des forêts

La forêt française est le théâtre d'une multitude d'activités : exploitation forestière, préservation de l'environnement, loisirs et tourisme de nature. Les acteurs en scène sont aussi variés : propriétaires forestiers,

gestionnaires, exploitants, entreprises de travaux forestiers, scieurs, promeneurs locaux, touristes, protecteurs de la nature, élus, représentants de l'État. Ils sont de tout âge et de toute origine sociale et attachent tous une importance capitale à la forêt pour leurs propres raisons. Tous cherchent à leur façon à préserver la forêt telle qu'ils en ont l'usage et la vision. Chacun n'adopte que son point de vue, souvent constitué d'exigences contradictoires : le propriétaire veut préserver son patrimoine tout en générant des revenus financiers de sa forêt, l'exploitant veut rentabiliser son activité au maximum tout en maintenant sa réputation, les instances territoriales veulent dynamiser la filière forêt-bois tout en combinant avec les aspects écologiques et récréatifs des forêt. Les enjeux sont multiples - économiques, récréatifs, touristiques, culinaires, paysagers, environnementaux - et semblent souvent incompatibles. La qualité de l'exploitation forestière semble cependant une préoccupation commune car cette activité transforme directement et soudainement le milieu forestier.

L'absence d'une définition de la qualité de l'exploitation qui soit commune à tous ces acteurs de la mobilisation complexifie encore leurs échanges. Le projet mené en octobre 2013 a mis en relief la diversité des attentes quant à la qualité des chantiers d'exploitation. Cette diversité se traduit par des critères variables selon les acteurs mais surtout par un niveau d'attente et une sévérité d'évaluation différente selon la personne (Couvent Maurin *et al.*, 2013). On comprend la différence entre le regard que pose un promeneur sur un chantier d'exploitation et celui qu'aura un professionnel de la forêt. Le rapport Caullet sur la forêt (Caullet, 2013) spécifie d'ailleurs que "le point commun des divergences est souvent une connaissance insuffisamment partagée de la complexité de la forêt et de ses multiples usages, tous aussi indispensables à notre avenir". De nombreux projets de recherche tentent de définir des critères et surtout de donner des moyens quantitatifs d'évaluer les chantiers d'exploitation (Le Meur *et al.*, 2011). Ceci dans un but d'améliorer la qualité et de trancher lors de conflits entre les acteurs grâce à des arguments objectifs précis.

Le débat est particulièrement vivace entre propriétaires forestiers et exploitants, d'autant que la préoccupation pour la qualité de l'exploitation se double de contraintes économiques. La figure 2.1 synthétise les motivations et contraintes de chacun. Le propriétaire forestier reconnait volontiers le paradoxe entre son désir de préserver son patrimoine et celui d'optimiser les revenus issus de la forêt. L'exploitant ou l'ETF souhaitent quant à eux maintenir une bonne réputation tout en équilibrant économiquement leur activité. Il s'agit dans les deux cas d'un délicat équilibre entre qualité et finance. Peut-il se trouver au même niveau dans la mesure où l'affectif du propriétaire entre en jeu face à la rationalité économique de l'exploitant ? C'est ici une question d'équilibre entre les priorités de chacun.

2.4 La forêt privée en Rhône-Alpes : un patrimoine à valeur sentimentale plus qu'économique ?

2.4.1 Des petits propriétaires attachés à leurs forêts mais éloignés du secteur forestier

L'attachement affectif des propriétaires forestiers privés à leur patrimoine est fort en Rhône-Alpes. C'est la première motivation vis-à-vis de la forêt pour 54% d'entre eux (Rhône-Alpes, 2014). En second arrive l'objectif de production de bois, cité par 45% des propriétaires Rhône-alpins. La qualité de leur patrimoine et sa préservation sont donc primordiales dans leurs décisions qui privilégient une gestion patrimoniale à long terme de leur forêt. Il semble d'ailleurs d'après une étude du RESOFOP (Picard *et al.*, 2011) que la garantie d'une exploitation de qualité motiverait plus de propriétaires à récolter leurs bois que les aspects financiers (40% contre 37%).

De nombreux propriétaires actuels ont hérité de leur forêt et il est fréquent qu'ils n'habitent plus la région où elle se trouve. Ils ont parfois encore de la famille ou des amis sur place mais beaucoup se trouvent complètement déconnectés du territoire. Ils n'ont ainsi aucun rapport avec les acteurs de la filière forestière

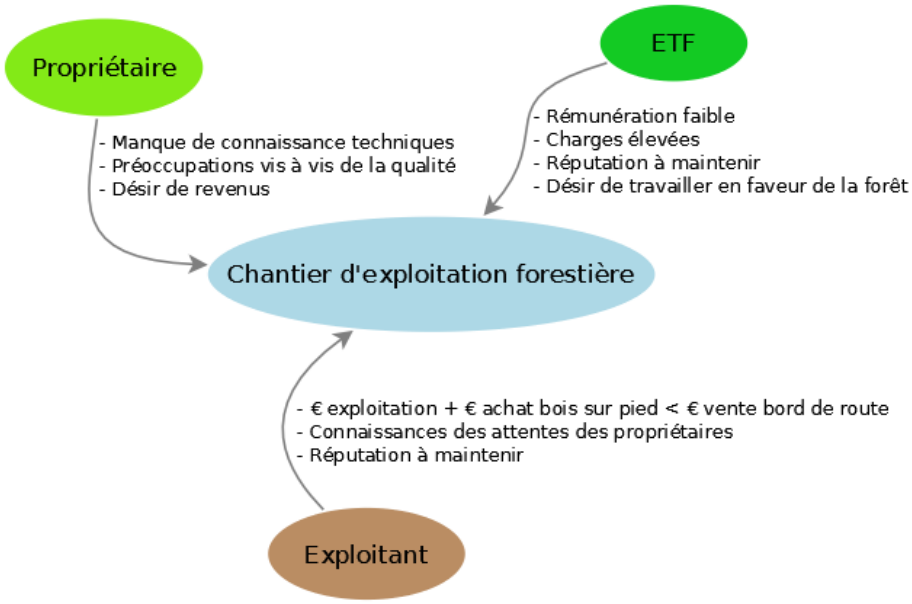

FIGURE 2.1 – Motivations et contraintes des différents protagonistes d'un chantier d'exploitation forestière

locale : pas d'exploitant de confiance à qui s'adresser et même bien souvent aucune idée sur comment s'y prendre et qui contacter pour exploiter. De ce fait, les relations avec les exploitants se développent souvent sur une base d'inconnu et de méfiance.

2.4.2 L'hypothèse d'un cercle vicieux de la non exploitation

Les propriétaires forestiers privés sont le maillon clef dans la décision de récolte et la mise en marché des bois. L'hypothèse est que dans leur objectif premier de préservation du patrimoine, la qualité de l'exploitation forestière est une véritable préoccupation. Cette préoccupation pourrait même devenir un obstacle à la récolte des bois dès lors que le propriétaire se sent en situation de faiblesse face à l'exploitant. Il entre alors dans un cercle vicieux qui tend à réduire la mobilisation forestière (figure 2.2).

En effet, beaucoup n'ont que peu de connaissances en ce qui concerne les techniques d'exploitation forestière et ignorent les bonnes pratiques respectueuses de l'environnement - et donc de leur patrimoine. Ils ne possèdent pas le référentiel technique qui leur permettrait d'exprimer leurs exigences aux professionnels de la récolte. D'ailleurs, beaucoup n'ont pas d'expériences préalables de chantiers et s'ils savent dire après coup ce qui ne les satisfait pas, ils n'ont que peu d'exigences bien définies en amont. Il leur est donc difficile de signaler et surveiller les points de vigilance sur un chantier ainsi que d'évaluer la qualité des prestations rendues. Ils ignorent souvent même la valeur du bois et le prix qu'ils peuvent en demander.

L'accord entre le propriétaire et l'exploitant autour d'une coupe est bien souvent ponctuel. C'est généralement un premier contact entre les deux protagonistes et qui pour la plupart ne sera jamais renouvelé dans la vie du propriétaire. Ainsi, les deux interlocuteurs ne se connaissent a priori pas lors de l'accord, et il n'y a aucun enjeu à établir une relation durable dans le temps. Faire confiance est donc d'autant plus une prise de risque pour le propriétaire qui n'a aucune garantie du comportement de l'exploitant et aucun moyen d'influer sur lui. Or, selon certains sociologues, la confiance serait "un mécanisme central, irréductible, de la coordination des échanges économiques en situation d'ignorance ou d'incertitude" (Quere, 2001).

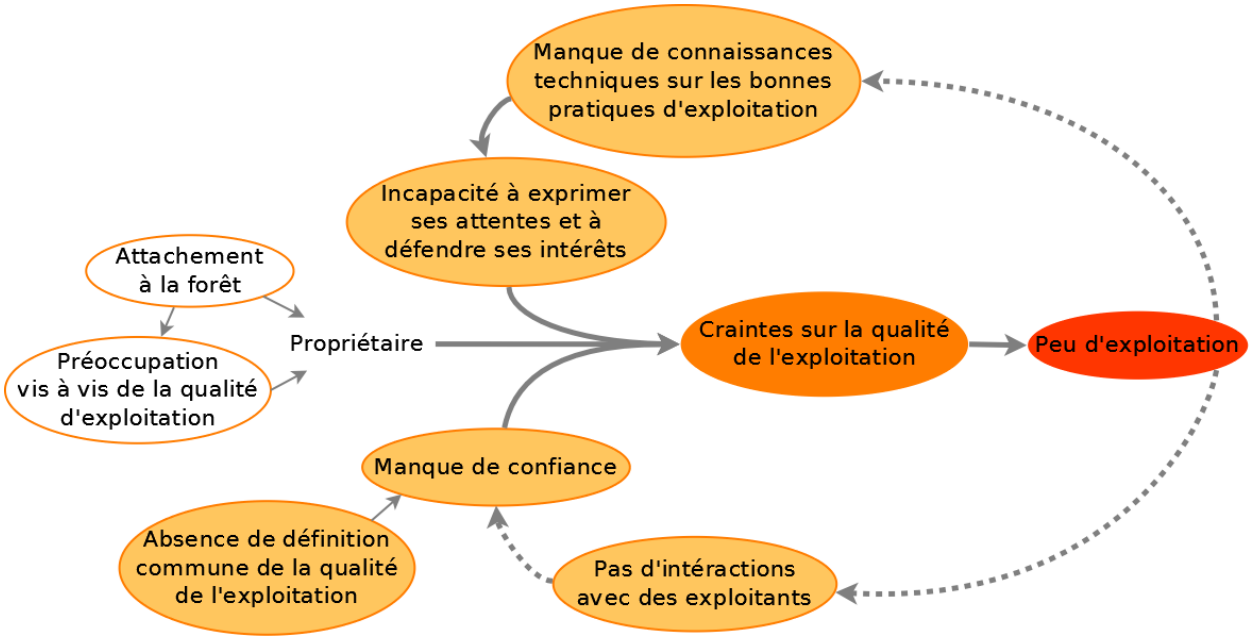

FIGURE 2.2 – Hypothèse du cercle vicieux de la faible exploitation forestière du point de vue des propriétaires forestiers privées

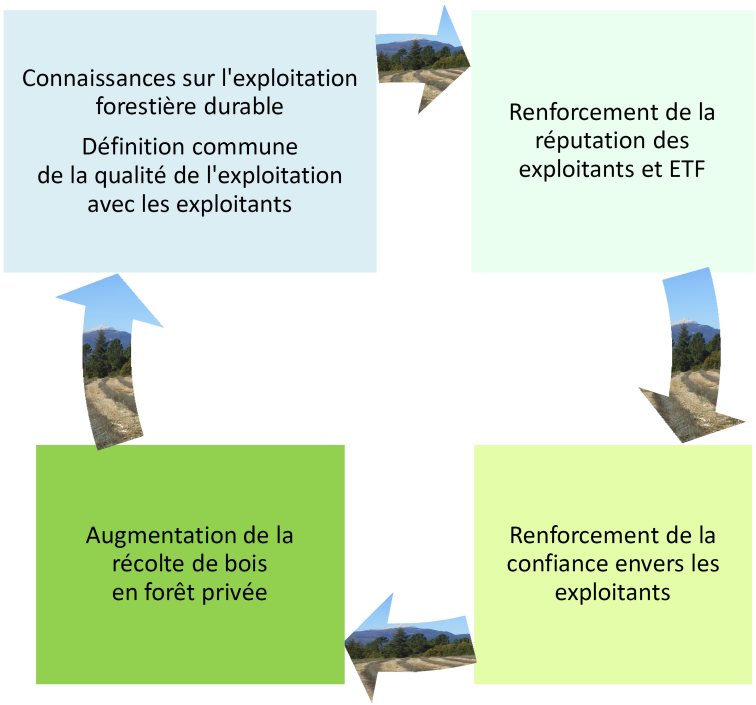

FIGURE 2.3 – Cercle vertueux stimulant la mobilisation des bois du point de vue des propriétaires forestiers privés

Ainsi, les propriétaires connaissent leurs faiblesses face à un exploitant dont ils savent qu'il n'a pas les mêmes préoccupations. Le déséquilibre d'information place le propriétaire dans une situation de dépendance. Le propriétaire manque de confiance et le dialogue est d'autant plus difficile qu'intervient une négociation financière où leurs intérêts s'opposent. Il n'est pas certain de savoir défendre ses intérêts et redoute un manque de qualité de la prestation en même temps qu'un prix désavantageux. N'étant pas toujours sur place ou ayant une activité professionnelle qui l'éloigne de sa forêt, il n'a en plus pas forcément le temps de s'en occuper.

Finalement, le propriétaire forestier préfère ne pas s'exposer à un risque jugé trop élevé : il n'exploite pas. De fait, il n'acquiert pas d'expérience et de savoir sur l'exploitation forestière. Il n'établit pas non plus de liens avec un professionnel de l'exploitation, ce qui entretien l'absence de confiance.

Notre hypothèse finale est que la qualité de l'exploitation forestière serait un point d'entrée pour dynamiser la récolte des bois en montagne. Et pour influer sur celle-ci, il s'agit avant tout de s'enquérir des relations entre propriétaires forestiers et exploitants. L'objectif est d'y rétablir la confiance. Dans cette optique, outre l'apport de connaissances au propriétaire, l'appui sur le réseau social dans lequel les acteurs sont intégrés semble idéal. La réputation de l'exploitant y parait centrale. Carte de visite pour l'un, elle est gage de confiance pour l'autre. En en faisant la clef de l'obtention de contrats, cela pourrait motiver un nivellement vers le haut de la qualité des prestations d'exploitation. Il faut donc donner l'opportunité aux exploitants de renforcer leur réputation, notamment en adoptant une définition commune de la qualité avec le propriétaire. D'où notre proposition d'un cercle vertueux à initier (figure 2.3).

2.5 Les actions en faveur de la qualité de l'exploitation forestière aujourd'hui en France

Les actions en faveur de la qualité des chantiers forestiers sont nombreuses. Un bilan de l'existant a été fait lors du projet de préfiguration en octobre 2013 (Couvent Maurin *et al.*, 2013). Les avis des acteurs rencontrés à l'époque (majoritairement des gestionnaires, des conseillers, et des institutionnels avec quelques exploitants et ETF) sur ces différentes démarches sont également rapportés. On y trouve notamment les raisons pour lesquelles ces démarches ne satisfont pas la globalité des acteurs intervenants en forêt. Un extrait du rapport est en annexe A. Quelques points essentiels sont rappelés dans la suite.

Les tâches administratives De manière générale, il apparaît que la superposition de documents, structures et réglementations visant à encadrer les chantiers d'exploitation forestière est peu appréciée. Les démarches doivent être simples, rapides et ne pas demander de travail administratif supplémentaire. Dans le cas contraire, elles ne sont effectuées que si cela est obligatoire et même pas toujours systématiquement.

Les contrats d'exploitation Donneur d'ordre comme prestataire, gestionnaire comme exploitant et ETF, tous s'accordent sur le fait que des termes trop contraignants dans un contrat, des clauses trop lourdes, trop coûteuses en temps ou non rémunérées ne seront pas respectés. Il s'agit donc de s'assurer une prestation de qualité par une rémunération proportionnelle aux exigences du contrat entre maître d'ouvrage et prestataire. Par exemple, pour un bûcheron ou un débardeur payé au mètre cube, le temps de nettoyage de la zone ne participe pas à augmenter le volume de bois sorti donc la rémunération. Si le salaire ne lui assure pas la rentabilité du chantier avec ce temps supplémentaire de travail, il ne le fera pas.

2.6 Les objectifs du stage

Le premier objectif du stage est de tester l'hypothèse du cercle vicieux. Il s'agit donc dans un premier temps de voir dans quelle mesure le manque de connaissances des propriétaires pose problème dans le cadre d'une exploitation. Il faut aussi s'intéresser à la question de la confiance afin de déterminer dans quelles conditions celle-ci est possible ou non, notamment au niveau de l'agencement des acteurs.

Le second objectif est de mettre en place une méthodologie qui permette d'analyser la situation sur un territoire et, si nécessaire, de proposer des leviers afin d'initier une dynamique d'amélioration de la qualité de l'exploitation. On souhaite pouvoir proposer des pistes pour faciliter les interactions entre propriétaires forestiers et professionnels de la forêt. Notamment, l'utilisation de la réputation des exploitants afin de renforcer la confiance dans les échanges et de pousser à l'amélioration de la qualité de l'exploitation est une piste à explorer.

Il s'agit bien de proposer une méthodologie qui permette d'analyser une situation propre à un territoire afin d'adapter au mieux les propositions au contexte local. Plusieurs problématiques sont donc à aborder au cours de cette investigation afin de bien connaitre le contexte : le recueil des attentes des propriétaires en termes de qualité et l'identification du réseau forestier local, ses acteurs et son fonctionnement. Les enjeux de qualité sont en effet variables d'un territoire à l'autre et la complexité de la situation va aussi dépendre des acteurs présents, leur diversité, leur dynamisme, leurs motivations et leurs difficultés ainsi que des institutions présentes. Tout ceci peut déterminer la nécessité ou non de mettre en place une assistance aux interactions entre acteurs, sa forme et ses objectifs exacts.

Quelques paramètres sont à prendre en compte dans cette démarche, notamment les quelques résultats de l'avant projet du mois d'octobre 2013. Il était apparu important de ne pas superposer trop d'outils et démarches différentes, or il en existe déjà de nombreuses. Il ne s'agissait donc pas forcément de proposer quelque chose de nouveau à la fin de l'étude mais peut être simplement de formaliser un fonctionnement déjà existant afin de le rendre plus largement accessible au-delà d'un cercle d'initiés. Les démarches administratives sont également à éviter car elles rebutent de nombreux acteurs, rendant un outil rapidement inopérant. L'idée de travailler sur les réseaux sociaux et la réputation permettrait d'éviter ces travers.

Chapitre 3

Méthodologie et mise en place de la démarche

3.1 Méthodologie et localisation

3.1.1 Les différentes étapes de l'étude

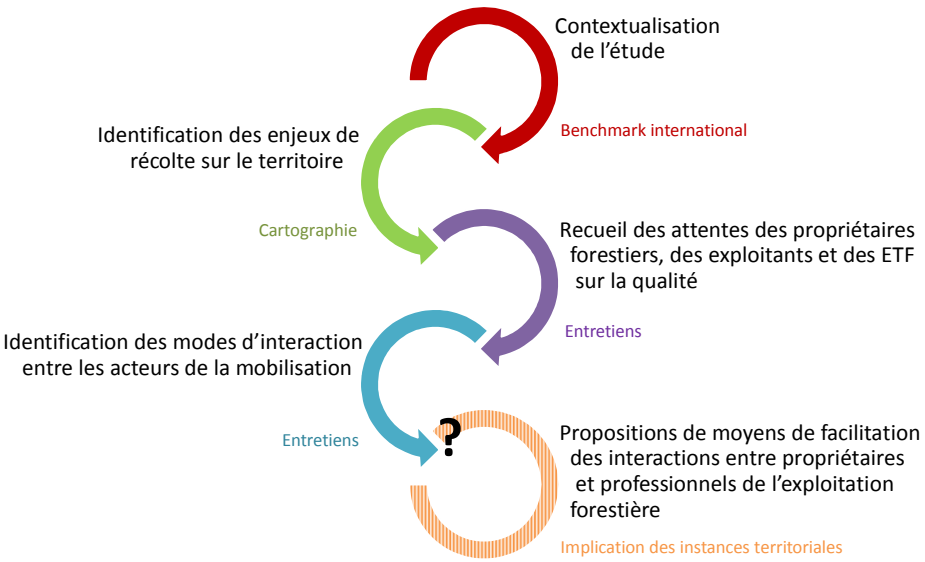

FIGURE 3.1 – Méthodologie et étapes de l'étude

Une première phase a permis de mettre en contexte le projet (figure 3.1). Une enquête de benchmark a notamment été réalisée auprès des partenaires européens du projet NEWFOR dans lequel s'inscrit l'étude. L'objectif était de s'informer sur cette problématique de la qualité de l'exploitation forestière et sur les relations entre les acteurs de la récolte dans les autres pays alpins.

Dans un deuxième temps, il a fallu identifier les enjeux de récolte sur le territoire de l'étude. Il était en effet primordial d'identifier les zones où un objectif de récolte supplémentaire de bois était réaliste. Cette phase devait de plus permettre de tester un outil cartographique mis au point par FCBA intitulé Cartomob.

Il s'est agit ensuite d'aller à la rencontre des propriétaires forestiers dont les parcelles présentaient un fort enjeu de récolte afin de sonder leurs attentes vis-à-vis de l'exploitation forestière et sa qualité. Des ex-

ploitants et des entreprises de travaux forestiers intervenant sur le territoire de l'étude ont aussi été consultés. A la fin de cette phase, l'enjeu était d'identifier des critères de qualité de l'exploitation forestière du point de vue des propriétaires et de les mettre en balance avec ceux des professionnels.

S'il s'avérait qu'il existe là une source de blocage, il s'agissait de déterminer si l'organisation de la filière forêt du territoire est propice à une évolution, notamment en ce qui concerne les acteurs présents, leurs interactions et leur dynamisme. L'étude pourrait alors éventuellement se poursuivre par la proposition de pistes afin de consolider la confiance entre les acteurs et ainsi encourager l'exploitation forestière.

3.1.2 Le territoire de l'étude

Une première partie de l'étude est menée sur le territoire du Vercors 4 Montagnes (figure 3.2).

FIGURE 3.2 – Territoire de l'étude : le massif du Vercors 4 Montagnes (source : Google Maps)

FCBA ayant travaillé à de nombreuses reprises sur cette zone, il dispose d'un réseau de contacts. C'est aussi l'un des territoires d'expérimentation dans le projet NEWFOR, ce qui justifie par ailleurs de le choisir dans le cadre du stage. Entre autre, la disponibilité de données Lidar n'est pas négligeable, le vol ayant été réalisé dans le cadre du projet en 2011.

La zone du Vercors 4 Montagnes présente de plus des interlocuteurs privilégiés dans le milieu forestier. Il fait en effet l'objet d'une charte forestière de territoire et fait également parti du Parc Naturel Régional du Vercors. Ces institutions s'intéressent dans leurs missions à l'exploitation forestière et son impact sur le milieu. Elles pourraient ainsi apporter un soutien appréciable à un effort d'amélioration de la qualité des chantiers le cas échéant.

Le Conseil Général de l'Isère, très volontariste sur les questions forestières, est assez ouvert au dialogue et semble une institution également indiquée comme potentiel porteur de projet. D'autant que le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier de la région Rhône-Alpes classe le massif du Vercors 4 Montagnes en priorité 1 [1] parmi les massifs insuffisamment exploités. Les enjeux de récolte y semblent donc

1. Le PPRDF classe les massifs forestiers avec une priorité de 1 à 3 selon le volume supplémentaire de bois à mobiliser, l'efficacité de l'animation en place, son coût et la volonté locale d'agir sur la filière forêt. Sur le Vercors isérois, la priorité à été

importants et ont tout intérêt à être caractérisés plus précisément. Une dynamisation de la récolte de bois y semble possible si l'on identifie les points de blocage des propriétaires. Il s'agit dans notre cas d'explorer la question de la qualité de l'exploitation forestière.

La première partie de l'étude s'est donc concentrée sur ce secteur. Il est cependant vite apparu que le Vercors présente un fonctionnement particulier. En effet, de par sa configuration topographique, il est très isolé. Il est peu connecté avec les massifs alentours et les vallées qui l'entourent. Ainsi, il est relativement en marge de l'activité de la filière forêt-bois de ces autres territoires. La conséquence principale est que le nombre d'acteurs forestiers, et en particulier d'exploitants, est assez faible. Quelques exploitants ont développé leur activité sur cette zone et sont peu concurrencés. Les propriétaires ont donc peu de choix pour la réalisation de l'exploitation. Ainsi, si la question de la qualité se pose, elle ne peut être décisive.

Il s'est avéré nécessaire après quelques mois d'explorer la problématique sur un autre territoire, à titre de comparaison. Les résultats de l'enquête étant assez différents des hypothèses envisagées, il s'agissait de déterminer si cela était du à la spécificité du Vercors ou à une erreur de raisonnement. Le choix s'est tourné vers le Val d'Arly - Beaufortin et le bassin albertvillois, lui aussi ciblé par le projet NEWFOR. La zone est plus diffuse et des entretiens ont été menés auprès de propriétaires sur les communes marqués par un point rouge (figure 3.3).

FIGURE 3.3 – Territoire de l'étude : le bassin d'Albertville et le Val d'Arly-Beaufortin (source : Google Maps)

3.2 Première phase : l'enquête internationale sur tout le massif alpin

L'objectif de cette enquête auprès des partenaires européens du projet NEWFOR était d'abord de savoir si cette problématique existe aussi dans leurs pays. On cherchait aussi à recueillir des informations sur les échanges entre les acteurs de la mobilisation - quel cadre, quelles formes, quelles exigences- ainsi qu'à cerner leurs pratiques en termes de démarches qualité.

Cette enquête était adressée aux partenaires dans NEWFOR qui sont pour la plupart des instituts de recherche ou des instances forestières nationales. Ils n'ont donné que leur vision personnelle et leur avis d'expert sur la question. C'est donc une enquête qualitative qui a été faite afin de collecter des exemples de

placée sur l'amélioration de la desserte et la mise en commun de l'exploitation en forêt privée.

fonctionnements différents. Le formulaire utilisé est en annexe B. Les six réponses obtenues proviennent d'Autriche, d'Italie et de Slovénie.

Le rapport complet de l'enquête est en annexe C mais les points essentiels pour la poursuite de l'étude sont repris en dessous.

Un intermédiaire neutre entre propriétaire et exploitant

Les points qui semblent motiver l'exploitation forestière privées dans les autres pays alpins sont les prix attractifs du marché ainsi que les aides publiques pour la voirie et les engins d'exploitation. Une organisation collective des propriétaires est un autre facteur, tout comme la demande croissante en bois énergie.

Les enquêtés ont rapporté que les propriétaires n'expriment que rarement ou occasionnellement une crainte de dégâts dans leur forêt suite à une exploitation. Et il semble que ce ne soit pas un obstacle à la mobilisation des bois. Dans les pays sondés, les propriétaires sont conseillés par un service forestier pour choisir un exploitant. Ces services travaillent régulièrement avec les exploitants et connaissent la qualité de leurs interventions. Ainsi, le propriétaire fait confiance à l'exploitant par le biais de la confiance qu'il place en son conseiller. Les échanges semblent ainsi basés sur la confiance et les habitudes de travail. Les forestiers connaissent les bonnes entreprises et les recommandent aux propriétaires. Ainsi, la pérennité de l'activité des exploitants et opérateurs repose sur leur réputation et les relations de confiance avec les forestiers et les propriétaires. La qualité est plus une nécessité pour les entreprises qu'un plus. La mise en œuvre des pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement n'est pourtant pas systématique, souvent pour des raisons de rentabilité économique. A dire d'experts, les propriétaires forestiers ne seraient pas prêt à payer plus cher l'exploitation - ou à vendre moins cher leurs bois - car cela ne serait pas forcément synonyme d'une meilleure qualité.

Au dire des professionnels interrogés, les propriétaires manquent de connaissances techniques concernant l'exploitation forestière. C'est un constat d'autant plus vrai que les propriétés sont petites. Un des enquêtés suggère que si les propriétaires ne craignent pas les dégâts d'exploitation, c'est parce qu'ils n'y sont pas sensibilisés.

Encadrement et définition des exigences de qualité

Les exigences et les consignes en termes de qualité de l'exploitation sur un chantier sont majoritairement définies par les propriétaires forestiers mais assistés de leurs conseillers. Cela peut aussi être un représentant du propriétaire : service forestier conseiller ou association de propriétaires forestiers. Ces exigences sont formalisées dans la plupart des cas par un contrat. Le service forestier italien formule des prescriptions à l'exploitant ou l'ETF en même temps qu'il délivre l'autorisation de coupe. Sur le même schéma, en Tyrol (Autriche), une liste de points de vigilance est fournie avec l'autorisation de coupe et formalisée par un contrat avec l'exploitant. Dans le Trento en Italie, les entrepreneurs de travaux forestiers doivent suivre une formation et un examen pour obtenir une licence permettant les activités d'exploitation. Le contrôle des chantiers est assuré par une autorité forestière dans les différents pays enquêtés. Dans certains cas, comme celui du Trento, le contrôle est systématique à la fin d'un chantier.

L'agencement des acteurs

Dans les autres pays de l'arc alpin, il existe finalement un triptyque propriétaire forestier privé - service forestier - exploitant au cœur duquel se développe des relations basées sur la réputation et la confiance

(figure 3.4). Outre un encadrement législatif et réglementaire différent, il existe un intermédiaire physique entre propriétaire et exploitant : le service forestier. Il est le garant de la confiance que le premier place en l'autre. Il est le promoteur de la réputation de l'exploitant.

En France, cet intermédiaire physique n'existe pas. Le rôle du CRPF, de part sa définition institutionnelle, est de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des exploitants du territoire. Il n'est pas "garant" aux yeux du propriétaire de la qualité des prestations d'exploitation. Certains professionnels, dans leur rôle de conseiller, peuvent prendre ce parti pris. C'est le cas des coopératives, des experts forestiers par exemple. Ils ne sont cependant pas libres de tout conflit d'intérêt dans la mobilisation des bois : l'un sera même parfois exploitant, l'autre impliqué dans un réseau de relations professionnelles dont dépend son activité.

Dans la plupart des cas, c'est le marché qui régit les échanges directs entre propriétaire et exploitant, laissant le propriétaire dans son incertitude, sa méfiance, et son manque de connaissances face à celui-ci. Il manque ainsi la clef de voute d'une exploitation forestière satisfaisante pour tous les acteurs : la confiance (figure 3.4). Celle-ci semble dépendre de la séparation entre le rôle de conseiller, détenteur de la connaissance, et le porteur d'intérêts économiques.

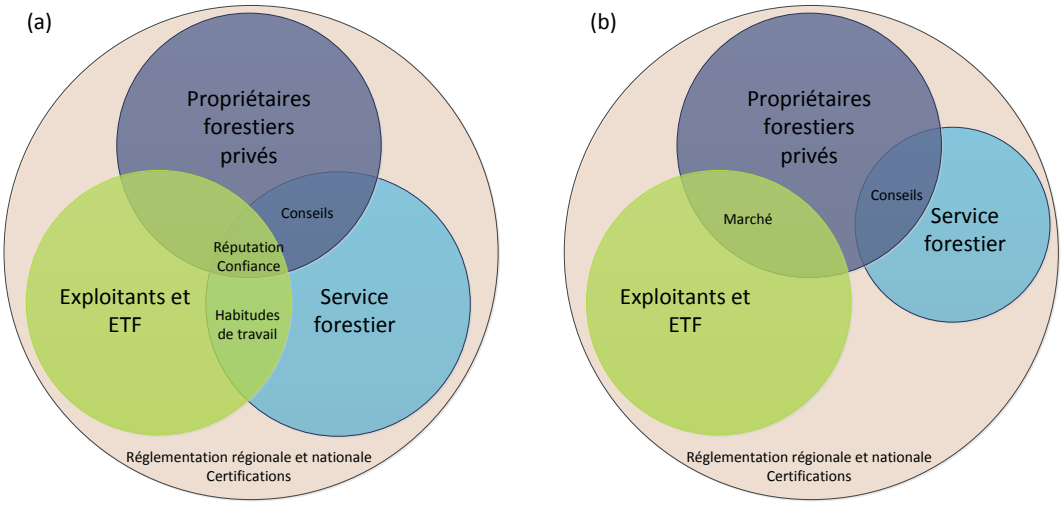

FIGURE 3.4 – Acteurs de la mobilisation du bois dans les pays enquêtés (a) et en France (b)

3.3 Deuxième phase : cartographie des enjeux de récolte supplémentaires

3.3.1 Présentation de l'outil Cartomob

Cartomob est un outil d'information géographique (SIG) qui a été élaboré par FCBA en partenariat avec l'IRSTEA.

La fonction de Cartomob est de cartographier en continue la ressource forestière pouvant être récoltée en considérant les aspects sylvicoles, techniques (accessibilité) et économiques (rentabilité de l'exploitation). L'outil donne alors des estimations de revenus pour le propriétaire, le bucheron et le débardeur si cette récolte était réalisée.

Les données d'entrée sont issues d'un vol Lidar sur la zone à cartographier. Dans le cas de cette étude, ces données ont été récoltées par l'IRSTEA sur la zone du Vercors 4 Montagnes dans le cadre du projet

NEWFOR. Des informations tirées de la base de données Forêt de l'IGN sur la structure des peuplements sont également nécessaires.

Le principe de fonctionnement de l'outil est détaillé en annexe D. Il permet dans un premier temps d'identifier la ressource pouvant être récoltée d'un point de vue sylvicole. Les cartes de l'annexe E comparent ainsi les volumes sur pied dans un massif forestier du Vercors 4 Montagnes majoritairement public avec la ressource effectivement disponible pour une récolte. La chaine de traitement de Cartomob offre ensuite deux possibilités d'optimisation de cette récolte potentielle en s'intéressant aux paramètres économiques et techniques. Il permet soit de maximiser les volumes récoltés soit de maximiser la marge économique de l'exploitation. On obtient en sortie une cartographie des volumes exploitables pour les deux optimisations possibles. Un exemple est disponible en annexe F toujours pour la même zone. Une carte de l'accessibilité du massif pour les différents systèmes d'exploitation est aussi extraite. Elle est visible en annexe G pour l'exemple précédent. Enfin, Cartomob fournie en sortie des valeurs chiffrées :

- Volumes exploitables répartis selon les différents systèmes de débardages, décomposés entre bois d'œuvre (BO) et bois d'industrie-bois énergie (BIBE)
- Volumes non récoltés pour des raisons sylvicoles, économiques ou techniques
- Surface exploitée correspondante
- Chiffres d'affaire du débardeur et du bucheron
- Recettes du propriétaire
- Prix d'achat bord de route (fixé dans l'outil en fonction du marché)

Le tableau 3.5 donne un aperçu de ce que l'on peut obtenir en application sur le massif du Vercors 4 Montagne pris en exemple au-dessus. Celui-ci est principalement constitué de forêts publiques où les volumes sur pieds sont moins élevés que sur d'autres massifs privés de la zone.

	Prix de réserve du propriétaire		
	BO = 0€ et BIBE = 0€	BO = 30€ et BIBE = 3€	BO = 15€ et BIBE = 5€
Volume total exploité (m3)	23 747	11 754	12 929
BO	*9 159*	*3 691*	*9 082*
BIBE	*14 587*	*8 063*	*3 847*
Surface (ha)	203	115	65
Débardage			
CA (€)	244 243	107 568	135 856
Equivalent Temps Plein	1,98	0,98	1,08
Bucheronnage			
CA (€)	261 212	129 298	142 216
Equivalent Temps Plein	7,92	3,92	4,31
Propriétaire forestier			
Recettes (€)	302 609	141 205	268 346

FIGURE 3.5 – Données chiffrées obtenus avec Cartomob pour un massif du Vercors 4 Montagne

On remarque la forte influence d'un prix de réserve élevé pour le bois d'œuvre sur le volume récolté et sur les recettes du propriétaire. On peut aussi noter le nombre d'équivalents temps plein (ETP) sur un massif qui ne présente pourtant pas les plus gros volumes sur pied de la zone d'étude.

Les chiffres sont à considérer comme une estimation et non comme une valeur précise. Dans le cas du câble notamment, les informations correspondent à un potentiel de récolte. L'outil repère des zones avec un capital prêt à la récolte suffisamment important et une configuration de la desserte telle qu'une ligne de câble serait potentiellement rentable à cet emplacement. Il ne permet pas de la placer avec précision et ne considère pas la topographie. Sur ces zones, il s'agit d'aller voir sur place le positionnement possible d'une ligne afin de déterminer si une exploitation par câble serait effectivement rentable. En effet, le coût d'exploitation par câble est fortement dépendant de la longueur de la ligne, du nombre de supports intermédiaires fixé lui-

même selon la topographie, ce que l'outil ne permet pas de déterminer. De ce fait, les recettes des opérateurs et du propriétaire n'ont pas été calculées pour ce système d'exploitation.

3.3.2 Apports et limites de Cartomob

Tester et mettre en application les outils développés tels que Cartomob est l'un des objectifs du projet NEWFOR. L'apport de données chiffrées sur les enjeux économiques que représente la filière forêt sur un territoire peut être un argument pour intéresser et impliquer les institutions territoriales. Cet outil de cartographie en continu a un fort potentiel pour un usage par les collectivités territoriales. Les données volumiques peuvent être converties en équivalents temps plein, quantifiant les opportunités d'emploi dans la filière forêt locale. Il permet d'estimer les revenus qui pourront être dégagés autant pour les professionnels que pour les propriétaires. Ces informations peuvent permettre d'orienter les politiques d'incitation et le choix des grandes orientations pour les forêts du territoire. Il peut éventuellement devenir un outil permettant aux collectivités territoriales de justifier leur soutien à certains projets en se basant sur ces estimations. La technologie Lidar étant encore couteuse et peu répandue, des études sont en cours pour un usage de la télédétection en remplacement, plus facile à obtenir pour les collectivités.

Dans le cadre du stage, cette cartographie devait être utilisée pour localiser les enjeux de récolte supplémentaire de bois. Elle aurait permis de viser les propriétaires les plus concernés. Cependant, nous n'avons pu obtenir toutes les données nécessaires au fonctionnement de Cartomob pour les massifs privés du Vercors 4 Montagnes [2]. Les cartes qui ont pu être réalisées ne concernent qu'une partie des forêts essentiellement publique. La sélection des propriétaires enquêtés a finalement été faite directement à partir des données Lidar, comme présenté dans la partie 3.4.2.

3.4 Troisième phase : les entretiens, éléments de méthode et premiers résultats

3.4.1 Objectifs recherchés

Cette phase d'entretiens visait à recueillir le point de vue et les attentes des propriétaires forestiers privés, des exploitants et des opérateurs forestiers quant à la qualité des chantiers d'exploitation forestière en Vercors et en Savoie. Une approche en termes de qualité, sécurité et prise en compte de l'environnement sur les chantiers a permis d'initier le dialogue avec ces trois interlocuteurs autour d'une question technique concrète.

Des questions similaires avaient été abordées lors du projet de préfiguration d'octobre 2013 (Couvent Maurin *et al.*, 2013). Le panel des enquêté ne comptait à l'époque que des professionnels de la forêt et du bois. Il s'agissait donc de consulter des propriétaires forestiers privés "non avertis" des problématiques forestières, et prioritairement ceux dont les parcelles présentaient de forts enjeux de récolte dans la zone d'étude. Des exploitants et opérateurs forestiers agissant sur la zone du Vercors ont également été rencontrés pour confronter les différents points de vue. L'objectif était de cerner les contraintes qu'ils rencontrent sur ce territoire ainsi que leurs pratiques en forêt. Des critères de qualité de l'exploitation devaient être ensuite extraits de tous ces entretiens.

Il s'agissait également d'identifier les professionnels de la forêt visibles sur le territoire aux yeux des propriétaires et d'analyser les modes d'interactions entre eux. Cela devait permettre de déterminer si un système de facilitation des échanges était nécessaire. Le cas échéant, on devait pouvoir proposer des pistes

2. Cartomob utilise en données d'entrée des données sur la structure des peuplements disponibles à l'origine dans la base de données Forêt de l'IGN. Lors de l'élaboration de la deuxième version de la base de données, l'IGN a choisi de ne plus les faire figurer de la même manière. Nous n'avons donc pas réussi à les obtenir pour toute la zone d'étude du Vercors 4 Montagnes.

sur le contenu, la forme et les vecteurs de diffusion adaptés. Finalement, on cherchait aussi à identifier des interlocuteurs potentiellement intéressés à poursuivre la démarche un peu plus loin, notamment en participant à l'élaboration ou au test d'un tel système.

3.4.2 Echantillonage

Vercors 4 Montagnes

La sélection des propriétaires s'est basée sur la cartographie des volumes de bois sur pied en forêt, disponible à partir des données Lidar (annexe H). En la superposant au cadastre (exemple en annexe I), soixante-quatorze parcelles présentant de forts volumes de bois ont été sélectionnées (entre 650 et 800 m3/ha). Le lien entre numéro de parcelle et propriétaire forestier a été effectué par Mme. Sandra Bonniau, animatrice de la CFT du Vercors 4 Montagnes. Les réponses des soixante-et-un propriétaires correspondants se répartissent comme suit :

61 propriétaires pour 74 parcelles
38 numéros obtenus → 32 réponses
19 refus dont 6 avec un échange téléphonique rapide
11 entretiens face à face et 2 entretiens téléphoniques

Parmi les trente-deux propriétaires que j'ai finalement contactés par téléphone, dix-neuf n'ont pas souhaité me rencontrer. La raison principale était le manque de temps, souvent couplée avec un manque de connaissances ou d'intérêt pour les questions forestières. Certains déléguant la gestion à des professionnels ou à d'autres membres de la famille m'ont parfois conseillé de prendre contact avec ces personnes. Des propriétaires m'ont avoué ne pas s'en occuper pour les raisons précédentes, ou bien parce que leur forêt, trop petite et pentue, ne permettait aucune rentabilité de l'exploitation forestière. Dans certains cas la forêt avait été vendue ou était en cours de l'être. Pour six de ces propriétaires, j'ai pu malgré tout obtenir quelques informations en prolongeant ce rapide échange téléphonique d'une dizaine de minutes. J'ai finalement obtenu une série de treize rendez-vous, dont deux pour des entretiens téléphoniques.

Les propriétaires rencontrés habitent tous le plateau du Vercors ou les communes qui sont au pied. Un seul entretien a été réalisé auprès d'une personne habitant hors de l'Isère.

Bassin d'Albertville - Val d'Arly - Beaufortin

La décision d'enquêter sur ce territoire étant venue tardivement, le temps disponible était restreint. Pour plus de rapidité, je me suis adressée au CRPF et au Groupement de Sylviculteurs du Val d'Arly-Beaufortin. Ils m'ont fourni les contacts de propriétaires adhérents du groupement ayant exploité dans les dernières années. J'ai pu en contacter sept afin de mener six entretiens face à face et un par téléphone pour un propriétaire habitant en région parisienne.

Différence du recrutement entre les deux territoires

En Vercors, l'enquête a été réalisée auprès d'un public sélectionné aléatoirement mais parmi une part ciblée de la population : les propriétaires possédant un volume de bois important en forêt. En Savoie, c'est un public choisi qui a été questionné. En effet, les propriétaires rencontrés sont tous intéressés par les questions forestières. Ils sont adhérents actifs du groupement de sylviculteurs local. La différence du mode d'échantillonnage entre les deux territoires a très certainement induit les variations dans les résultats développés plus loin. Les deux études se complètent ainsi car elles ont permis de saisir des aspects qui n'étaient pas apparus sur l'autre des territoires.

3.4.3 Préparation des entretiens et méthode d'analyse des informations récoltées

Grille d'entretien avec les propriétaires

La grille d'entretiens est disponible en annexe J.

Après présentation de l'étude au propriétaire, il lui est demandé de parler de sa forêt. La conversation est ainsi introduite par un sujet qu'il connait afin de le mettre à l'aise. Ceci aide aussi à cerner le profil de propriétaire avec qui l'on échange. Puis on évoque son avis sur la récolte forestière et ses motivations à exploiter ou non.

On le questionne ensuite sur sa propre définition de la qualité de l'exploitation. En fonction de sa réponse, on approfondit sur les aspects prise en compte de l'environnement et sécurité sur un chantier.

La partie suivante se concentre sur les relations avec les exploitants et les opérateurs en forêt, notamment par le biais d'un retour sur ses éventuelles expériences passées de vente et coupe de ses bois. On l'interroge sur le déroulement du processus d'exploitation, notamment en ce qui concerne les éventuels contrats signés, les consignes formulées et le suivi du chantier.

Pour terminer, on teste sa volonté d'engagement en faveur de plus de qualité, en particulier par une participation financière ou la participation à une formation. On recueille aussi son avis sur un système d'engagement pour une exploitation forestière de qualité, basé sur la réputation des exploitants.

Grilles d'entretiens avec les exploitants et ETF

Les grilles d'entretiens sont disponibles en annexes K et L.

Il est d'abord demandé à la personne de se présenter et notamment de se placer dans la filière forêt-bois.

La première partie porte sur leurs attentes vis-à-vis de la qualité de l'exploitation forestière avec les mêmes questions que celles posées aux propriétaires.

Leur avis sur les motivations et freins des propriétaires forestiers privés face à l'exploitation leur est demandé. On cherche à identifier les échanges qu'ils ont avec eux, avec un peu plus de détails pour les exploitants sur la manière d'entrer en contact.

Ensuite, la question de leur réputation professionnelle est abordée. Il s'agit de savoir dans quelle mesure elle est importante, aux yeux de qui et pourquoi.

La partie suivante se concentre sur les relations entre exploitants et ETF. On les interroge sur les habitudes de travail au sein des équipes et entre donneur d'ordre et sous-traitant, sur les contrats qui sont établis entre eux et leur contenu.

Puis le suivi de chantier est évoqué : sa fréquence, la place qu'y a le propriétaire, les sources possibles de désaccords. Après avoir parlé des avantages et inconvénients de différentes démarches qualité dans lesquelles ils seraient engagés, on sonde leur intérêt pour un outil qui rassurerait les propriétaires sur la qualité des travaux d'exploitation tout en faisant la promotion de leur travail.

Méthode d'analyse des entretiens

Des notes ont été prises au cours de chaque entretien. Un compte-rendu complet a été fait immédiatement après. Une analyse longitudinale de chaque entretien a permis de dresser un portrait rapide de chaque propriétaire et son positionnement par rapport à l'exploitation forestière. Une typologie portant sur les propriétaires enquêtés a pu ensuite être élaborée. Elle n'est bien sûr valide que dans le cadre de cet échantillon.

Une grille thématique confrontant point par point les avis de tous les propriétaires a ensuite été complétée à partir des comptes-rendus. Elle a permis dans un premier temps de dresser un portrait de l'échantillon. Sa diversité du point de vue des modes de vie et des parcours sociaux des propriétaires, ainsi que des profils de

forêt est décrite. Elle a aussi servi de support pour une analyse thématique tout au long des chapitres 4 et 5 pour les critères de qualité et les aspects relationnels.

3.4.4 Présentation de l'échantillon enquêté

Diversité et profil de l'échantillon de propriétaires

Vercors

Les propriétaires rencontrés en Vercors diffèrent par leurs motivations, leurs connaissances forestières et leur implication dans la gestion de leur forêt. Dans la quasi totalité des cas, la forêt provient d'un héritage. Souvent, elle a fait partie d'une ancienne ferme familiale divisée depuis. Cet héritage est parfois complété par un achat de parcelles forestières. Un seul des propriétaires rencontrés a acquis sa forêt en même temps que sa maison.

Les professions des personnes enquêtées sont variées, tout comme leur modes de vie : agriculteur, informaticien, boulanger, barman, élu, commercial, menuisier, artisan dans le bâtiment ou encore apiculteur. Neuf sur treize sont aujourd'hui retraités. Onze habitent aujourd'hui dans le Vercors ou au pied du plateau mais ils ont parfois vécu en ville par le passé.

La plupart des propriétaires rencontrés ont des forestiers de métier dans la famille : scieur-exploitant, bucheron, père ou grand-père qui gérait et exploitait lui-même la forêt de la ferme. La culture forestière familiale est forte parmi les enquêtés et souvent le propriétaire a passé une partie de son enfance en forêt à regarder faire. Parmi les personnes enquêtées, neuf déclarent avoir une culture forestière de par leur contexte familial. Cette conscience se traduit à des degrés divers : simple sensibilité sans connaissances sylvicoles ou techniques précises, savoir sylvicole mais pas technique, notions de bucheronnage et débardage, réalisation de bois de chauffage ou même exploitation de bois d'œuvre. Cinq d'entre eux sont équipés pour exploiter (petit tracteur agricole ou forestier, tronçonneuse, fendeuse).

L'attachement des propriétaires à la forêt est souvent fort et beaucoup sont dans la perspective de transmettre leur bien. La nuance peut être faite entre un attachement au bien familial et un attachement au milieu forestier en général. Dans le deuxième cas, ils s'inquiètent de transmettre l'amour de la forêt plus qu'une propriété. Ils souhaitent inculquer, si ce n'est des connaissances, au moins une culture minimum pour pérenniser la gestion de la forêt. La transmission n'a de sens que si les héritiers portent un intérêt à la gestion forestière et certain ont préféré vendre ou cherchent à la faire. Cependant, pour les propriétaires les moins actifs en forêt, il s'agit principalement d'un attachement sentimental à des souvenirs qu'ils y ont, au travail qu'un ancêtre y a consacré, ou par mémoire pour un proche, avec un désir fort que la forêt demeure dans la famille.

Les forêts sont elles-mêmes très variées, tant au niveau de l'accessibilité (facile à très difficile), de la pente, du sol (profond ou roche affleurant), de la productivité, de la qualité des bois. Le sapin y est dominant, suivi de l'épicéa puis du hêtre en proportion moindre. La difficile régénération de l'épicéa pose problème à de nombreux propriétaires, d'autant que c'est l'essence dont les scieurs sont le plus friands. La pression importante du gibier, notamment sur les communes d'Autrans, Villars-de-Lans et Méaudre, y participe fortement. Les forêts ont parfois été plantées par le propriétaire lui-même ou ses ascendants.

La culture du jardinage est omniprésente dans cette zone du Vercors. C'est le mode de traitement idéal aux yeux des propriétaires. Cependant, beaucoup de propriétés sont restées longtemps sans gestion. Les dernières coupes peuvent remonter à trente, soixante et même soixante-dix ans. Les forêts ont capitalisé des gros et très gros bois. Ceci rend le jardinage délicat si l'on souhaite exploiter les vieux arbres avant qu'ils

ne se dévalorisent. D'autres fois, des coupes fréquentes ont été pratiquées mais sur de faibles volumes par rapport à la disponibilité. Les forêts restent donc de manière générale sous-exploitées, par manque de temps, de connaissances, ou bien lorsque les anciens propriétaires n'avaient pas besoin d'argent. Les propriétaires actuels en sont parfois conscients mais ont difficilement plus de temps ou de moyens à y accorder.

Savoie

Les forêts sont plus éparpillées que dans le Vercors mais le paysage des acteurs et des débouchés est le même pour tous les propriétaires rencontrés. Les forêts sont issues d'héritages pour la majorité mais la part de personnes ayant acheté de la forêt est plus importante qu'en Vercors. Les profils professionnels sont aussi variés mais six sur sept sont déjà à la retraite. La plupart sont savoyard et il n'y en a qu'un qui n'habite pas sur place toute l'année. Il a tout de même la volonté de venir s'installer dans sa résidence secondaire à la retraite. Tous ont une culture forestière et trois ont des connaissances pratiques et du matériel.

La forêt est pour beaucoup un lieu de vie et de ressourcement. Ils y ont un petit chalet d'alpage ou un ancien corps de ferme. C'est une différence notoire avec le Vercors où les forêts faisaient l'objet de visites spécifiques de surveillance ou de loisir quelques fois dans l'année. Ils y sont attachés comme à un espace de vie. La plupart sont dans une logique de transmission de leur patrimoine à des héritiers ayant un goût pour la forêt à l'exception de l'un d'entre eux qui envisage de vendre.

Les faciès des forêts sont moins variés. Il s'agit souvent d'anciennes pâtures abandonnées dans le dernier demi siècle et parfois de forêts plus vieillissantes avec des gros diamètres de bois. Dans la plupart des cas, il n'y a pas eu de gestion antérieure aux actions entreprises par le propriétaire. Les feuillus sont largement majoritaires et très variés : châtaignier, hêtre, chêne, frêne, érable, merisier, noyer. Les propriétaires ont régulièrement investi dans des plantations, surtout pour ces deux dernières essences et un peu de mélèze. Les forêts sont pentues voire très pentues et la desserte récente ou faible. Ceci explique le manque de gestion antérieur. Les sols sont assez souvent superficiels et la roche affleure parfois. Ils sont assez instables et les chutes dues au vent ou à la neige sont fréquentes. Il y a globalement peu de qualité immédiatement car ce sont des petits diamètres ou des gros arbres vieillissant n'ayant jamais été mis en valeur. Et les propriétaires évoquent des problèmes sanitaires tels que le chalara, le chancre ou le cynips.

Si le jardinage reste majoritaire dans les esprits, le positionnement face aux coupes rases est moins tranché qu'en Vercors. Elles semblent mieux tolérées dans les zones de forte pente où la maitrise de l'abattage est moins évidente et les risques de dégâts au peuplement sont plus élevés. Beaucoup étant prêts à investir dans des plantations pour améliorer la forêt, la coupe à blanc est moins prohibée.

On note un fort découragement des propriétaires rencontrés face au manque de qualité de l'exploitation forestière localement. Ils ne pensent pas qu'il soit possible d'encourager l'amélioration de cette qualité. Ils s'essoufflent devant le fait que leur investissement en temps dans la gestion de leur patrimoine et la défense des intérêts des propriétaires face à la filière bois restent toujours sans retour, ni qualitatif, ni économique.

Typologie des propriétaires

On peut distinguer trois catégories de propriétaires selon leurs liens au monde forestier. La figure 3.6 résume les grands traits de ces différents profils.

Ceux que l'on appellera les "forestiers" ont un pied dans la filière forêt. Ils ont des connaissances techniques ou sylvicoles, souvent les deux. Ils se préoccupent de l'avenir de leur forêt et donc de la qualité des interventions qui y sont faites. Ils préfèrent ainsi vendre les bois bord de route ce qui leur permet de mieux maitriser l'exploitation. Ils sont en capacité d'organiser un chantier, de suivre les travaux et régulièrement

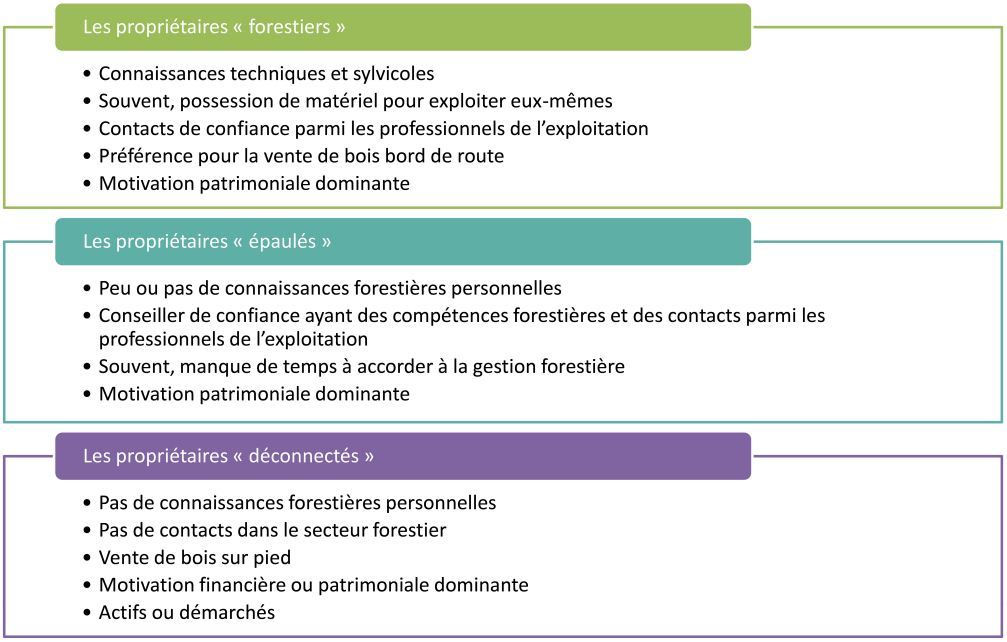

FIGURE 3.6 – Typologie des propriétaires de l'échantillon enquêté

d'exploiter eux-mêmes. Ils sont parfois prêts à payer plus cher l'exploitation pour garantir sa qualité bien qu'ils doutent que cela soit suffisant pour que le travail soit effectivement plus soigné. Ils ont dans tous les cas un réseau de contacts de confiance parmi les entrepreneurs de travaux forestiers et les exploitants. Ils connaissent la qualité de leur travail et savent à qui s'adresser pour réaliser des travaux quand ils ne les font pas eux-mêmes. Dans ce dernier cas, ils se basent souvent sur les pratiques traditionnelles qui nécessiteraient parfois d'être remises en cause. S'ils sont attachés à leur forêt, ils gardent un œil lucide sur les problèmes de transmission du patrimoine qui devrait s'accompagner du savoir nécessaire à la bonne gestion de ce milieu.

Les propriétaires dit "épaulés" n'ont que peu de notions forestières mais peuvent s'appuyer sur des contacts de confiance qui connaissent la forêt et les acteurs locaux. Ils sont attachés à leur patrimoine forestier et souhaitent le valoriser ou du moins l'entretenir un minimum. Ils n'ont cependant pas toujours du temps à y accorder. Ils vendent les bois sur pied mais souhaitent pouvoir suivre les travaux de près ou de loin. Dans leur souci de qualité, ils restent sur leurs gardes vis-à-vis des exploitants et des conseils reçus d'un gestionnaire-exploitant. Ils comptent sur l'assistance de leurs relations pour combler leur incompétence en gestion forestière. Il s'agit souvent d'un parent qui gère aussi ses forêts, d'un voisin ou bien d'un ami des parents ou grands-parents, plus rarement d'une structure de conseil hors de tout conflit d'intérêt comme le CRPF. Quelques uns ont le désir d'approfondir leurs connaissances et sont prêts à prendre le temps nécessaire à cet effet.

Les "déconnectés" du territoire ou du réseau de forestiers local n'ont aucune notion forestière. Qu'ils soient sur place ou éloignés, ils n'ont pas de contacts personnels parmi les forestiers locaux et ne savent pas à qui s'adresser pour exploiter leur forêt. Ils ont rarement du temps à accorder à la gestion de leur patrimoine, que ce soit en démarches, en formations, en organisation ou suivi de chantier. On distingue deux sous-catégories.

Les plus opportunistes ne s'intéressent pas à leur forêt qu'ils ont eue en héritage. Leur seule motivation à y intervenir est le revenu financier mais ils ne souhaitent pas y investir du temps et de l'énergie. C'est souvent après avoir échoué à vendre la forêt à un prix convenable qu'ils se décident à exploiter. Ils adoptent

une exploitation entièrement déléguée du moment qu'ils reçoivent le paiement à la fin. Ils s'adressent souvent à une coopérative forestière à la fois gestionnaire et exploitant car cela leur permet de ne pas avoir à s'impliquer. Ils sont conscients de leur manque de connaissances et choisissent de faire confiance.

La deuxième sous-catégorie regroupe les propriétaires attachés à leur forêt. Cet attachement est souvent lié à des souvenirs d'enfance ou bien à la mémoire du temps, de l'argent et du travail qu'y ont sacrifié leurs ascendants. Pour beaucoup la tranquillité prime et ils n'entreprennent rien même s'ils n'envisagent pas de s'en séparer. Ils ne connaissent souvent même pas les limites des parcelles. D'autres, par acquis de conscience, souhaitent entretenir un minimum la forêt. Ils ont rarement plus de temps à accorder que les premiers mais souhaiteraient pouvoir le faire. Ils ont le souci de la qualité des interventions sur un patrimoine qu'ils souhaitent conserver et valoriser au mieux. C'est souvent pour eux que le problème de la confiance se pose, coincés entre leur désir de qualité, leur manque de connaissances et de contacts personnels dans le monde des forestiers.

En Vercors, les trois profils d'acteurs ont été rencontrés ou au moins contactés par téléphone avec un échange rapide. En Savoie, la majorité des enquêtés se trouvaient dans la catégorie des "épaulés" et ainsi qu'un "forestier".

L'échantillon de professionnels de l'exploitation enquêtés

Comme il a été dit précédemment (partie 3.1.2 p.16), le territoire du Vercors compte peu d'exploitants. La coopérative forestière locale, Coforêt, ainsi qu'un scieur-exploitant ont été rencontrés. Une équipe de deux bucherons et un débardeur ainsi qu'un agriculteur-exploitant constituent le panel d'opérateurs interrogés. L'échantillon est donc réduit. On peut y ajouter les informations récoltées auprès d'un ETF bien implanté dans la zone lors d'un entretien lors du projet de préfiguration (Couvent Maurin *et al.*, 2013). Toutefois, le questionnaire était à l'époque plus axé sur la définition de critères de qualité et moins sur les relations entre acteurs, notamment avec les propriétaires. Ce panel réduit s'explique aussi par le fait que les entretiens ont été menés au mois de mai, une période où les exploitants et ETF sont totalement pris par les chantiers et les ventes ONF entre autres. Compte tenu du temps d'enquête limité, aucun exploitant ou ETF n'a été rencontré en Savoie. L'accent a été mis sur les propriétaires.

3.4.5 Limites et nuances dans l'interprétation des informations récoltées

La difficulté à entrer en contact avec des propriétaires était un frein attendu. La progression du travail a fortement dépendu de la disponibilité de nombreux enquêtés. La collecte des informations a été longue et saccadée et le temps à manquer pour développer l'étude en Savoie où le terrain semblait plus propice.

La neutralité de l'enquêteur au cours des entretiens est primordiale dans ce genre d'étude. Il n'est malheureusement pas impossible que certaines formulations de question aient pu influencer la réponse. Plus rarement, une question a pu être mal comprise par le propriétaire sans qu'il soit possible de le réorienter.

Cette étude est qualitative. Les informations ne sont donc pas à prendre comme des données représentatives mais bien comme une diversité d'opinions individuelles. De ce fait, une part importante de l'analyse est basée sur des impressions personnelles à l'écoute d'informations qui se répètent, se recoupent, s'opposent ou qui dénotent par leur absence. Ce n'est donc pas un tableau exhaustif et absolu des relations sur le territoire mais simplement le portrait qui est apparu au travers de la fenêtre que j'ai pu ouvrir. On peut néanmoins identifier des tendances et regrouper ensemble plusieurs avis comme la typologie le montre (3.4.4).

Comme il a été remarqué dans le paragraphe précédent, peu de professionnels ont été rencontrés en Vercors. Les informations récoltées ont de la valeur dans la mesure où elles constituent l'opinion d'un acteur local. Elles ne peuvent cependant être généralisée car les enquêtes sont trop peu nombreuses pour savoir si ces avis sont partagés ou ponctuels.

Le choix du territoire de l'étude a été entre autre basé sur l'identification d'enjeux de récolte supplémentaire et le Vercors a été désigné. Terrain d'étude de prédilection de FCBA, les acteurs locaux ont pu légitimement montrer un enthousiasme mitigé à un énième projet. Le manque d'intérêt pour la problématique à permis de remettre en perspective les présupposées du FCBA : y a-t-il vraiment des obstacles à la mobilisation des bois en Vercors ? Du bois sort des forêts privées en quantités non négligeables en comparaison à la forêt publique mais certains enjeux demeurent. Comme il sera expliqué dans le chapitre 5, plutôt qu'un obstacle à la mobilisation, c'est un statu quo qui a été identifié qui permet de maintenir une récolte minimum mais pas optimale.

Les données Lidar sur la zone du Vercors 4 Montagnes datent de 2010. Bien qu'assez récentes, il s'est avéré que beaucoup des propriétaires rencontrés étaient passés en coupe dans les quatre dernières années. Cela explique peut-être aussi le manque d'intérêt que les propriétaires ont manifesté.

Le Vercors est un territoire particulier que l'on pourrait qualifier de microsociété. C'est un petit monde fermé où il existe des réseaux sociaux et des interconnections fortes. Cela peut certainement s'expliquer historiquement et topographiquement. On craignait ainsi qu'un biais soit introduit dans l'étude, notamment du fait du petits nombre d'acteurs professionnels de l'exploitation. C'est pourquoi il a été choisi d'initier une phase rapide d'enquête sur un autre territoire à titre comparatif.

Les premières conclusions des entretiens en Vercors ont montré que même si la qualité ne semble pas à la hauteur des attentes des propriétaires, l'exploitation se fait malgré tout. Cela a généré un certain étonnement par rapport aux présupposés et à l'étude du RESOFOP (Picard *et al.*, 2011). Celle-ci concluait que la préoccupation des propriétaires pour la qualité devançait l'intérêt financier mais que de trois pourcents. Il faut donc relativiser les résultats d'une telle enquête réalisée par un questionnaire à choix multiple par téléphone. Les questions ou réponses peuvent être mal interprétées. De plus, l'enquête a été adressée à des propriétaires d'un à plus de cent hectares de forêt. Il est possible que la taille de la propriété ait une influence sur les priorités du propriétaire. Un gros propriétaire ayant plus de revenus de sa forêt peut éventuellement se permettre d'être à cheval sur la qualité des travaux, quitte à payer plus. Ce n'est pas forcément le cas pour un petit propriétaire. Seuls ces derniers ont été rencontrés dans notre cas - 1 à 10 hectares morcelés. Cette différence pouvant influer sur nos résultats.

Les enquêtes menées en Savoie ont été menées auprès d'adhérents du groupement de sylviculteur ayant exploité dans les dernières années. Ce choix a été fait dans l'optique de rencontrer des propriétaires ayant des retours d'expérience récents et donc se sentant plus concernés par les questions de qualité de l'exploitation. Ceci introduit cependant un biais dans l'échantillon puisqu'ils sont tous actifs et impliqués dans la gestion de leur forêt. Cette différence par rapport au Vercors est toutefois à garder en tête, tout comme le fait que les propriétés étaient en moyenne plus grandes.

Finalement, l'ensemble de ces entretiens réalisés sur les deux terrains sélectionnés a permis d'appréhender les attentes des propriétaires forestiers et de les comparer à la vision des professionnels de l'exploitation forestière. Les résultats seront exposés dans le chapitre suivant.

Chapitre 4

Critères de qualité de l'exploitation forestière

Un des objectifs de cette partie du travail était de mettre en balance les attentes de qualité des propriétaires avec les critères des exploitants et ETF. Il s'agissait de tester la compatibilité de ces différentes exigences. Du fait du petit nombre d'exploitants et ETF enquêtés, les résultats de cette comparaison sont à relativiser. Ils sont néanmoins informatifs sur la situation du Vercors 4 Montagne et peuvent donner des indications pertinentes pour d'autres contextes.

A l'issue des entretiens réalisés, les attentes des propriétaires quant à la qualité de l'exploitation forestière ont été réparties en trois catégories : la qualité, la sécurité et la prise en compte de l'environnement sur un chantier d'exploitation. Le travail de préfiguration de cette étude réalisé par les étudiants d'AgroParisTech (Couvent Maurin *et al.*, 2013) a servi de base pour cela. Trois grilles avaient alors été élaborées selon les mêmes catégories. Elles ont été modifiées selon les critères récoltés durant le stage. La partie sur la sécurité n'étant pas directement liée à la problématique de la qualité, elle a été mise en annexe M à titre informatif.

4.1 Les motivations des propriétaires pour récolter leur bois

Les motivations qui poussent les propriétaires à récolter varient selon leur connaissance de la forêt. Les critères de qualité que l'on développera plus loin sont cependant très liés à ces motivations.

Les propriétaires "déconnectés" sont généralement marqués par des sous-bois très sombres et éclaircir pour faire venir la régénération est souvent invoqué. C'est parfois quand on leur fait remarquer qu'ils s'en préoccupent. C'est aussi une motivation des propriétaires plus initiés à la gestion forestière qui parlent également d'entretien de la forêt. Pour eux, cela fait parti du respect de la forêt, "une belle forêt est une forêt exploitée" affirment certains. Leur attachement à leur patrimoine se traduit par un entretien régulier, ne serait-ce que pour le plaisir de parcourir une forêt dont ils connaissent l'histoire. Quelques uns parlent d'une éducation qu'ils ont reçue, d'une tradition familiale du travail forestier et du devoir de gestion des propriétaires envers leur forêt. Ils parlent de leur amour pour ce milieu. L'objectif est souvent de l'améliorer et de travailler pour l'avenir. La qualité de l'exploitation est donc importante pour eux.

Pour d'autres, c'est le besoin de bois qui les motive : bois de chauffage, de construction, de menuiserie ou même pour l'artisanat, pour eux ou des connaissances. Les risques sanitaires ou la sécurisation motivent parfois. Une fois un propriétaire a évoqué des coupes ayant suivi d'importante attaques d'insectes. Un autre a parlé des risques en cas de tempête dans une forêt qui n'avait pas été exploitée depuis trente ans. Ce motif est plus récurrent en Savoie où les sols sont plus pentus et instables et les risques de déracinements plus

important.

En plus de ces motivations, l'intérêt financier est mentionné par la très grande majorité des propriétaires. D'après certains propriétaires, ce serait l'unique motif de ceux qui vivent déconnectés de leur forêt. Il y a quelques propriétaires qui ont exploité à défaut d'avoir pu vendre leur parcelle à un prix intéressant lors de l'héritage. Pour ceux qui ont une motivation patrimoniale première, c'est aussi un plus. En effet, il y a tout de même une notion de coûts associée à leur plaisir. Les propriétaires expliquent tous que l'exploitation est de moins en moins rentable. S'ils n'ont pas à proprement parlé besoin de revenus, c'est tout de même une motivation importante pour compenser les impôts fonciers et les frais d'entretien de la forêt. Les revenus ne sont peut-être pas la priorité, mais ils ne sont pas tous prêts à perdre de l'argent sur une coupe. Après un investissement en temps et en énergie pour l'organisation d'une coupe, les propriétaires espèrent un minimum de retours - même si la motivation première reste l'entretien de la forêt.

Le technicien de la coopérative forestière locale raconte qu'une part importante de sa clientèle a besoin de revenus quand ils le contactent pour faire une coupe. Beaucoup des propriétaires avec qui il travaille attendent le chèque à la fin de l'exploitation et ne viennent même pas voir le résultat en forêt. Il concède que c'est la clientèle majoritaire de Coforêt mais que ce n'est pas forcément une généralité. C'est en tout cas ce public qui alimente principalement son activité.

En résumé, les motivations patrimoniales avancées par les propriétaires justifient les attentes qu'ils peuvent avoir quant à la qualité des travaux. Cependant, l'aspect financier est aussi important et contrebalance plus ou moins les exigences de qualité. S'ils n'expriment pas un refus explicite de payer plus cher des prestations de meilleure qualité, la majorité d'entre eux n'acceptent pas non plus de perdre des revenus. Des propriétaires connaisseurs et attachés sentimentalement à leur forêt ont cependant consenti sur certains chantiers difficiles à payer plus cher, par exemple pour du débardage à cheval. Un propriétaire gérant lui-même sa forêt a déclaré que des entrepreneurs moins chers aujourd'hui entrainaient des pertes dans le futur par les dégâts occasionnés en forêt.

4.2 Quels critères de qualité de l'exploitation forestière ?

4.2.1 Les attentes des propriétaires forestiers privés

Le tableau en annexe N présente les critères de qualité de l'exploitation forestière évoqués ne serait-ce que par un des propriétaires rencontrés. Selon l'étendue des connaissances des propriétaires en matière de forêt, ces critères sont plus ou moins précisés. Ils ont été classés en grandes catégories dans lesquelles ils sont illustrés par des exemples extraits des entretiens. Cette précision sur ce qu'ont voulu signifier les propriétaires permet de ne laisser aucun doute sur l'interprétation des critères. En effet, l'objectif était bien de faciliter le dialogue entre propriétaire et exploitant en le basant sur une compréhension mutuelle réelle.

Les critères évoqués ci-après sont revenus le plus fréquemment. S'ils font parfois l'unanimité, certains sont plus ambigus. C'est surtout le niveau de tolérance qui varie selon la sensibilité de chacun. Des contrastes entre pratiques traditionnelles et pratiques actuelles apparaissent aussi parfois.

Les points qui sont souvent spontanément abordés, par les initiés comme les non initiés, sont le respect et la remise en état de la desserte ainsi que la taille des engins forestiers. La question du traitement des rémanents, sur laquelle les avis sont variés, préoccupe la majorité des propriétaires. Tandis que les moins connaisseurs s'inquiètent également de la justesse du cubage, les initiés se préoccupent plus du respect de la régénération et de la préservation des arbres sur pied.

Respect de la desserte. C'est un critère unanime. Une part importante des propriétaires rencontrés a déploré des chemins impraticables en 4x4 ou même avec un petit tracteur agricole après une exploitation. La remise en état est donc incontournable mais le niveau requis est variable. Certains sont satisfaits "d'un coup de lame" qui souvent rouvre une piste qui était envahie. D'autres en revanches considèrent que le passage d'une lame non orientable n'est pas suffisant. Cela crée souvent un dévers et entraine la formation de rebords qui canalisent l'eau sur la piste. En Savoie, un problème récurrent est la détérioration des installations d'écoulement des eaux le long des pistes (caniveau, traverse, buse). Leur protection ou remise en état est donc importante pour les propriétaires qui ont parfois financé des aménagements couteux.

Prise en compte de l'aspect visuel du chantier : la question des rémanents. C'est un critère sur lequel les avis différent fortement selon la culture forestière du propriétaire et les anciennes pratiques. En absence de connaissances forestières, les rémanents apparaissent comme une gêne à la circulation et dans le paysage. L'image de la forêt "nettoyée" demeure aussi dans l'esprit de nombreux propriétaires qui ont toujours vu leurs ancêtres dégager les branchages. Prendre soin de sa forêt, c'est la nettoyer. Il ne doit donc pas demeurer de branches après le chantier. Certains propriétaire ont toutefois entendu que laisser les rémanents en forêt était bénéfique pour les animaux, les insectes ou les oiseaux. Ils concèdent de ne pas les évacuer mais ils doivent être disposés de façon à ne pas déranger. Une idée répandue est également qu'ils étouffent la végétation au sol et qu'il est donc préférable de les mettre en tas plutôt que répartis. L'andainage est par exemple d'usage en Savoie avant une plantation. Plus rarement, on parle de répartition homogène sur toute la surface, bien en contact avec le sol pour favoriser la décomposition par les agents de pourritures de l'humus. Il semble donc que les propriétaires manquent d'informations sur les traitements appropriés des rémanents, les avantages et inconvénients de chaque méthode. En Savoie, une pratique apparemment répandue est la sortie des arbres entiers en bordure de forêt. L'ébranchage est alors fait mécaniquement en un même endroit, conduisant à la formation de tas de plusieurs mètres de hauteur, au désarroi des propriétaires.

Choix du système d'exploitation : taille des engins. Il y a un souci général quant à la dimension des machines qui travaillent en forêt aujourd'hui. Beaucoup remettent en cause les gros engins qui causent plus de dégâts aux arbres et aux pistes. Ils sont inadaptés au contexte montagnard où il faut parfois se faufiler entre des arbres et une barre rocheuse. Ils obligent au contraire à "tracer des autoroutes à travers les arbres". Même s'ils permettent le transport d'un plus gros volume et donc plus de rentabilité, ils se retrouvent parfois inopérants.

Dégâts sur le peuplement d'avenir et la régénération. Ceci est essentiel pour beaucoup de propriétaires forestiers, qu'il s'agisse de ne pas voir d'arbres "brusqués", "frottés", ou "d'écorce qui saute". Une des motivations premières des propriétaires pour exploiter est de travailler pour l'avenir de la forêt ou d'apporter de la lumière pour la régénération. Préserver les "petits" et les "jeunes" au cours de l'exploitation est donc primordial.

Réalisation du martelage. La sensibilité des propriétaires vis-à-vis de l'exploitation forestière englobe le martelage et la sélection des bois. Dans un contexte de montagne où la culture du jardinage est omniprésente, un prélèvement un peu trop intense choque les consciences. Ainsi, les exploitants ont la réputation de prélever fortement lorsqu'ils martèlent. Ceci reste à mesurer car les prélèvements sont restés faibles pendant longtemps en Vercors et les habitants n'ont pas l'habitude de voir des coupes plus fortes, sans pour autant qu'elles soient exagérées. Les propriétaires qui s'y connaissent préfèrent marteler eux-mêmes ou bien passer par des entrepreneurs forestiers indépendants, de confiance, possédant le savoir-faire. Le martelage revêt pour eux une importance car il influe sur la valorisation de la forêt pour l'avenir, sur sa résistance face aux aléas, au niveau paysager et également pour des questions environnementales.

Respect du martelage. Il s'agit de récolter tous les bois marqués, et seulement ceux-là. Des incidents sont

rapportés où l'exploitant n'a coupé que les bois qui l'intéressaient, facilement accessibles. Dans d'autres cas, des arbres ont été coupés qui n'étaient pas marqués pour faciliter le passage ou faire la place pour les machines. La souplesse vis-à-vis du martelage pour des questions sylvicoles n'est pas évoquée.

Relations de confiance entre les intervenants : le cubage. La justesse du cubage payé est une préoccupation, principalement chez les propriétaires peu initiés à la forêt. Les autres, ayant souvent un pied dans le monde forestier, connaissent les bucherons et donc leur cubage. En Savoie, ce souci est plutôt éclipsé par la crainte d'un déclassement trop important des bois, autre manière de diminuer la facture lorsque le propriétaire est attentif au volume.

Prise en compte de l'aspect paysager : la question des routes à camions. Une divergence apparait entre les propriétaires partisans des routes à camions, et ceux plus réservés voire réticents. Quand les premiers avancent une diminution des coûts d'exploitation et une mise en valeur des massifs forestiers, les autres mettent en balance leur sensibilité paysagère, environnementale et récréative. Ils sont dérangés par ces grandes routes qui sillonnent les massifs et sur l'emprise desquelles il n'y a plus de forêt. Ils se posent aussi la question de leur responsabilité devant une fréquentation accrue par le public, surtout lorsque ces pistes sont vouées à un usage pour le ski de fond l'hiver. Paradoxalement, il est tout de même apprécié de pouvoir plus facilement mobiliser du bois. Cette problématique se pose principalement en Vercors où les dernières années ont vu fleurir de nombreuses routes. Un animateur est en effet dédié à temps plein à la question du désenclavement du massif dans le cadre du PPRDF.

Respect des autres usagers : le voisinage. Le respect du voisinage est régulièrement évoqué, particulièrement en Savoie. L'emprise du chantier ne doit pas dépasser chez le voisin : pas de dégâts, pas de rémanents, pas de bois glissés dans la pente et laissés chez le voisin, pas d'emprise de desserte empiétant chez le voisin. Certains sont prêts à dédommager personnellement le voisin en cas d'incident afin de maintenir une bonne entente, plutôt que d'attendre que l'exploitant s'en charge au risque de ne pas donner satisfaction.

Des variations entre le Vercors et la Savoie.

Les préoccupations sont globalement les mêmes d'un territoire à l'autre. Les quelques variations résident dans la priorité des critères qui dépend des principaux problèmes liés à l'exploitation localement. En Savoie, l'ébranchage mécanisé en bordure de forêt met le traitement des rémanents sur le devant de la scène. En Vercors où l'animation liée à la desserte a permis la création de routes forestières, la question des pistes à camion se pose beaucoup (partie 4.3). L'accessibilité des forêts est plus problématique dans le Val d'Arly (Savoie), très escarpé et peu desservi. Le respect du martelage dans ces zones difficiles d'accès est donc plus aléatoire et ce critère apparaît plus important. En Savoie, les critères concernant les relations avec l'exploitant et le professionnalisme sont plus souvent évoqués qu'en Vercors. C'est par exemple être tenu informé du début des travaux, prendre en compte les remarques du propriétaire, être payé dans les temps.

Des propriétaires indécis et nostalgiques

Un paradoxe à relever est que souvent, lorsqu'un propriétaire fait un reproche sur la qualité des travaux dont il a bénéficié, il tente en parallèle de justifier l'ETF. Ils donnent souvent eux-mêmes l'excuse de la rentabilité des travaux nécessaire pour les ETF. Lorsqu'ils trouvent qu'une souche est coupée trop haute le long d'une piste, ils expliquent que cela protège les arbres derrière mais que "on n'aurait jamais vu ça avant". Dans quelle mesure la critique est-elle alors à prendre ? Est-ce positif ou négatif ? Il y a beaucoup de références à "avant" comme à une époque idéale de respect et de qualité, au temps du grand-père et du débardage à cheval. Si les changements de pratiques ont des justifications pertinentes, ils n'en restent pas moins perturbants. Les propriétaires restent indécis sur ce qu'ils peuvent accepter ou pas, coincés entre tradition et

évolution, entre exigences personnelles et compréhension des contraintes des ETF, entre désir de qualité et portefeuille. Ils restent nostalgiques d'une vision de l'exploitation forestière des années soixante-dix où il y avait d'après eux moins de contraintes et plus de conscience professionnelle. C'étaient "des gens du milieu" qui travaillaient en forêt tandis qu'ils déplorent la logique industrielle des entrepreneurs d'aujourd'hui.

Beaucoup d'enquêtés ne croient pas à l'amélioration de la qualité de l'exploitation, même en payant plus, car ils ont à la fois conscience des contraintes des ETF et du désintérêt d'une majorité de propriétaires forestiers.

4.2.2 Positionnements des exploitants et ETF

Il existe des variations entre donneur d'ordre et prestataire de service. Le premier se place comme interlocuteur du propriétaire, de l'acheteur de bois et responsable devant la loi (figure 1 p.xv). Il a donc à la fois des critères de réputation dans ses relations avec les propriétaires, de concurrence sur le marché du bois ainsi que de conformité à la législation. Les ETF eux, sont face à la pérennisation de leur activité sous la pression du marché. Ils n'échangent principalement qu'avec l'exploitant (figure 1 p.xv).

Leurs critères sont globalement les mêmes, même s'ils les énoncent de points de vue différents. De l'un à l'autre, l'accent est mis sur des thématiques différentes. Les ETF seront plus précis sur la définition des critères techniques par exemple. Les exploitants ne souhaitent pas se substituer au savoir-faire des ETF et les laisse libre de faire les meilleurs choix techniques. En revanche, ils seront plus regardant sur le respect de la réglementation ou d'éventuels cahiers des charges qu'ils auraient signés. Ces aspects, au contraire, rebutent les ETF qui ne veulent pas s'encombrer de trop de démarches administratives et de papiers à remplir. Ils auraient donc tendance à les ignorer.

Les exploitants ont une vision plus large sur l'exploitation que les ETF. Ils doivent anticiper le chantier, par exemple s'il y a un champ à traverser pour sortir le bois ou une clôture à enlever. Un regard sur l'aval est également nécessaire, notamment pour ce qui touche au transport routier (limitation de tonnage, de longueur, de hauteur, de traversée de village). Ils doivent gérer l'organisation du chantier et les nombreux critères qui s'y rapportent apparaissent dans les grilles du travail d'octobre 2013 (Couvent Maurin *et al.*, 2013). Le choix de l'équipe de sous-traitant leur incombe et il est stratégique. Ils choisissent selon la complexité du chantier, la taille de l'équipe et la délicatesse des opérateurs, leur matériel, le suivi dont va bénéficier le chantier et le niveau d'exigence du propriétaire. Tous ces aspects à combiner élargissent leur champ de vision sur le chantier. Cela diversifie leurs critères mais aussi leur contraintes.

L'exploitant se préoccupe d'avantage des relations avec le propriétaire que l'ETF qui est peu en contact avec lui en général. Ainsi, le tenir informer du début des travaux ou bien être en mesure de le payer dans les temps entrent dans les critères de qualité d'une exploitation pour l'exploitant. En théorie, ses critères concordent avec ceux des propriétaires sur cette thématique. En pratique, la mise en œuvre dépend beaucoup de l'application du technicien et surtout du temps qui lui est imparti pour ces tâches souvent reléguées au second plan.

Les critères qui touchent aux relations entre donneur d'ordres et prestataire de service affectent peu les propriétaires mis à part d'un point de vue efficacité de l'organisation. Ils sont pour beaucoup déjà énumérés dans les grilles de critères du projet d'octobre 2013 (Couvent Maurin *et al.*, 2013). Mais certains critères ne font cependant pas l'unanimité à la fois des exploitants et des ETF.

Inévitablement, une guerre des prix est omniprésente entre ETF et exploitants. Les scieurs tirent les prix vers le bas pour rester concurrentiels sur le marché des bois et maintiennent ainsi une pression sur les ex-

ploitants et les ETF. La négociation est permanente même si les deux partis sont conscients du coût réel de l'exploitation. Ils trouvent généralement un arrangement au plus serré selon les exigences de l'un (financer son activité) et de l'autre (adapter le prix de vente des bois au marché). Un désaccord demeure sur le cubage pris en compte pour la rémunération. Quand les ETF trouvent le cubage bucheron plus fiable, les exploitants auraient tendance à rémunérer sur le cubage en entrée de scierie. Sur ce point, les inquiétudes des ETF rejoignent celles des propriétaires qui préfèrent apparemment le cubage du bucheron et apprécieraient de l'avoir systématiquement après coupe.

Un reproche parfois adressé par les ETF aux exploitants concerne l'intensité de prélèvement et la sélection des arbres. La critique porte sur les "coupes de marchands de bois", qui ne prélèveraient que les beaux arbres, laissant les tordus, sans considération pour l'avenir de la forêt. C'est aussi une préoccupation qu'ont les propriétaires comme remarqué dans la partie 4.2.1

Un point ambigu pour les deux types d'acteurs est la réunion de préfiguration du chantier. Elle reste rare par manque de temps et n'est faite que pour les chantiers délicats. Les habitudes de travail et la connaissance du terrain par les ETF s'y substituent. Et pourtant, chacun semble l'apprécier pour différentes raisons : clarifier les limites de parcelles, pointer les aspects délicats ou encore se déresponsabiliser en cas de désaccord ou d'incident. Jamais la présence du propriétaire à cette réunion n'est évoquée par les exploitants ou les ETF. Entre ETF et exploitants, ils semblent se contenter de consignes téléphoniques et des habitudes de travail. Et le propriétaire forestier n'est que très rarement intégré à ces échanges.

4.2.3 Nuances entre ETF et agriculteurs-exploitants

Les priorités des agriculteurs-exploitant semblent plus proches de celles des propriétaires que ne le sont celles des ETF. Ces derniers parlent de planification, de répartition du travail sur l'année. Les premiers parlent d'avantage de prendre le temps nécessaire pour réaliser un travail de qualité et de choisir les chantiers pour lesquels leur matériel est adapté.

Une différence fondamentale pouvant expliquer ceci est que les ETF doivent vivre de leur activité forestière quand les agriculteurs ont une voire plusieurs activités parallèles assurant des revenus. Ce sont en général des passionnés qui travaillent en forêt par goût. Des charges plus légères diminuent aussi la pression de rentabilité par rapport aux ETF. Ils ont alors plus disponibles pour le soin à apporter à l'intervention.

En général, les agriculteurs-exploitants travaillent directement pour le compte d'un propriétaire quand les ETF sont sous-traitants d'un exploitant. Les ordres n'ont ainsi pas la même origine. Par exemple, un agriculteur interrogé affirmait ne pas travailler sur sol humide, quitte à s'interrompre quelques jours. Il se consacre à d'autres activités durant ce laps de temps. A l'opposé, une équipe de bucherons et débardeurs travaillant pour des exploitants admettait ne plus s'arrêter par temps de pluie sous la pression des scieurs. Quand le premier peut se permettre d'être dans une logique de proximité avec le propriétaire, de qualité, et d'adaptabilité au contexte et à la demande, les seconds doivent s'efforcer de réaliser au mieux le chantier dans les conditions mises en place par l'exploitant. Le résultat peut s'avérer différent.

Attention cependant, des ETF pointent le fait que certains agriculteurs restent amateurs et n'ont pas toutes les compétences requises pour réaliser une bonne exploitation. Les moyens matériels sont aussi différents entre un tracteur agricole et forestier par exemple.

4.3 Quelle prise en compte de l'environnement sur les chantiers d'exploitation forestière ?

Les préoccupations environnementales ne sont évoquées spontanément par aucuns des interlocuteurs. De manière générale, les propriétaires semblent manquer d'information sur les questions environnementales. Certains réclament d'ailleurs plus de sensibilisation à ce sujet. Ainsi, leurs critères de prise en compte de l'environnement sur les chantiers d'exploitation restent flous. Par manque de connaissances et d'information sur les pratiques respectueuses de l'environnement, les opinions divergent sur certains points. Par exemple, il est unanime qu'il est préférable de ne pas pénétrer dans les parcelles avec les engins. Mais lorsque c'est inévitable, personne ne s'accorde sur la meilleure manière de le faire. Quand certains parlent de cloisonnements où concentrer la circulation pour épargner le reste du peuplement, d'autres ont l'impression qu'il vaut mieux répartir au maximum le passage sur toute la surface, sans passer deux fois au même endroit pour minimiser l'impact en chaque point. C'est aussi le cas sur le traitement des rémanents.

Les critères de qualité environnementale des propriétaires s'organisent autour des grandes catégories suivantes repris dans une grille plus complète en annexe O.

Respect des sols
Respect de l'eau et des milieux aquatiques
Respect de la biodiversité
Prévention de la pollution
Respect des règles et engagements

Respect des sols, de l'eau et des milieux aquatiques. En Vercors, les sols ne sont pas fragiles et il y a très peu de cours d'eau en surface. Il y a donc peu d'enjeux environnementaux sur ces aspects. La principale préoccupation liée à ces points concerne la détérioration des routes forestières due au ruissellement des eaux de pluie dans la pente. De toute façon, les ETF rapportent que, sous la pression des scieurs, ils n'ont d'autres choix que de travailler par tous les temps, sans considération pour le respect des sols détrempés.

Respect de la biodiversité. Il existe une demande générale de respect de l'intégrité et de l'équilibre de l'écosystème forestier. On entend des termes génériques tels que le "respect de la nature", le "respect du milieu", ou encore des affirmations comme "l'environnement on y travaille tous les jours". Dans cette perspective, le travail sylvicole en amont de l'exploitation parait important aux yeux des propriétaires. Ainsi, le martelage et le type de sylviculture - pas de coupe à blanc - priment dans le respect du milieu. Il s'agit notamment de ne pas prélever trop d'arbres afin de ne pas déstabiliser le peuplement face au vent, à la neige et aux insectes et d'enlever ceux présentant des risques sanitaires.

Au-delà de ces préoccupations générales, certaines controverses apparaissent.

La zone du Vercors 4 Montagnes a vu fleurir les routes à camions afin de mieux desservir et donc mieux valoriser le massif. Cela apporte satisfaction aux propriétaires dans la mesure où les coûts d'exploitations en sont réduits, rendant la récolte de bois intéressante dans des zones où elle ne l'était pas. Cependant, cette logique de pénétration des massifs au plus près de la ressource pose un problème de conscience pour certains. Les routes gênent d'un point de vue paysager et environnemental. Sur leur emprise, "il n'y a plus de forêt". Elles constituent des grands axes qui sillonnent les massifs et canalisent le ruissellement de l'eau.

La taille croissante des engins est une autre préoccupation des propriétaires. Des engins de plus en plus encombrants, portant plus de charge, feraient plus de dégâts au sol. Les chaines notamment, sont vues comme une agression supplémentaire aux sols et non comme une solution technique minimisant les ornières. Encore un point qui confirme le manque de connaissances des propriétaires - mais aussi parfois des petits entrepreneurs - sur les bonnes pratiques d'exploitation.

Prévention de la pollution. Les propriétaires parlent un peu de la pollution liés aux moteurs thermiques. Elle leur semble inévitable. Elle est donc tolérée jusqu'à un certain point même s'il faut "faire attention", sans plus de précisions sur les moyens de prévenir cette pollution. Ils ne parlent pas des modalités de vidange, de l'entretien préventif du matériel ou d'huiles biodégradables. Sur ce dernier point, un débardeur ajoute que le PNR n'impose pas particulièrement l'utilisation d'huiles biodégradables en dehors des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Respect des règles et engagements. Une partie des propriétaires parle des contraintes multiples que rencontre l'exploitation forestière en montagne : hivers longs et enneigés, automnes pluvieux, accès difficile, fréquentation touristique en période estivale ou encore clauses d'exploitation hors-sève. Plusieurs rapportent que des interventions dans leurs parcelles ont été interrompues ou reportées à l'arrivée précoce de l'hiver, notamment sur des opérations de débardage. La période d'exploitation est ainsi déjà très restreinte sans ajouter des paramètres environnementaux comme les périodes de nidification par exemple. En cela, les propriétaires s'accordent avec les exploitants et ETF. Ceux-ci renchérissent en évoquant les démarches administratives qui découlent de la réglementation environnementale. "Il y a trop de papiers, de démarches", "c'est l'overdose".

Dans cette lignée, la fiche de chantier évoquée précédemment doit recenser les enjeux environnementaux spécifiques au chantier tels que les habitats d'intérêt ou les statuts de protection éventuels. Les exploitants mentionnent que cela ne change rien à leurs pratiques, mis à part dans quelques cas où la réglementation l'impose.

Les statuts de protection environnementaux particuliers sont parfois évoqués par les propriétaires. L'existence du PNR du Vercors n'impose a priori pas de réglementation supplémentaire à la connaissance des propriétaires. Les avis restent mitigés sur les mesures environnementales existantes. "L'environnement, plus on en parle, moins on en fait" ai-je entendu. Si le débat est de plus en plus présent, certain ont l'impression que sa concrétisation n'avance pas. Il y a même un agacement face au rappel constant de la biodiversité dans une région où celle-ci est importante à l'échelle des massifs : "Qu'on en parle en Beauce, d'accord, mais ici !" dit l'un. Un autre s'interroge sur tous le bois mort présent dans la Réserve Biologique Intégrale (RBI) du Vercors, proche, qui représente un nid pour insectes ravageurs. Ce genre de protection intégrale donne une impression de déresponsabilisation de l'Homme par rapport au milieu dans lequel il vit. D'après un propriétaire, l'Homme fait partie d'un tout dans lequel il doit apprendre à vivre avec respect. Il ne s'agit pas de l'en exclure totalement dans certains endroits pour préserver cet environnement, légitimant indirectement le fait que l'exploitation soit abusive dans d'autres zones non protégées.

4.4 La compatibilité des attentes

Globalement, les critères de qualité de l'exploitation forestière sont les mêmes pour les propriétaires, les exploitants et les ETF même si certaines thématiques s'ajoutent pour les professionnels. S'il existe une incompatibilité c'est surtout dans le niveau d'exigence et la sévérité de l'évaluation de ces critères. Or celui-ci dépend de la culture forestière, des motivations et des intérêts des personnes. Un bucheron a déclaré au cours d'un entretien : "Les propriétaires sont toujours choqués, ils n'ont pas l'habitude des chantiers et vont toujours trouver à redire même sur un chantier correct". C'est le cas par exemple quand il s'agit d'évaluer l'impact au sol. Le débardeur fait une comparaison avec tous les chantiers qu'il a comme référence. Il a en plus en tête les difficultés qu'il a eu à manœuvrer. Il sera moins exigent sur le nombre et la profondeur des ornières que le propriétaire qui compare surtout l'aspect visuel avant et après chantier ou encore s'inquiète de la circulation en voiture sur le chemin.

C'est de là que peut venir le désaccord entre propriétaire et exploitant. C'est une perspective de travail qui s'ouvre ici de quantifier les niveaux d'attente sur les différents critères. Il y a d'ailleurs une demande des propriétaires de connaitre des limites chiffrées, acceptables d'un point de vus écologique. En effet, s'ils ont leurs exigences personnelles, ils ont aussi consciences des contraintes des exploitants. Ils préfèreraient donc se baser sur des connaissances scientifiques pour tenter de fixer un compromis le plus respectueux du milieu.

Un obstacle à la mobilisation des bois en forêt privée ne semble donc pas résider dans des points de vue trop éloignés entre acteurs mais dans les priorités variables qu'ils donnent aux différents aspects. Ces priorités dépendent directement des motivations et contraintes de chacun. Or comme on l'a vu avec la figure 2.1 page 11, les motivations de chaque protagoniste sont finalement multiples et se recoupent. Il devrait donc être possible de trouver un compromis qui satisfasse chacun d'eux dans ses priorités. D'autres freins entrent cependant en jeu qui ne touchent pas à la question de la qualité (freins économiques ou techniques par exemple). Ceux qui ont été évoqués au cours des entretiens figurent en annexe P.

Finalement, la crainte de non qualité ne semble pas un frein à la récolte pour les propriétaires rencontrés. Ils confirment que la préoccupation vis-à-vis de la qualité des chantiers existe et qu'elle les rend soucieux au moment de s'engager dans une coupe devant l'incertitude du résultat. Tous les enquêtés, à l'exception d'un seul, ont d'ailleurs déjà réalisé une coupe dans leur forêt. La satisfaction sur la qualité des travaux n'était pas toujours effective. Pourtant, aucun n'a déclaré qu'il n'exploiterait plus suite à une mauvaise expérience d'exploitation. Certains passeront par un autre professionnel la prochaine fois, d'autres auront entre temps passé la main à leurs héritiers et ne se posent plus la question.

Il semble en conclusion qu'en Vercors il existe une sorte de statut quo entre les professionnels de l'exploitation forestière et les propriétaires. Les attentes de qualité des uns sont satisfaites au minimum sans dépasser les limites économiques fixées par les autres. Il s'agit de conserver la paix sociale en contentant au minimum les propriétaires et ETF afin de ne pas bloquer complètement la mobilisation des bois. Personne n'est vraiment satisfait mais du bois continue de sortir des forêts privées en quantités acceptables pour alimenter la filière bois et le statu quo demeure. Des modifications sont pourtant envisageables pour améliorer cette situation.

Il s'agit donc de trouver un nouvel équilibre qui satisfasse mieux les différents protagonistes en stimulant une hausse de la qualité de l'exploitation. Pour cela, on s'est intéressé aux différents réseaux d'acteurs et à leurs interactions afin d'identifier dans quelles conditions et par quels moyens la qualité peut être améliorée. Une telle perspective de recherche est développée au chapitre suivant.

Chapitre 5

La dynamique des relations entre acteurs de l'exploitation forestière

5.1 Les organismes accompagnateurs de la forêt privée du point de vue des propriétaires

5.1.1 Un manque de visibilité pour les propriétaires

En Vercors, les enquêtés soulèvent le fait que de nombreux propriétaires ne savent pas à qui s'adresser pour initier une démarche d'exploitation forestière. Certains parlent en connaissance de cause d'amis qui souhaitent intervenir dans leur forêt mais ignorent comment s'y prendre. Un autre reconnait que ce n'est pour l'instant pas un problème pour lui mais qu'il se posera à ses enfants quand ils hériteront car ils n'ont pas les contacts de confiance dont il bénéficie. Un troisième pointe qu'un propriétaire qui n'est pas sur place, sans connaissances, et qui recherche tout de même une qualité d'exploitation a beaucoup de mal à mutualiser la gestion avec d'autres propriétaires. Lui-même raconte les difficultés qu'il a eues et qui se sont soldées par un échec alors qu'il a quand même un pied dans le milieu. Cet aspect n'est pas évoqué en Savoie du fait du mode d'échantillonnage.

5.1.2 Des organismes oblitérés par les personnes

L'échantillon de propriétaires forestiers rencontrés semble connaitre des interlocuteurs locaux œuvrant en forêt. Ils parlent ainsi de la coopérative forestière Coforêt, de l'ASA pour les questions de desserte en Vercors, des groupements de sylviculteurs, plus rarement du CRPF surtout évoqué en Savoie et du PNR du Vercors. Les CFT n'ont pas été citées. Un panorama rapide de ces organismes est présenté en annexe Q. Les relations établies par les techniciens et animateurs de ces structures paraissent assez personnelles dans le sens où les enquêtés citaient plus les techniciens eux-mêmes que l'organisme auquel ils appartiennent.

Beaucoup de forestiers locaux travaillent ou ont travaillé dans plusieurs structures successivement ou simultanément. La distinction entre les différents organismes n'est ainsi pas claire du tout dans l'esprit de nombreux propriétaires qui associent les professionnels qu'ils connaissent à n'importe quelle structure ou même à aucune. Dès lors, il est plus facile pour eux de parler d'une personne en particulier que de démêler ces institutions imbriquées.

Un inconvénient est que cela ne facilite pas la visibilité des organismes sur le Vercors et la prise de contact avec les propriétaires déconnectés du secteur forestier.

5.1.3 Des missions peu claires dans l'esprit des propriétaires

Les structures intervenant en forêt privées sont multiples et se superposent sur de nombreux points. Les techniciens du CRPF sont doublés de ceux de la chambre d'agriculture. La coopérative propose aussi des conseils de gestion mais accompagne en plus sur l'exploitation. Animateurs du PPRDF et de la CFT agissent sur le même territoire. Les techniciens de l'un ont travaillé pour l'autre et sont encore à temps partiel avec un troisième. La frontière entre groupements de sylviculteurs et syndicats de propriétaires semble floue. Ces derniers semblent d'ailleurs peu visibles.

Avec la multiplication des structures et les acteurs multi-casquette, la mission de chaque organisme n'est pas claire dans l'esprit des propriétaires. Des confusions et des méprises peuvent apparaitre sur les activités de ces structures, portant préjudice à leur efficacité. Par exemple certains propriétaires peuvent se montrer méfiants vis-à-vis du CRPF dans la mesure où ils ne saisissent pas qu'il a exclusivement une mission de conseil et non de contrôle ou d'ingérence dans la gestion de leur patrimoine. D'autres ignorent quelles prestations il propose. Dans un cas comme dans l'autre, ils ne prennent pas contact avec lui.

En Savoie, la crainte des propriétaires d'une ingérence dans la gestion de leur patrimoine semble forte : "Beaucoup n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs petites affaires, c'est les mentalités d'ici" rapporte un propriétaire. Peut-être cela vient-il du fait que dans l'esprit des anciens, les forêts étaient une épargne. Le fait que les pouvoirs publics s'intéressent à la question des forêts est alors un frein car ils ne veulent pas que l'État mette son nez dans leurs affaires. Ainsi, certains ne veulent pas adhérer à PEFC, quitte à ne pas bénéficier de subventions du Conseil Général, car ils pensent que l'État à un regard sur PEFC. Un propriétaire raconte aussi que ses voisins craignent de ne plus se sentir maitres chez eux quand il leur conseille de faire appel au CRPF.

La superposition de trop d'organismes perd le peu de propriétaires qui ferait l'effort de s'intéresser à la gestion forestière et rebute complètement les moins intéressés.

5.1.4 Des structures cumulant des missions incompatibles ou insuffisantes

De nombreux propriétaires constatent un manque dans la définition même des missions de certaines structures.

La coopérative forestière est l'organisme le plus visible aux yeux des propriétaires. L'ambivalence de ses missions pose cependant question. Elle peut être en effet à la fois gestionnaire, donc conseiller du propriétaire, et exploitant. La fonction de conseil est liée à l'intérêt économique au niveau d'un même intervenant qui n'est alors plus dégagé de tout conflit d'intérêt. La coopérative sélectionne les arbres qu'elle va elle-même acheter et vit du commerce de ces bois. La confiance ne peut alors être complète et unanime. Des propriétaires souhaitent de fait acquérir des connaissances forestières afin de suivre les opérations ou aimeraient trouver des conseils supplémentaires ailleurs. D'autres encore préfèrent se passer des services de Coforêt et organiser seuls les coupes, voire même les réaliser eux-mêmes lorsqu'ils en ont les compétences.

Le rôle du CRPF devrait alors être ici primordial dans l'information et le conseil aux propriétaires. Il n'est cependant que peu connu de ceux-ci. De plus, le rôle du CRPF se cantonne au conseil. Sa définition institutionnelle l'empêche d'entrer dans l'action même quand les propriétaires le souhaiteraient. Par exemple, les propriétaires sont fréquemment inquiets sur la pertinence du martelage. Ils craignent lorsque c'est l'exploitant qui le réalise qu'il serve plus leur intérêt commercial qu'une gestion durable de la forêt. L'exploitation forestière est en effet le seul secteur où l'acheteur peut choisir ce qu'on va lui vendre et à quel prix. Le piège est de tomber dans le travers des "coupes de marchand de bois" qui consistent à venir faire son marché en forêt. Le CRPF, qui est hors de conflit d'intérêt et possède les compétences sylvicoles

requises, ne peut pourtant se permettre de réaliser les martelages. Un problème de concurrence déloyale se pose en effet dans la mesure où ses prestations sont gratuites grâce aux financements publics.

Le rôle de conseiller neutre du CRPF s'étend jusqu'à ne pas prendre parti pour un exploitant ou un autre. Pourtant, les propriétaires aimeraient parfois qu'il le fasse en faveur des prestations de qualité. À leurs yeux, la neutralité du CRPF pourrait être gage de confiance envers l'exploitant qu'il recommanderait.

5.1.5 Des jeux institutionnels importants

Paradoxalement au dernier point évoqué, les propriétaires rencontrés en Savoie mettent en garde sur la forte liaison que le CRPF entretien avec la coopérative Coforêt. Celle-ci s'explique historiquement par le fait que les coopératives ont été initiées par les CRPF avant de s'en séparer. Souvent, les deux structures ont compté des techniciens communs qui demeurent encore aujourd'hui dans l'un ou l'autre des organismes. Les liens demeurent donc serrés malgré une volonté politique nationale de ne pas les entretenir. Ainsi, le CRPF semble orienter très spontanément les propriétaires vers Coforêt, et cela jusque dans les documents de diagnostics de leurs parcelles. Au travers de la confiance qu'ils accordent au CRPF, les propriétaires prennent ceci comme un gage de qualité du travail de Coforêt. Ils oublient parfois trop vite que la coopérative n'est pas la continuité du CRPF et qu'elle a des intérêts commerciaux que n'a pas le premier. Ils sont nombreux à avoir été déçus des prestations reçues et mettent en garde le CRPF sur les préjudices que cela pourraient lui porter. Ce n'est pas ici la prise de parti du CRPF qui est déplorée. La déception réside dans le fait que cela ne se fasse pas dans un souci de qualité mais simplement du fait de liens historiques ou stratégiques entre les structures.

Un reproche similaire est régulièrement adressé en Vercors au groupement de sylviculteurs des 4 Montagnes (GS4M). Celui-ci n'a pas de technicien propre. En revanche, le technicien actuel de la coopérative a longtemps travaillé pour le groupement et il est encore aujourd'hui fortement impliqué dans ses actions. Des liens étroits existent donc. C'est une différence fondamentale par rapport au groupement de sylviculteurs d'Arlysère en Savoie qui est en étroite collaboration avec le CRPF. L'animation est en effet assurée par un technicien à temps partiel entre le CRPF et le groupement. Celui-ci est un vecteur important de diffusion du CRPF auprès des propriétaires. De plus, le groupement est ainsi associé à un organisme de conseil neutre. Ce n'est pas le cas en Vercors où Coforêt est impliquée dans des conflits d'intérêt (partie 5.1.4 p.40). C'est un point que beaucoup de propriétaires reprochent au GS4M et qui peut les conduire à ne pas y adhérer. Il devient ainsi un acteur plus controversé. En Arlysère, au contraire, il semble être une source précieuse de conseils digne de confiance aux yeux de beaucoup de propriétaires qui y font plus facilement appel. Ceci peut expliquer le fait que Coforêt soit le principal acteur visible pour les propriétaires "déconnectés" du milieu forestier en Vercors et qu'au contraire, le CRPF soit plus présent à l'esprit des propriétaires en Arlysère.

Finalement, ce qui pose problème ici est l'association d'un organisme de conseil supposé dénué de tout conflit d'intérêt avec une structure qui ne l'est pas.

En résume, la mission précise des organismes travaillant en forêt privée reste confuse dans les esprits des propriétaires. Il faut donc diffuser des éclaircissements sur leur rôle exact et faire sentir aux propriétaires en quoi ils peuvent leur être bénéfiques. Les propriétaires sonnent l'alarme de la superposition des structures qui entrent en concurrence, éparpillant les moyens : "Chacun tire la couverture dans son sens et ça tire vers le bas". Il faudrait donc arrêter de multiplier les structures et les outils et s'employer à donner à celles qui existent les moyens de remplir leur mission. La filière forestière privée y gagnerait en clarté face aux propriétaires et en efficacité. Aux yeux des propriétaires, "il y a mélange pas sein entre les organismes". Pour

restaurer la confiance envers les organismes de conseils, il est primordial d'effacer les liaisons fortes qui peuvent exister avec des structures à vocation commerciale. En effet, ces liens peuvent orienter les conseils pour des raisons stratégiques et non par soucis de qualité ce qui insécurise les propriétaires.

Devant cette vision des propriétaires sur les organismes d'accompagnement de la forêt privée, on peut se poser la question de l'organisation des acteurs autour d'un chantier d'exploitation. C'est ce qui est abordé dans la partie suivante.

5.2 Le chainon manquant entre propriétaire et exploitation forestière

5.2.1 La circulation des informations : un réseau informel de bouche à oreille

De par sa configuration géographique, le territoire du Vercors est relativement isolé. La zone du Vercors 4 Montagnes y est bien délimitée d'un point de vu topographique. On y observe un certain fonctionnement communautaire avec des échanges inter-villages. C'est un petit monde où les habitants se connaissent et s'entraident. Le bouche à oreille y fonctionne parfaitement bien et les différents acteurs se croisent au quotidien. Au-delà des échanges professionnels, propriétaires, exploitants et gestionnaires se rencontrent dans la vie de tous les jours. De ce fait, la réputation des ETF et des exploitants se propage facilement. "Les gens parlent", "au bar on entend des histoires", "mon oncle qui est encore là-haut dit que", "un ancien amis de mon père qui connait la forêt m'a conseiller de"... Les informations circulent, les propriétaires savent quels chantiers ont eu des déboires et qui les menaient. En Savoie, les propriétaires parlent de "Radio Forêt". C'est donc un réseau d'informations et de contacts qui se dessine de manière informelle. Les propriétaires vont pouvoir y trouver des avis et recommandations à propos des acteurs professionnels ou bien des conseils techniques et sylvicoles variés.

La typologie de propriétaires établi à la partie 3.4.4 (p. 25) distingue trois profils de propriétaires selon leur accès à ce réseau d'informations local. Les "forestiers" y sont directement intégrés. Les propriétaires "épaulés" y ont accès partiellement par l'intermédiaire de leur conseiller. Les propriétaires "déconnectés", eux, en sont totalement coupés En fonction de ce lien au réseau local d'acteurs et d'information, du savoir faire technique du propriétaire et du niveau d'implication qu'il souhaite avoir dans l'organisation de son chantier, on a distingué trois schémas types d'interactions entre acteurs présentés dans la suite.

5.2.2 Les différents agencements des acteurs autour d'un chantier

Ces schématisations sont la synthèse des différents cas rencontrés lors des entretiens. On distingue un cas à part parmi les propriétaires "forestiers" qui a été fréquemment rencontré, surtout en Vercors. En effet, il y en a qui possèdent un savoir-faire pratique et du matériel. Ceux-là choisissent en général d'exploiter eux-mêmes. Ces propriétaires mettent en avant le fait qu'ils travaillent au rythme qui leur convient, apportant le soin qu'ils désirent. Ils peuvent se permettre de faire des journées plus courtes en cas de fatigue ou d'interrompre le chantier selon la météorologie. La question de la qualité de l'intervention ne se pose même pas et ce cas n'est donc pas détaillé ici.

Les propriétaires "forestiers" intégrés au réseau d'acteurs locaux

Ces propriétaires vont plutôt être intégrés dans des échanges de type exploitation en régie (figure 5.1) ou vente sur pied avec assistance (figure 5.2). Une exploitation en régie est organisée et supervisée par le propriétaire. Il est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre. C'est lui qui emploie l'ETF qui va réaliser les travaux. Il est l'interlocuteur direct des opérateurs ce qui peut avoir une dimension rassurante. Les

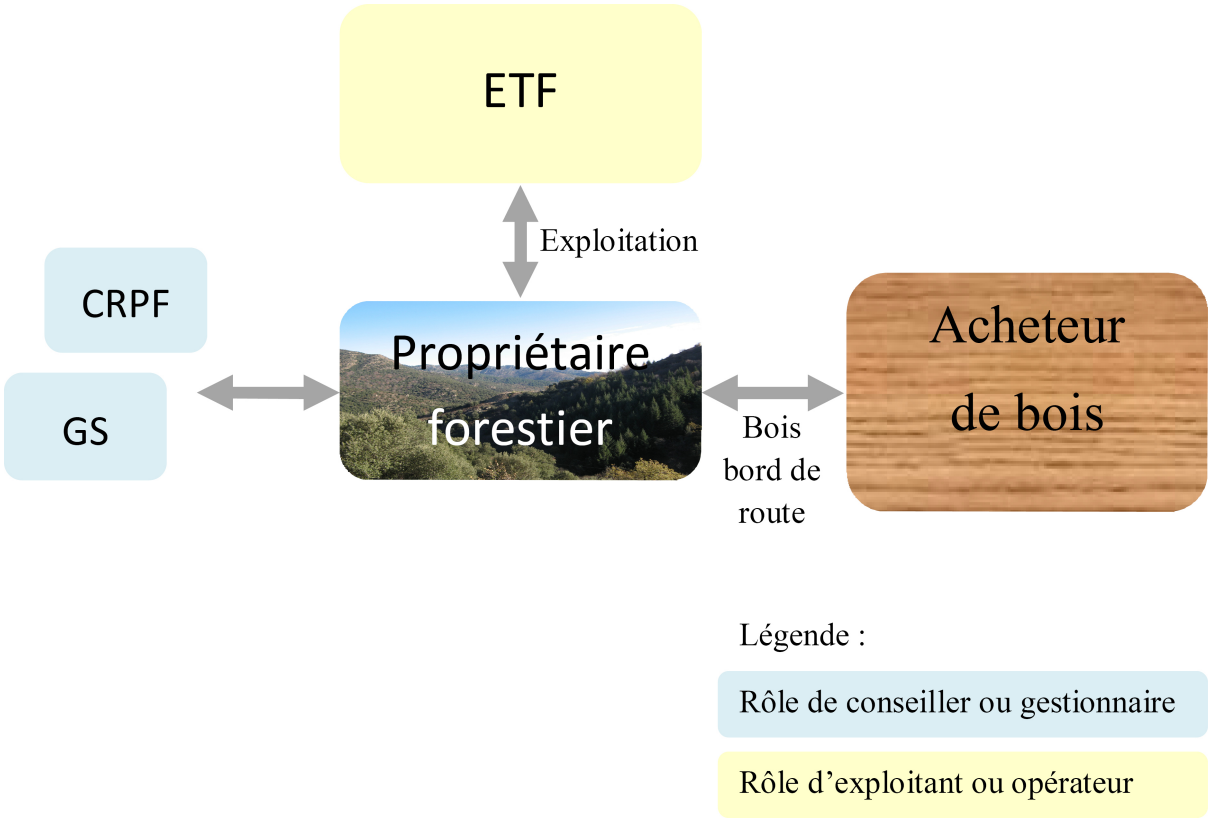

FIGURE 5.1 – Réseau d'interactions autour d'une exploitation "en régie" par le propriétaire

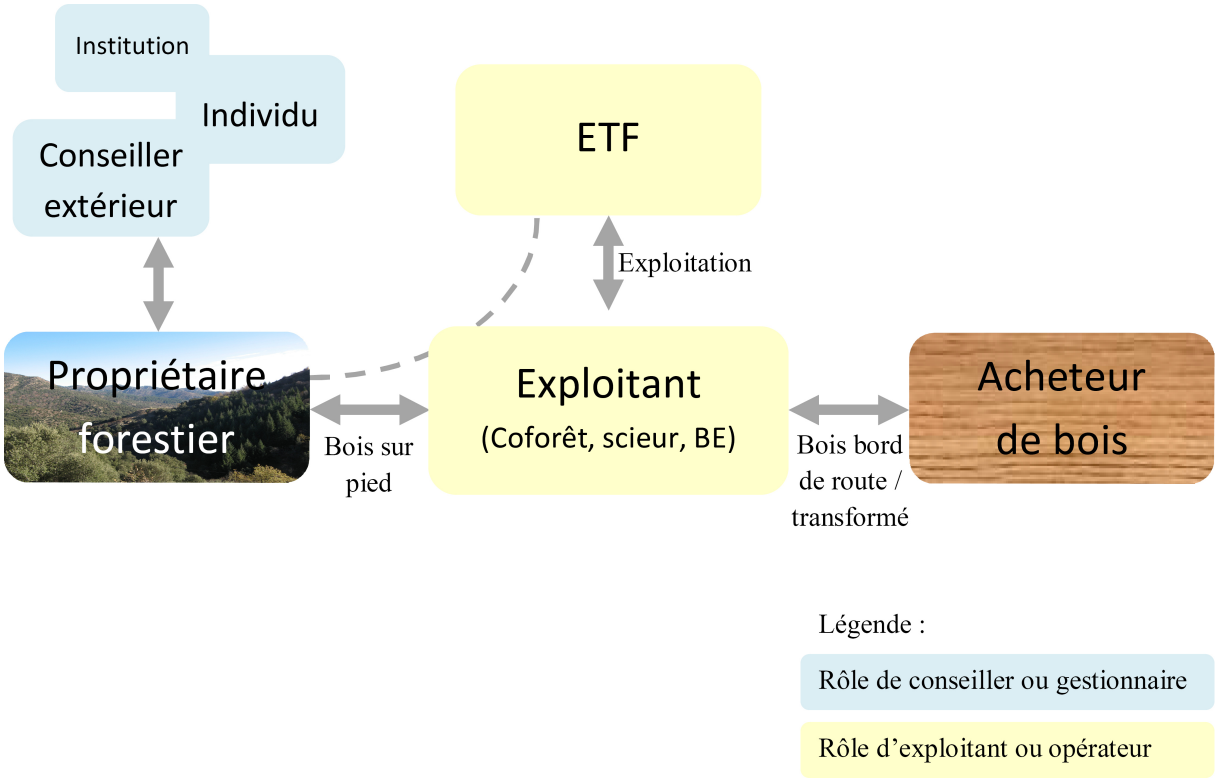

FIGURE 5.2 – Réseau d'interactions autour d'une vente sur pied par un propriétaire assisté

bois sont vendus bord de route par le propriétaire ce qui permet de dissocier intervenant sylvicole et acheteur.

Comme indiqué sur la figure 3.6 (p.26), ils ont des connaissances techniques et sylvicoles. Ils n'exploitent cependant pas (ou plus) eux-mêmes pour des questions de matériel ou de conditions physiques avec l'âge. Ils piochent dans leur carnet d'adresse personnel pour choisir un ETF et sont attentifs à la réputation véhiculée par le bouche à oreille. Ils sont en relation avec des entrepreneurs locaux qui ont donc tout intérêt à soigner leur prestation s'ils veulent pérenniser leur activité auprès de propriétaire privé. Ils ne vont donc pas hésiter à accorder leur confiance à l'opérateur avec qui ils traitent directement.

S'il en a la capacité, le propriétaire s'occupe du martelage. Sinon, il s'appuie sur les compétences sylvicoles de l'opérateur pour l'accompagner dans la sélection des arbres. Le propriétaire se base sur ses compétences en exploitation pour assurer le suivi du chantier sur lequel il se rend très régulièrement. La vente peut se faire par le biais des contacts de l'un ou de l'autre, c'est pourquoi les propriétaires adoptant ce type d'exploitation aiment se tenir informés des cours du bois. Le réseau de bouche à oreille est très pratique pour cela. Les informations diffusées par le groupement de sylviculteurs local à ses adhérents sont aussi appréciées. Beaucoup se basent aussi sur les prix des ventes communales de l'année.

Ces propriétaires qui trempent dans le réseau des forestiers vont potentiellement connaitre des organismes de conseil (groupement de sylviculteurs ou CRPF) à qui se référer en cas de doute ou de lacune dans leur savoir. Ils ont aussi leurs propres sources de conseils.

Certains d'entre eux qui n'ont plus l'énergie pour organiser une coupe préfèrent vendre sur pied. Ils sont alors attentifs au choix de l'exploitant qui est d'après eux primordial. Ils se basent sur leur connaissance des acteurs locaux et les informations du bouche à oreille pour faire leur choix. Ils s'appuient sur leur propre savoir pour exprimer leurs exigences à l'exploitant et suivre la réalisation des travaux sur place. Ils sont rassurés par leur capacité à signaler un problème en cas de mécontentement et ont peu de craintes sur la qualité de la prestation.

Deux points essentiels apparaissent ici. Il y a d'abord l'importance de connaitre les acteurs locaux et leur réputation pour choisir les intervenants. C'est l'accès au bouche à oreille qui est ici déterminant. On remarque ensuite l'importance de pouvoir s'appuyer sur son savoir pour organiser, suivre la coupe ou argumenter face à un exploitant pour veiller à ses intérêts.

Les propriétaires "épaulés" en lien indirect avec le réseau d'acteurs et d'informations

Ces propriétaires vont également être impliqués dans des coupes vendues sur pied mais avec une assistance (figure 5.2) ou plus rarement en régie (figure 5.1).

Les propriétaires "épaulés" n'ont pas de connaissances techniques ou sylvicoles en exploitation forestière. Ils sont incapables d'organiser un chantier ou de suivre une coupe vendue sur pied par leurs propres moyens. Ils ont en revanche dans leur entourage proche une personne impliquée dans le milieu forestier (figure 3.6 p. 26).

Il peut parfois s'agir d'un opérateur forestier : un voisin, un ami ou un parent. Il est par exemple fréquent qu'il s'agisse d'un agriculteur exploitant du hameau qui réalise des petits volumes annuellement et propose ses services à ses voisins. C'est en tout cas quelqu'un de l'entourage proche des propriétaires en qui ils ont toute confiance. Dès lors, le propriétaire se repose quasi entièrement sur les compétences et le carnet d'adresse de cet entrepreneur pour la sélection des arbres, la réalisation de la coupe et même la vente de bois. Celui-ci n'est toutefois pas exploitant car il n'achète pas les bois sur pied. Le propriétaire demeure à la fois maitre d'œuvre et maitre d'ouvrage. Il est dans ces conditions souvent prêt à payer la prestation un peu

plus cher pour que l'opérateur comme lui-même s'y retrouvent, d'autant qu'il sait où va l'argent.

Cela peut être un proche qui simplement conseille le propriétaire au cours de son projet d'exploitation. Sa relation à la famille le rend digne de confiance : "mon cousin sur le Vercors", "mon beau-frère qui a une forêt", "un ami de mon grand-père", "un voisin qui travaille à l'ONF". Son implantation locale et ses connaissances forestières (souvent acquises par la pratique) lui donne sa légitimité. Par son biais, le propriétaire a accès aux informations qui circulent par le bouche à oreille. Son aide peut consister en recommandations sur les professionnels ou bien en un apport de compétences forestières. Le soutien de celui-ci varie du simple avis donné dans la rue à la présence au chargeoir lors de la réception. Le propriétaire ignorant est finalement plus ou moins accompagné et ainsi plus ou moins sur de lui face à l'exploitant. Ses craintes vis-à-vis de la qualité de l'exploitation peuvent donc être variables.

Enfin, il peut s'agir d'une structure de conseil dédiée telle un groupement de sylviculteurs ou le CRPF, mais elles semblent peu visibles. Elles sont légitimes aux yeux des propriétaires de par leur désintérêt dans l'opération d'exploitation.

Le hasard d'une opportunité (démarchage, travaux chez un voisin) peut déterminer le choix de l'exploitant. Mais l'appréciation qu'en a le conseiller extérieur détermine pour beaucoup la confiance que le propriétaire lui accorde. Occasionnellement, le conseiller met le propriétaire en relation avec son propre réseau de contacts. Il a ainsi accès à un choix plus varié de prestations que par ses seuls moyens. Ceci lui permet de choisir un intervenant dont la réputation est à la hauteur de ses attentes de qualité, de son budget et en qui il a une certaine confiance. L'échange reste relativement équilibré entre le professionnel et le propriétaire qui s'appuie sur les connaissances de son conseiller. Certains techniciens de Coforêt consultent le propriétaire pour le choix de l'ETF. Le fait d'avoir indirectement accès au bouche à oreille est ici encore très utile pour exprimer ses préférences et tendre vers la qualité souhaitée. L'exploitation est entièrement déléguée. Le propriétaire peut toutefois suivre l'évolution des travaux de près ou de loin selon sa disponibilité et sa proximité.

Dans le premier cas, la confiance se base sur une relation de proximité avec un opérateur de confiance. Elle est essentielle pour le propriétaire "épaulé" qui se repose entièrement sur le savoir de l'opérateur. Dans le deuxième cas, elle est permise par la présence d'un conseiller légitime aux yeux du propriétaire qui apporte ses recommandations pour le choix des professionnels. Il peut aussi parfois apporter des connaissances techniques et sylvicoles. Rassurés par ce soutien extérieur en qui ils ont confiance, les propriétaires se sentent moins démunis face à l'exploitant.

Les propriétaires "déconnectés" démunis dans la mise en œuvre de l'exploitation

De plus en plus de propriétaires héritiers sont déconnectés du réseau de bouche à oreille, soit parce qu'ils n'habitent plus sur place, soit parce qu'ils ne s'y intéressent pas. N'ayant plus de contacts avec des habitants du territoire impliqués dans le milieu forestier, ils se retrouvent isolés de la circulation locale d'informations. Ce handicap s'ajoutant régulièrement à la distance et la gestion de la forêt devient difficile. Je n'ai que peu été en contact avec ces propriétaires. Un au moins m'a fait part par téléphone du souci qu'il avait eut de gérer et valoriser la forêt malgré tout. Ces propriétaires vont avoir une motivation dominante tantôt financière, tantôt patrimoniale.

Pour ces propriétaires "déconnectés" qui souhaitent exploiter leur forêt, l'exploitation s'articule plutôt selon le schéma de la figure 5.3.

Coforêt étant l'organisme le plus visible sur le Vercors 4 Montagnes, il touche facilement les propriétaires même détachés du milieu forestier. Beaucoup de propriétaires ont déjà travaillé avec le technicien en

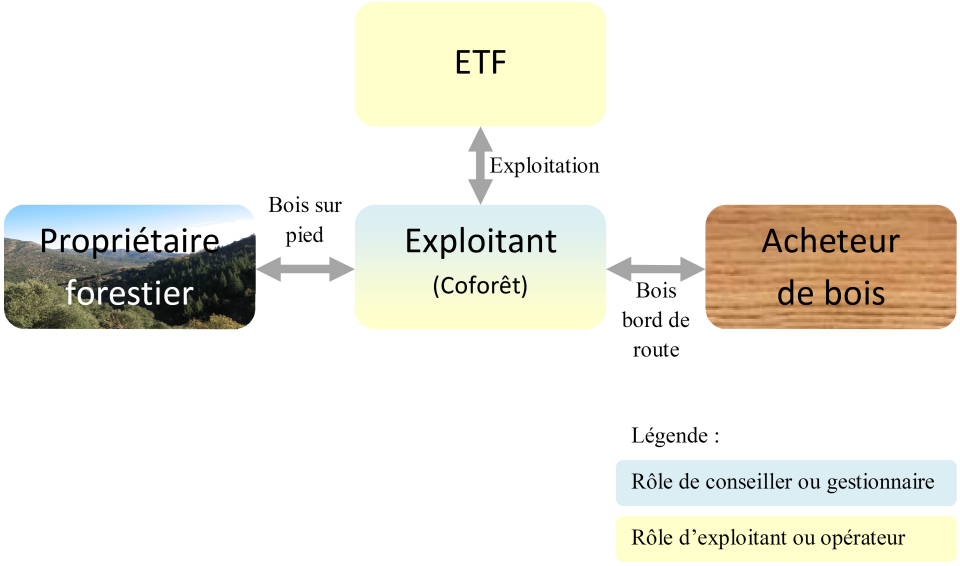

FIGURE 5.3 – Structure des interactions autour d'une vente sur pied par un propriétaire déconnecté du réseau local

place et les autres ont très fréquemment dans leur entourage quelqu'un qui connait la coopérative. C'est donc la solution qui apparait le plus rapidement aux propriétaires qui ignorent comment s'y prendre pour faire une coupe.

L'adhésion à Coforêt présente des avantages. Pour les propriétaires opportunistes (figure 3.4.4 p.25) ne souhaitant pas consacrer de temps à la gestion de leur patrimoine, le concept de déléguer totalement l'exploitation leur convient. Ils reçoivent le paiement dans les temps et même parfois d'avance pour certains anciens adhérents, ce qui satisfait leur motivation financière. Le suivi réalisé par Coforêt sur un simple appel téléphonique les intéresse.

Des propriétaires aux motivations patrimoniales n'ont souvent pas les compétences, le temps et l'envie d'organiser l'exploitation. Le fait de tout déléguer leur facilite aussi la tâche. La proposition de coupe vient généralement de Coforêt et ces propriétaires saisissent l'opportunité de s'attaquer à une tâche qu'ils repoussent souvent depuis longtemps faute de savoir comment s'y prendre. Ils sont cependant préoccupés par la qualité de l'intervention dans leur forêt. Le discours de la coopérative les satisfait dans leur désir de gestion durable et de préservation du patrimoine. En effet, Coforêt prend en charge tous les échanges avec les ETF et va éventuellement mettre le propriétaire en relation avec le GS4M dans le Vercors. Il propose l'adhésion à PEFC comme gage de qualité de la gestion. À défaut d'autres références en termes d'exploitation, les propriétaires choisissent de s'engager.

Tout l'enjeu réside dans la satisfaction de ces propriétaires, les plus méfiants sur les questions de qualité. Pour ceux parmi les plus craintifs, une mauvaise expérience risquerait d'entraver fortement leur volonté déjà incertaine de récolter les bois. D'autres ont plus de volonté et souhaitent alors plutôt apprendre pour acquérir un œil critique. Pour ceux-là, l'important sera de trouver des personnes ressources avec qui poser les bases de connaissances en gestion forestière. Si des conseils sur les aspects sylvicoles sont relativement faciles à obtenir, le manque de soutien sur les questions de maitrise d'œuvre semble un plus gros obstacle.

5.2.3 Un besoin de confiance dans les échanges

La comparaison de ces trois modes d'interaction montre le caractère indispensable de la confiance pour les propriétaires. En effet, là où elle est possible dans les deux premiers cas, elle l'est moins pour les propriétaires "déconnectés". Et c'est surtout là qu'apparaissent les craintes quant à la qualité des travaux. Cette confiance peut avoir deux garants : la connaissance personnelle des acteurs par le propriétaire ou bien leur réputation circulant par le bouche à oreille.

L'importance des relations interpersonnelles

On vient de voir (partie 5.2.2 p.42) que les propriétaires "forestiers" se basent sur leur connaissance personnelle des acteurs de la filière pour choisir les intervenants dans leur forêt. Pour les propriétaires "épaulés" qui se lancent dans une exploitation en régie, cette dimension personnelle du contact est essentielle pour pouvoir se reposer en toute confiance sur les compétences de l'opérateur. Ce genre de relations se développe avec des acteurs locaux qui ont donc autant d'intérêt à soigner leur travail que le propriétaire. En effet, les informations à son sujet vont rapidement se propager par le biais du bouche à oreille local.

L'importance du bouche à oreille

Le bouche à oreille a une dimension pratique pour les propriétaires dit "forestiers" afin de choisir une ETF ou un exploitant de qualité. Leur confiance est bien sur aussi basée sur leur propre capacité à suivre le chantier et exprimer leur mécontentement en temps réel en cas de problème. Pour les propriétaires "épaulés" qui n'ont pas de compétences forestières, le bouche à oreille a un rôle rassurant. En l'absence de références personnelles, ils se basent ainsi sur les expériences d'autres propriétaires auxquels ils sont liés par un statut commun. C'est la présence d'un conseiller à ses côtés apportant ses recommandations pour le choix des professionnels qui rassure le propriétaire.

Accéder au réseau d'information du bouche à oreille semble donc important pour exploiter en toute sérénité. C'est la base qui permet d'établir une relation de confiance entre propriétaire et exploitant. Il est essentiel pour un territoire au fonctionnant fermé comme le Vercors 4 Montagnes.

La confiance entre acteurs de l'exploitation est donc bel et bien possible, à condition d'avoir accès au réseau du bouche à oreille. Il permet une confiance assurée (Seligman, 2001), fondée sur un savoir et garantie par un intérêt mutuel des partis dans l'échange. Le problème est qu'il n'est pas perçu de tous. De plus en plus de propriétaires sont des héritiers qui ont perdu tout contact avec le territoire et le réseau forestier local. Ils ont de plus peu de connaissances et de temps à accorder à la forêt. Pour eux, la confiance ne peut être que décidée (Seligman, 2001), sans garanties sur le comportement des interlocuteurs, ce qui semble difficile.

5.2.4 Un besoin de compétences dissociées de l'intérêt économique

Les deux premiers types d'interaction montrent l'importance de pouvoir se reposer sur un savoir qui soit dissocié du professionnel engagé dans la coupe. Le propriétaire "forestier" s'appuie sur ses propres connaissances pour veiller à ses intérêts. Il sait qu'il peut compter sur son propre encadrement du chantier en cas de défaut de l'exploitant. Le propriétaire "épaulé" est accompagné par un conseiller qui peut parfois apporter des connaissances techniques et sylvicoles. Rassurés par ce soutien extérieur en qui ils ont confiance, les propriétaires se sentent moins démunis face à l'exploitant. Dans les deux cas, la confiance nait du fait que les compétences ne proviennent pas de l'intervenant ayant un intérêt économique dans l'opération.

L'enquête de benchmark a montré qu'il manquait en France un intermédiaire physique entre propriétaire forestier privé et exploitant qui soit exempt de tout conflit d'intérêt (partie 3.2 p.17). Si plusieurs

organismes peuvent assurer une place d'intermédiaire sur les territoires étudiés, aucuns ne satisfont complètement les attentes des propriétaires (partie 5.2.4 p.49). Leurs demandes sont d'ailleurs variables. On distingue d'abord ceux qui ne souhaitent pas s'investir. Pour la majorité, l'obstacle principal est le manque de temps à consacrer à la gestion forestière. Leur souhait est de trouver une personne à qui déléguer la tâche en toute confiance. À coté, on trouve ceux qui ont envie d'apprendre, par intérêt personnel pour la forêt et pour pouvoir s'assurer par eux-mêmes du bon état de l'art d'un chantier. Ceux-là, plutôt rencontrés en Savoie, expriment la difficulté qu'ils ont à s'engager dans cette voie.

Un manque de soutien à la maitrise d'ouvrage

Parmi les enquêtés, les propriétaires "forestiers" considèrent souvent avoir suffisamment de connaissances en matière d'exploitation ou bien ils ont leur propres sources d'informations.

En revanche, des propriétaires "épaulés" rencontrés souhaitent acquérir les connaissances qui leur manquent en exploitation forestière pour pouvoir formuler leurs attentes et prendre leurs décisions concernant l'exploitation. Ils confient le manque de soutien qu'ils ressentent dans la maitrise d'ouvrage. Ils aimeraient pouvoir gérer et suivre le chantier et débordent en cela sur le rôle du maître d'œuvre. Ils apprécieraient en effet de recevoir des conseils pratiques sur le choix d'un exploitant ou d'un ETF, l'établissement de contrats, mais encore le suivi du chantier ou les points de vigilance pour chaque mode d'exploitation par exemple. Ils veulent connaitre les exigences incontournables avec des limites acceptables éventuellement chiffrées. En effet, si une première expérience leur a parfois donné un aperçu des problèmes qui peuvent se poser sur un chantier, ils se disent toujours dans l'incapacité d'exprimer précisément leurs attentes et surtout les limites qu'ils tolèrent.

Les propriétaires pensent aussi qu'il leur faut acquérir des connaissances car les entrepreneurs sauraient quand ils ont à faire à quelqu'un d'ignorant, pouvant ainsi tirer les choses un peu plus dans leur sens. Certains ajoutent que les entrepreneurs sont sensés connaitre la réglementation et les règles de l'art mais que ce n'est pas toujours le cas. Ils souhaitent alors pouvoir suivre les travaux pour compenser ce manque éventuel.

Un manque de sensibilisation des propriétaires sur la prise en compte de l'environnement sur un chantier a été pointé au chapitre 4 et il y a une demande d'informations de la part de quelques uns. Il existe beaucoup de documentation à ce sujet qui pourrait être diffusée. C'est donc encore un axe à développer.

En Vercors, ces compétences sont mises à disposition par Coforêt qui peut prendre ce rôle de conseiller auprès du propriétaire en tant que gestionnaire. Mais comme on l'a vu, sa double étiquette d'exploitant ne permet pas une confiance totale et les propriétaires cherchent une impartialité ailleurs. Le GS4M, très lié à la coopérative, n'apporte pas non plus une entière satisfaction bien que ses formations soient bienvenues.

En Savoie, Les propriétaires rencontrés sont satisfaits par les conseils du CRPF pour tous les aspects de gestion sylvicole et jusqu'au marquage des arbres. Les journées d'échanges organisées par le groupement de sylviculteurs sont très appréciées pour le partage d'expériences entre propriétaires. Mais cela porte essentiellement sur les aspects de gestion sylvicole et n'apporte pas toutes les compétences recherchées sur l'exploitation. Des contrats type à l'usage du propriétaire sont proposés mais ceux-ci se sentent tout de même démunis sur les questions pratiques de l'exploitation : le cahier des charges de la coupe et le suivi de chantier. C'est une lacune qui pourrait être un axe de développement important pour le CRPF et le groupement de sylviculteur.

Ces propriétaires volontaires pour acquérir des compétences ont été rencontrés principalement en Savoie. C'est peut être le fruit du biais de l'échantillon déjà évoqué précédemment (partie 3.4.5 p.28).

Déléguer l'exploitation en toute confiance

Mon impression est que les propriétaires "déconnectés" du milieu forestier n'ont pas le temps ou l'envie de se former pour gérer leur forêt. Certains ont tout de même une volonté importante de préserver leur patrimoine. Ceux-là voudraient pouvoir trouver une personne de confiance à qui déléguer l'organisation et le suivi de l'exploitation sans que cela ne leur demande trop d'argent ou de temps à investir. Il s'agit dans l'idéal d'une personne qui a les compétences techniques et sylvicoles nécessaires et qui connait le réseau des acteurs locaux et la qualité de leurs prestations. Elle doit être hors de tout conflit d'intérêt pour que le propriétaire puisse avoir confiance sur le fait qu'elle travaille pour l'avenir de la forêt.

Si le principe de la coopérative forestière est bon, il ne donne pas satisfaction car elle propose à la fois des conseils sur la gestion forestière et en même temps d'acheter les bois. Les experts ne sont pas connus et semblent trop chers pour que cela soit pertinent pour des petits propriétaires. La question a été discutée un peu plus en Savoie où l'Union des Groupements de Sylviculteurs avait souhaité trouver un arrangement groupé avec des experts. Outre l'obstacle du prix, il semblerait que les experts rencontrés ne soient pas intéressés par des opérations ponctuelles mais plus par un suivi dans le long terme d'une forêt. Ils sont de toutes façon peu nombreux et plus tourné vers le gestion des grands domaines forestiers. Le CRPF, bien que peu connu, semble satisfaire sur les conseils mais il manque ensuite quelqu'un pour mettre en œuvre. Son rôle se limite aux aspects sylvicoles et il n'accompagne pas sur la partie exploitation.

Les possibilités de mise en commun de la gestion, et donc d'un éventuel gestionnaire, sont pour le moment restreintes sur les territoires étudiés. Cette solution a été envisagée par certains mais il semble que peu de propriétaires soient tentés par une gestion concertée.

En Savoie, les enquêtés sont tous des adhérents actifs du groupement de sylviculteurs. La plupart ont participé à une vente groupée organisée par Coforêt et le CRPF ou bien à une coupe collective. Ils semblent habitués à ce genre d'organisation, et c'est ce qui leur vient à l'esprit quand on parle de gestion commune. Il n'y a cependant pas d'enjeux de gestion concertée d'après eux car leurs voisins ne s'intéressent pas à leur forêt ou alors sont passés récemment en coupe et ne reviendront pas avant longtemps. Ils répètent aussi qu'en Savoie les propriétaires n'apprécient pas "qu'on mette le nez dans leurs affaires". Le simple fait de recevoir des conseils du CRPF pourrait être perçu comme de l'ingérence. Dès lors, cela semble limitant pour la mise en place d'une gestion concertée. La question des groupements forestiers était cependant abordée mais plus comme un outil de démorcellement foncier de la forêt au travers d'acquisitions de parcelles.

En Vercors, deux propriétaires rencontrés avaient envisagé cette solution mais cela n'a pas abouti. La mutualisation de la gestion est une vraie difficulté selon eux. Deux alternatives s'offrent en Vercors : l'intégration d'un groupement forestier ou l'adhésion à la coopérative forestière. Les perspectives semblent limitées pour la première solution. Le groupement contacté par le propriétaire paraissait plus intéressé par l'achat de forêt que par l'arrivée d'un nouveau membre. Pour la deuxième alternative, il s'agit plus de réaliser des coupes communes que de véritablement mettre en place une gestion concertée. De plus, passer par la coopérative revient plus cher à certains propriétaires que de passer par leurs propres contacts.

Un propriétaire souligne qu'il faudrait proposer une forme de regroupement auquel les propriétaires adhèrent et qui ne demande pas trop d'investissement en temps de leur part car beaucoup ne sont pas prêts à consacrer des heures en réunions et prises de décisions. Il existe ailleurs en France d'autres formes de mutualisation de la gestion tels les groupements de service [1]. La question serait peut-être à creuser pour les territoires étudiés.

De fait, les intermédiaires entre propriétaires et exploitants sont variés en France mais aucun ne cumulent tous les aspects qui inspirent une confiance totale aux propriétaires, leur permettant de déléguer entièrement

1. Organisme de regroupement et de mutualisation de moyens dont le but est de fournir aux propriétaires forestiers un appui technique pour la gestion sylvicole, économique, juridique et fiscale de leur patrimoine forestier.

la gestion en toute sérénité et sans y consacrer de temps.

Dans tous les cas, les propriétaires qui ont les compétences préfèrent gérer seuls leur forêt. C'est d'après eux plus rentable et apporte la satisfaction de contribuer soi-même à l'amélioration de sa forêt. Ils pensent en revanche que déléguer la gestion est la meilleure solution pour des propriétaires sans connaissances.

On a vu jusqu'à présent la situation du point de vue des propriétaires. Il s'agit de s'intéresser dans la partie qui suit à la manière dont l'organisation de la filière bois aval et des acteurs de la mobilisation peut influencer l'exploitation en forêt privée.

5.3 L'influence de la filière opérationnelle de la mobilisation du bois dans les échanges

5.3.1 Les moyens humains

Les exploitants semblent connaitre les critères de satisfaction des propriétaires. Le problème réside dans un manque de temps généralisé pour les satisfaire. Manque de temps des propriétaires à consacrer à leur forêt. Manque de temps pour les ETF qui doivent sortir du volume pour être rémunérés et qui consacrent peu de temps au soin des opérations ou à la remise en état. Manque de temps sur le terrain pour les techniciens afin de faire des réunions pré-chantier, transmettre les consignes et suivre les travaux.

Un manque de technicien ?

Un des problèmes clef aux yeux des propriétaires semble être le manque de suivi des chantiers, primordial pour garantir le respect des modalités d'exploitation. La comparaison avec les chantiers publics de l'ONF était faite par un ETF. Leur niveau d'exigence était très haut à une époque où les agents étaient très présents sur les chantiers. Ils sont aujourd'hui moins nombreux, moins disponibles pour le suivi des travaux et donc moins regardant sur la qualité aux dires de l'entrepreneur. Les exploitants eux avancent qu'ils n'ont plus le temps de se rendre sur place régulièrement vu le nombre de chantiers qu'ils gèrent en parallèle. C'est le cas par exemple du technicien de Coforêt en charge de tout le Vercors isérois et drômois. Il est dans l'impossibilité d'assurer un suivi de chantier autrement que par téléphone et trouve peu de temps pour les réunions avant travaux ou les fiches de chantier. Il déclare être au maximum de ses possibilités d'activité au vu du temps disponible.

La question se pose donc de la capacité effective de la filière forêt à mobiliser plus de bois en forêt privée sur les territoires étudiés. Il ne suffit en effet pas de motiver les propriétaires forestiers. Il est nécessaire de mettre en face les moyens humains pour assumer cette mobilisation de bois supplémentaire.

Une pénurie de main d'œuvre locale

Les exploitants rencontrés alertent sur le manque d'ETF auquel ils font face aujourd'hui. Ils s'emploient à favoriser les entreprise locales mais il est de plus en plus souvent nécessaire de faire appel à des équipes qui ne sont pas habituées à l'exploitation en montagne. Il n'est donc plus question d'être trop regardant sur la qualité des services du moment que le minimum est assuré.

Les ETF déclarent qu'il y a aujourd'hui plus de travail en forêt qu'ils ne peuvent en fournir. Leur activité devrait ainsi être assurée et la rémunération de l'exploitation tirée vers le haut. Paradoxalement, d'après des entrepreneurs, "il y en a" qui cassent encore les prix et acceptent des chantiers sous-payés pourvu qu'ils travaillent. Ils ne peuvent en effet se permettre de rester inactifs une journée tandis qu'ils continuent à payer les traites sur les machines (partie 2.2 p.9). Mais de fait, la rémunération des ETF n'augmente pas. La majorité d'entre eux assurent donc le minimum de qualité avec les revenus qu'on leur accorde.

5.3.2 Le poids des transformateurs

Quelle demande supplémentaire en bois ? Un exploitant enquêté expliquait honorer sans problème les contrats d'approvisionnement dans lesquels il est engagé. Il rapportait même devoir chaque année trouver des débouchés supplémentaires pour des volumes de bois en provenance des forêts privées. La question se pose donc de l'existence d'une demande supplémentaire de bois sur le marché. Le bois énergie est en forte progression mais les prix d'achat proposés ne permettent pas une exploitation bénéficiaire en forêt de montagne sans des subventions publiques. La demande en bois d'œuvre des scieries environnant le plateau du Vercors ne semblent pas augmenter au-delà des volumes déjà proposés. D'ailleurs, les scieurs arrivent apparemment à maintenir des prix bas sur le marché de l'approvisionnement, ce qui ne serait pas le cas s'ils manquaient de bois. Seule leur gourmandise en épicéa semble ne pas être satisfaite. Les lots d'épicéa partent plus facilement et à des meilleurs prix et les scieurs se déplacent pour des plus petits volumes.

Quels enjeux d'approvisionnement en forêt privée ? Les scieurs en contact direct avec des propriétaires sont peu nombreux. La principale source d'approvisionnement des scieries reste le marché public où ils répondent à des appels d'offres et doivent donc s'aligner sur les prix d'exploitation du marché pour être retenus. C'est une sélection au moins disant et les scieurs déclarent travailler avec les équipes d'ETF les moins chères. Même si la qualité du travail est sensiblement plus faible, la surveillance de l'ONF compense.

En forêt privée, ils ont principalement des contrats d'approvisionnement avec la coopérative forestière et ne sont donc pas maîtres d'œuvre. Les volumes fournis par Coforêt sont non négligeables comparés à ceux de la forêt publique sur la zone du Vercors 4 Montagne. L'approvisionnement en direct avec quelques anciens propriétaires habituels reste ainsi minime pour les scieurs alors que l'exigence de qualité est plus élevée. Cela nécessite d'envoyer des équipes un peu plus délicates et diplomates qui souvent sont plus chères. Il y a en effet des enjeux de réputation vis-à-vis des propriétaires et surtout des voisins qui, au dire d'un scieur, vont nécessairement venir inspecter le chantier. Cette source d'approvisionnement est donc peu intéressante pour eux.

Quelles relations avec les propriétaires ? En Vercors comme en Savoie, certains des propriétaires parmi les "forestiers" expriment leur lassitude de devoir en permanence négocier avec les scieurs. Si ce n'est pas sur le prix unitaire ou sur le volume, ce sera sur la qualité des bois. La négociation est d'autant plus inégale que les volumes proposés sont faibles. Certains trouvent alors plus pratique de vendre les bois bord de route à Coforêt qui a ensuite plus de poids pour négocier en face des scieurs du fait des gros volumes qu'ils fournissent annuellement. C'est ainsi un gage de sécurité pour les propriétaires de passer par Coforêt afin de ne pas "se faire voler par les scieurs" sur le prix d'achat du bois.

Quelle prise en compte des propriétaires dans la filière forêt-bois en général ? En Savoie, une lassitude importante est ressentie parmi les propriétaires rencontrés. Ceux-ci sont en effet souvent engagés dans le fonctionnement et la dynamisation du groupement de sylviculteurs. Ils militent pour plus de considération des propriétaires dans la filière forêt-bois. Elle est en effet aujourd'hui tournée vers une logique industrielle où on ne leur accorde pas de place. Ils se sentent insignifiants face au poids de l'industrie. Leurs interlocuteurs déclarent même leur rendre service en se déplaçant pour de si petits volumes. Ces bénévoles ont consacré beaucoup de temps à tenter de faire valoir la voix des propriétaires au sein de la filière et se battent entre autres contre les problèmes de qualité de l'exploitation forestière. Les résultats restent faibles en comparaison du temps et de l'énergie investis et les quelques victoires sont souvent rapidement remises en cause. Ainsi, les propriétaires sont las et ne croient plus en une amélioration de la situation.

5.3.3 Un manque de choix parmi les prestations proposées

L'hypothèse initiale était assez simple. On supposait que la crainte de non qualité de l'exploitation forestière constituait un obstacle à la récolte pour les propriétaires. L'accent a donc été mis sur les attentes de

qualité. La situation s'est révélée plus complexe. Il y a certes des préoccupations sur la qualité, mais aussi un choix restreint d'exploitants et bien sur des freins financiers importants. Ainsi, si la qualité des services proposés ne correspond pas aux attentes de tous les propriétaires, ceux-ci n'ont pas le choix de la prestation et se résignent à ce qu'on leur offre devant la nécessité d'exploiter.

Un choix restreint d'exploitants Les exploitants sont peu nombreux sur le Vercors comme en Arlysère (Savoie). Coforêt a le quasi monopole de cette activité en forêt privée. On a vu en effet que les scieurs ne traitent directement avec les propriétaires privées que de façon anecdotique (partie 5.3.2 p.51). Certaines ETF se sont lancées dans la maitrise d'œuvre mais démarcher les propriétaires et négocier l'achat et la vente des bois est chronophage. Elles ont rapidement abandonné cette activité faute de rentabilité. C'est la coopérative qui centralise presque tous les bois qui sortent des forêts privées qui ne sont pas destinés à un usage personnel. Il devient ainsi le seul interlocuteur de poids face aux scieries pour négocier les prix d'achat du bois.

Une qualité globalement peu satisfaisante des prestations proposées Mis à part le "sanglier" du village d'à coté dont parlent les propriétaires, surnom qui en dit long sur ses méthodes de travail, les ETF semblent se valoir. Les scieurs s'accordent sur ce point. S'ils envoient les équipes un peu plus délicates chez les propriétaires privés, ils soulignent que la nuance tient à peu. C'est surtout la façon d'interagir avec des potentiels visiteurs privés qui va faire la différence. Les ETF renchérissent : "Les gars qui bossent on les connait. Il y a quelques équipes qui valent rien mais sinon ils connaissent leur boulot".

Si comme on l'a vu la recherche de qualité n'est pas un obstacle à la récolte pour la majorité des propriétaires, la satisfaction vis-à-vis des acteurs locaux ne semble cependant pas non plus totale après des malfaçons sur certains chantiers. Dans le cas de Coforêt, le dialogue est possible et des retours sont faits à la coopérative. Les propriétaires ignorent par contre comment ils sont pris en compte ensuite. Une certaine déception est exprimée face au décalage entre le discours de la coopérative, qui semble s'engager dans une démarche de qualité et de gestion durable du patrimoine à travers PEFC notamment, et les faits. L'insatisfaction reste relative en comparaison de mauvaises prestations : "Il y a quand même plus de respect que les extérieurs" signale un propriétaire. Car en effet, si l'on prête l'oreille aux rumeurs qui circulent de bouches en bouches, il semble y avoir une différence entre "les gars du coin" et ceux qui viennent de l'extérieur. Les dégâts déplorés au cours des entretiens sont en partie l'œuvre de scieurs exploitants extérieurs à la région. Les propriétaires déplorent leur façon d'agir qui consiste à venir prendre ce dont ils ont besoin et à repartir sans se préoccuper de ce qu'ils laissent derrière. Ils sont en effet en dehors du réseau local et ont moins d'enjeux de réputation à maintenir. L'image qu'ils laissent ne semble donc pas les préoccuper. Les propriétaires sont attentifs à cette variation dans la qualité des prestations d'exploitation forestière.

Voilà finalement une autre interprétation de l'expression "Le mieux est l'ennemi du bien" ((Voltaire, 1772)). A défaut de bien, on tolère ce qui est mieux que les plus mauvais exemples. Cela permet de maintenir une certaine mobilisation des bois mais dans une ambiance générale d'insatisfaction et une chaine des valeurs tendue.

Les propriétaires ont l'impression de n'avoir aucune prise sur les exploitants en cas de désaccord sur un chantier. Ils n'ont d'après-eux pas la possibilité d'interrompre le chantier s'il le souhaite car aucun autre exploitant ne voudrait revenir ensuite (un désavantage de "Radio Forêt") et la prestation ne serait de toutes façons pas forcément de meilleure qualité. Un seul propriétaire à déclaré l'avoir fait en Vercors. Il a fini le chantier avec du débardage à cheval et a été déficitaire sur l'opération. Quelques agriculteurs exploitants échappent à cette généralisation, on a vu précédemment pourquoi (partie 4.2.3 p.34). Ils ne représentent que peu de volumes annuellement en comparaison des ETF.

Finalement, cette phase d'enquête a précisé des leviers afin de stimuler une meilleure qualité de l'exploitation forestière et de lever les craintes des propriétaires forestiers face à ces opérations (figure 6.1) : acqui-

sition de compétences, présence d'un conseiller hors de tout conflit d'intérêt, accès au réseau d'informations circulant de bouche à oreille, possibilité de choisir parmi plusieurs niveau de qualité. Des propositions sont faites dans le chapitre suivant pour agir sur ces points d'entrée.

Chapitre 6

Propositions pour l'amélioration de la qualité de l'exploitation forestière

Deux pistes essentielles ont pu être identifiées pour encourager une amélioration de la qualité de l'exploitation forestière (figure 6.1). Il s'agit d'une part d'apporter des compétences ou d'en mettre au service des propriétaires. D'autre part un objectif est d'accroitre la confiance dans les échanges. Pour ce dernier point, on a pu voir l'importance de la réputation des exploitants aux yeux des propriétaires.

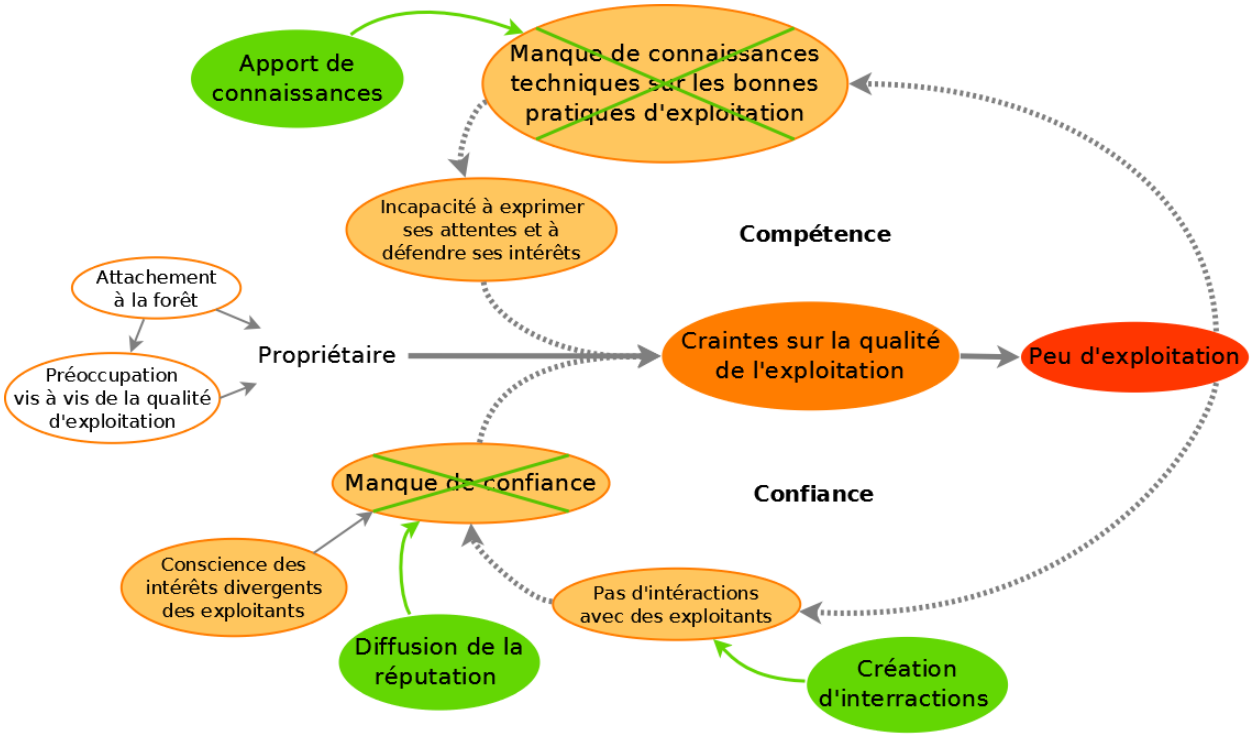

FIGURE 6.1 – Points d'entrées pour initier une augmentation de la qualité de l'exploitation forestière et lever les craintes des propriétaires forestiers privés

6.1 Des compétences au service des propriétaires

On a pu identifier trois demandes distinctes de la part des propriétaires concernant cet aspect compétences. Certains souhaitent trouver une personne de confiance à qui pouvoir déléguer intégralement l'ex-

ploitation (partie 5.2.4 p.49). D'autres sont en revanche à la recherche de compétences, soit pour apprendre eux-mêmes, soit en comptant sur le soutien d'un conseiller neutre et compétent. Pour ce dernier cas, la visibilité des organismes accompagnateurs de la forêt privée est essentielle. C'est sur ces deux derniers types d'attentes que portent les pistes qui suivent.

6.1.1 La visibilité des structures de conseil aux propriétaires

Les problèmes de visibilité et de lisibilité des missions de ces structures sont développés en partie 5.1 (p.39). Les points qui suivent sont des pistes à explorer dans une optique d'amélioration de leur visibilité par les propriétaires.

La solution la plus spontanée est un petit dépliant qui pour chaque thématique (martelage, abattage, débardage, administratif, législatif, environnement, droit du propriétaire, recours en cas de conflit...) renverrait à la ou les structures compétentes en décrivant leurs intérêts et les prestations proposées. Cela est plébiscité par les propriétaires qui prônent la simplicité et l'efficacité pour ne pas perdre les gens peu motivés.

Le CRPF organise des réunions dans les communes. Beaucoup de courriers sont envoyés pour peu de résultats. Le problème est de faire se déplacer les propriétaires et de prendre sur leur temps. C'est au moins une façon de se rendre visible par le courrier même si peu de monde se mobilise. Passer par les élus pour mobiliser les habitants serait-il plus efficace ?

Utiliser le réseau de bouche à oreille serait un moyen efficace d'étendre le rayon d'action des organismes d'accompagnement des propriétaires. Ceux-ci pourraient explicitement solliciter les propriétaires avec qui ils sont en contact pour faire connaitre la structure et établir des liens avec d'autres personnes de leur entourage. Un propriétaire savoyard pense ainsi qu'il est de "la responsabilité du groupement et de ses adhérents de faire circuler l'information, de faire connaitre le groupement à tous les propriétaires, de sensibiliser".

Enfin, un moyen qui assurerait de toucher la quasi-totalité des futurs propriétaires forestiers privés serait d'utiliser les notaires comme vecteurs de communication. Toutes les transactions d'achat ou d'héritage passant par eux, ils pourraient adjoindre quelques informations dans leurs documents sur les instances territoriales compétentes en forêt à qui peut s'adresser le propriétaire en cas de besoin.

6.1.2 Mise à disposition des propriétaires d'informations pratiques sur l'exploitation forestière

Quel contenu ?

L'objectif est de réduire le sentiment de prise de risque que peuvent avoir certains propriétaires lorsqu'ils souhaitent entreprendre une coupe. L'apport de compétences opérationnelles aux propriétaires qui le souhaitent permettrait d'équilibrer la relation propriétaire – exploitant. Cela donnerait au propriétaire les moyens de définir précisément ses attentes à l'exploitant, en argumentant ses demandes et d'exercer un contrôle pertinent en cours d'exploitation.

Il s'agirait de fournir des clefs pratiques pour la mise en œuvre et le suivi d'un chantier d'exploitation :

- Les étapes importantes pour la mise en œuvre d'un chantier d'exploitation forestière réussi
- Comment définir ses attentes - Des outils très simples peuvent être proposés dans cette optique. Ce peut être par exemple l'établissement d'une carte rapide schématisant les enjeux de la parcelle. Elle permettrait d'ouvrir rapidement la discussion entre propriétaire, exploitant et ETF sur les points de vigilance et la façon de les aborder sur le chantier. Elle apporterait plus de concret que deux pages de

consignes génériques sur un contrat type. Il existe d'ailleurs déjà un outil de ce type, un dépliant intitulé *Laissez un bonne empreinte !* élaboré par plusieurs structures liées à la gestion forestière (Cacot et al, 2003).

• Comment choisir un exploitant ou un ETF en accord avec ses attentes - Des références de coûts d'exploitation pourraient par exemple être fournies au propriétaire

• Comment établir un contrat

• Comment demander et mener une réunion avant chantier

• Les principaux points de vigilance à regarder pour chaque système d'exploitation - Des outils d'évaluation du chantier doivent être donnés au propriétaire afin de lui permettre d'apprécier les opérations en cours et d'argumenter objectivement ses réclamations face à l'exploitant.

• Les principaux points opérationnels de la réglementation de l'exploitation, de la réglementation environnementale et les droits du propriétaire - Il s'agit par exemple d'avoir connaissance de l'existence de la fiche de chantier et de la demander à l'exploitant.

• Les recours - amiables ou juridiques - du propriétaire en cas de désaccords avec l'exploitant ou l'ETF

Contenu du contrat entre propriétaire et exploitant Aujourd'hui, le contrat ne revêt pas l'importance qu'il devrait. Il contient peu d'informations mis à part les prix de vente unitaires, une estimation du volume et plus rarement quelques vagues spécifications sur l'exploitation telles que le démantèlement des houppiers ou la remise en état des pistes. Il pourrait permettre de formaliser en quelques points les attentes du propriétaire sur les modalités d'exploitation si peut qu'il ait la capacité de les définir. Ceci permettrait ensuite de contrôler ces points sur la base d'un accord préalable. Il donnerait ainsi au propriétaire des moyens d'agir sur la qualité, par exemple en interrompant le chantier de son plein droit en cas d'insatisfaction. Après plusieurs interruptions de chantiers, l'exploitant n'aurait d'autres choix que de prendre en considération la qualité de sa prestation. Le contrat doit être modulable pour s'adapter aux attentes de chaque propriétaire. Il s'agit donc de donner à ces derniers les moyens d'identifier leurs priorités et de les formaliser dans un contrat sans trop l'alourdir car il deviendrait inopérant. En effet, la multiplication des contraintes rebute les ETF. Il s'agit surtout de préciser les enjeux spécifiques de la parcelle et la façon dont le propriétaire souhaite qu'ils soient traités.

Il pourrait être intéressant de faire apparaitre distinctement le coût d'exploitation à la charge de l'exploitant et le prix moyen de revente des bois à coté du prix d'achat au propriétaire. Cela apporterait plus de transparence sur la chaine des valeurs pour le propriétaire et le convaincrait parfois de diminuer un peu son prix de réserve pour dégager une petite marge pour les opérations liées à la qualité souvent non rémunérées.

Quelles formes ?

La forme de diffusion de ces informations doit s'adapter au fonctionnement des propriétaires demandeurs.

Plaquette informative La solution la plus spontanée est un petit dépliant qui pour chaque thématique renverrait à une antenne où il serait possible de recevoir des conseils et où on orienterait le propriétaire vers un entrepreneur de qualité. Cela est plébiscité par les propriétaires qui prônent la simplicité

Réunion ou cas par cas Si les réunions à large public permettent de poser les bases générales, les propriétaires insistent sur le fait que discuter au cas par cas intéresserait beaucoup plus de gens qui n'ont pas de temps à passer en généralités. Le fait qu'un propriétaire soit porteur de ce genre de réunion et y prenne la parole met les autres en confiance. Ce n'est plus une structure dont ils ne connaissent pas la fiabilité qui s'adresse à eux mais un semblable aux intérêts similaires qui a fait confiance avant eux et n'en semble pas déçu. Mais ce sont les conseils personnalisés du technicien du CRPF qui comptent le plus : "Dès qu'on a

une question, on prend rendez-vous et on discute sur le terrain".

Retour d'expérience Le partage d'expérience entre propriétaires est apprécié. Il est important pour un propriétaire de voir ce qui peut se faire sur un chantier réussi pour avoir ensuite des références de comparaison. L'un précise : "Ce n'est pas que la théorie mais de l'observation aussi". Multiplier ce genre d'évènement semble donc recommandé.

Libre-service ou formation L'intérêt pour une formation est mitigée en Vercors. Soit les propriétaires rencontrés disaient ne pas avoir le temps, soit ils estimaient avoir des connaissances suffisantes et des sources d'informations personnelles ailleurs. Une solution qui mettrait des documents synthétiques en libre-service serait donc préférable à une formation programmée pour eux. Un ou deux ont déclaré qu'ils prendraient le temps nécessaire à une formation. En Savoie, l'échantillon était plus demandeur. Certains attendaient la retraite proche pour se consacrer à la forêt quand d'autres déclaraient ouvertement qu'ils n'avaient pas envie de se faire avoir et souhaitait apprendre.

On pourrait finalement envisager un ensemble qui propose une complémentarité entre une banque d'informations en libre-accès permanent, une offre d'ateliers pratiques et un conseil personnalisé avec un professionnel. Cette documentation libre pourrait se suffire à elle-même pour les propriétaires qui ne peuvent mobiliser de temps pour une formation. On peut par exemple imaginer mettre en place une sorte de e-Learning sur l'exploitation forestière.

Pour les propriétaires qui le veulent, cette documentation pourrait être complétée d'ateliers pratiques sur l'utilisation des outils proposés : par exemple, comment établir la carte des enjeux de sa propriété. Il faudrait fixer des objectifs concrets aux formations proposées : "À la fin de la séance, vous saurez établir un contrat, définir vos attentes...". Ces formations pourraient par exemple être reconnues par PEFC. Elles auraient ainsi une portée intéressante auprès des propriétaires certifiés.

Enfin, des liens vers des personnes susceptibles d'apporter des conseils au cas par cas sur la parcelle seraient mis à disposition.

Pour que cette offre d'informations soit efficace, elle doit être diffusée auprès de propriétaires immédiatement intéressés. On peut imaginer des annonces régulières invitant les propriétaires décidés à exploiter dans l'année à se manifester au CRPF (ou toute autre structure porteuse) afin d'y recevoir des informations sur les point essentiels à connaitre. Ils auraient alors le choix de ne consulter que le support documentaire à domicile ou de s'impliquer plus avant dans une formation, avec dans tous les cas des liens vers des conseillers si besoin.

6.2 Des échanges propres au développement de la confiance et encourageant la qualité

On a vu que les propriétaires accordaient plus facilement leur confiance à un exploitant recommandé par un conseiller neutre ou avec qui ils entretiennent un lien personnel (partie 5.2.3 p.47). Deux possibilités pour favoriser l'apparition de la confiance seraient donc envisageables : proposer un système d'avis sur les professionnels d'une part, et encourager la création de liens d'autre part.

Un moyen de faciliter les interactions entre propriétaires, exploitants et ETF serait de proposer des ateliers de formation regroupant des propriétaires, des exploitants et des ETF. Ces ateliers offriraient un cadre de discussion libre sur des points pratiques, les gens n'étant pas engagés les uns avec les autres. Ce serait aussi l'occasion d'une prise de contact entre les protagonistes. Les propriétaires auraient une visibilité sur

les professionnels locaux et les exploitants économiseraient sur les frais de prospection. Chacun pourraient ainsi repartir avec des contacts et une certaine connaissance de la vision de l'autre sur l'exploitation.

En Savoie comme en Vercors, le choix de l'exploitant n'est pas une difficulté pour les propriétaires connaissant le réseau des acteurs locaux. En Savoie, les propriétaires rencontrés déclarent aussi pouvoir prendre conseils auprès du technicien du groupement (qui est également au CRPF) mais qu'ils auraient besoin de listes d'entrepreneurs pour diversifier les avis. Pour eux et pour les propriétaires déconnectés de ces sources de contacts, il est nécessaire de mettre à disposition une source d'informations sur les exploitants et les entrepreneurs locaux facilement accessible.

Des propriétaires soulèvent le fait que cela pourrait rentrer dans les attributions d'un syndicat de propriétaires. Cette structure a en effet pour rôle de défendre les intérêts des propriétaires forestiers. Elle pourrait donc s'acquitter de cette tâche en prenant parti pour les exploitants proposant des prestations de qualité. Cela pourrait se faire par exemple au travers d'une enquête de satisfaction régulière auprès des propriétaires ayant exploité afin de recueillir leurs avis sur les différents professionnels locaux. Une autre piste mentionnée est de calquer le principe d'un observatoire de la forêt mais axé spécifiquement sur les questions d'exploitation. C'est une solution probablement couteuse mais qui pourrait tout de même pousser à la réflexion. La question se pose aussi du rôle que pourraient avoir les communes dans l'observation et la restitution de ce qu'il se passe sur leur territoire, même en forêt privée.

Mais les propriétaires insistent sur le fait qu'il ne faut pas créer d'outil supplémentaire dans un paysage d'acteurs et de structures déjà très embrouillé. Il est donc préférable de bâtir sur l'existant. Il ne faut pas non plus imposer de démarches administratives supplémentaires aux exploitants et ETF qui n'adhèreraient pas à un système qui nécessiterait de la bureautique. Or on a pu mettre en relief un vecteur de confiance qui, bien que diffus et peu visible des institutions, existe bel et bien : le bouche à oreille.

Celui-ci fait directement appel à la réputation des exploitants qui circule parmi les propriétaires. L'utilisation de ce levier est d'autant plus pertinente que cela mettrait les exploitants en concurrence et stimulerait une hausse de la qualité des services. Le mode d'action, a priori efficace, n'est pas monétaire. Nul besoin de prime de qualité ou de pénalités financières pour motiver les intervenants à fournir un travail de qualité si l'on se base sur un réseau social que tous ont intérêt à entretenir. Il utilise la capacité de la réputation à promouvoir ou évincer un exploitant ou un opérateur aux yeux des propriétaires.

On pourrait imaginer un système où des exploitants et ETF du territoire s'engageraient à utiliser les mêmes outils que ceux proposés aux propriétaires dans le support documentaire et les ateliers pratiques (par exemple la carte des enjeux de la propriété). Ils auraient ainsi un cheminement commun dans lequel le propriétaire aurait la possibilité de se repérer. En échange, celui-ci s'engagerait à participer à la promotion du travail de l'exploitant. Le propriétaire pourrait simplement donner son accord pour que l'exploitant communique ses coordonnées à d'autres clients afin de leur faire un retour d'expérience. Des enquêtés confient en effet qu'ils auraient plus facilement confiance en un exploitant qui arrive avec des références. Il s'agirait donc d'une sorte de bouche à oreille organisé auquel le propriétaire s'engagerait à participer. Chacun y trouverait un avantage. Les propriétaires auraient le choix d'une prestation plus sécurisante sur la qualité tandis que les exploitants auraient l'opportunité de consolider leur réputation. La confiance serait alors basée sur un intérêt mutuel des deux partis dans l'amélioration de la qualité des travaux d'exploitation.

6.3 Conditions institutionnelles et opérationnelles pour une mise en œuvre

Le développement des propositions précédentes nécessite des conditions de mise en œuvre, d'une part du point du vue du contexte institutionnel et d'autre part dans le paysage des acteurs de la mobilisation.

6.3.1 Diversifier l'offre de prestations d'exploitation

Mise en concurrence On a parlé de l'état d'équilibre actuel concernant la mobilisation du bois. Il se trouve entre qualité minimum pour ne pas bloquer les propriétaires forestiers et coûts d'exploitation au plus bas pour satisfaire la filière industrielle (partie 4.4 p.37). Cet équilibre est maintenu par le petit nombre d'acteurs présents sur les deux territoires. La précarité économique de la filière forestière a entrainé la disparition de nombreux petits exploitants tandis que les ETF manquent. Du fait du faible choix de prestataires, les propriétaire n'ont pas d'autres alternatives que de ce résigner. Un enjeu est donc de stimuler un déplacement de cet équilibre vers une offre de meilleure qualité. Il s'agit dans un premier temps de diversifier le choix d'intervenants. Dans le contexte actuel de suprématie de Coforêt, cela semble nécessaire. Il est d'une part important de "ne pas avoir tous les œufs dans le même panier" pour être en position de négocier les tarifs et les conditions de la prestation. D'autre part, la concurrence stimule la qualité des services.

Donner le choix d'une meilleure qualité Proposer une prestation dont le niveau de qualité serait supérieure à la moyenne actuelle, quitte à ce qu'elle soit plus chère, serait également nécessaire. Aujourd'hui, un propriétaire qui souhaiterait favoriser la qualité aux revenus n'en a pas le choix. On pourrait ainsi imaginer qu'un exploitant offre une prestation "Premium" avec par exemple une réunion avant chantier en présence du propriétaire systématique, un contrat de vente des bois accompagné d'un contrat sur les modalités d'exploitation, l'utilisation d'outil simples connus du propriétaire comme par exemple la carte des enjeux de la parcelle ou encore un nombre de visite garantie sur le chantier.

6.3.2 Assurer l'équilibre économique

Évidemment, pour toutes ces propositions, l'équilibre économique doit être assuré. Si la mise en œuvre de techniques respectueuses de l'environnement n'est pas automatiquement plus coûteux pour l'exploitant (Magaud et de Morogues, 2013), les propositions faites demandent souvent plus de temps de sa part, par exemple en suivi de chantier. Ce temps doit être rémunéré.

On peut distinguer trois sources de financement supplémentaire : les propriétaires, les scieurs ou les institutions territoriales. Tous ces acteurs ont intérêt à participer à l'amélioration de la qualité de l'exploitation. Mais si le propriétaire souhaite préserver son patrimoine, ceux rencontrés semblent peu enclins à apporter une contribution financière supplémentaire. Ils considèrent être déjà défavorisés au sein de la filière. Une participation pourrait être envisageable mais à condition qu'il y ait une garantie de meilleure qualité. Or ils pensent que ce n'est pas possible.

Les scieurs auraient des intérêts à apporter un peu plus de financement à la filière forêt pour maintenir leur approvisionnement. Même si la forêt privée représente une part minime, elle a tout de même de beaux bois à proposer. La preuve est qu'un exploitant rencontré accordait envoyer des équipes un peu plus chères mais plus délicates sur les chantiers chez les particuliers. Le problème est que les scieurs n'ont pas forcément la force de gagner de la marge sur le marché aval pour payer mieux l'exploitation et les bois en amont. C'est donc difficile de ce point de vue.

Enfin, les structures territoriales (conseil général, PNR, CFT) auraient aussi de multiples intérêts à encourager la qualité de l'exploitation forestière : préservation de l'environnement, minimisation des conflits d'usage ou encore développement de la filière forêt bois et de ses emplois. Des institutions territoriales

comme les conseils généraux dont certains sont fortement impliqués dans les questions forestières pourraient soutenir financièrement ou médiatiquement des actions. Un soutien financier est notamment nécessaire pour la mise en place d'actions de formation ou pour encourager à la mise en œuvre d'une prestation d'exploitation "Premium". Il pourrait par exemple s'agir d'une participation financière pour rémunérer l'exploitant et l'ETF sur le temps passer en réunion pré-chantier.

Enfin, un propriétaire remarque à propos de la taxe carbone : "On en parle beaucoup sur le papier mais ça n'arrive pas sur le terrain". Voici le genre d'actions qui pourrait être mis en place par la redistribution de cette taxe au secteur forestier privé qui participe au stockage de carbone.

6.3.3 Co-construction de la démarche

Les informations et compétences recherchées par les propriétaires existent. FCBA en est un détenteur. L'institut technologique a déjà mené des projets de recherche sur la qualité environnementale de l'exploitation forestière, par exemple le projet FORGECO. Dans sa mission d'accompagnement des structures et entreprises de la forêt, FCBA est prêt à mettre à disposition ses compétences. Il est cependant indispensable que l'initiative soit portée par des acteurs locaux directement impliqués dans l'exploitation forestière : des propriétaires, le groupement de sylviculteurs, le CRPF, des exploitants et ETF locaux. Cette co-construction est primordiale car elle garantie que les acteurs sont intéressés et impliqués dans l'élaboration des outils. Il ne s'agit en effet pas d'imposer une démarche et des outils supplémentaires mais bien d'adapter les solutions au fonctionnement déjà en place. Bien sur, l'engagement d'un certain nombre de prestataires dans cette démarche est essentiel pour qu'elle puisse être mise en œuvre.

Conclusion

Bilan de l'étude et grandes conclusions.

L'étude portait sur les freins à la récolte que pourraient avoir des propriétaires attachés sentimentalement à leur forêt, et en particulier les obstacles liés à la qualité de l'exploitation. L'hypothèse de départ était que pour le propriétaire, la combinaison entre le manque de compétences forestières et la conscience des intérêts divergents de l'exploitant le conduisait à développer des craintes quant à la qualité des prestations d'exploitation. On souhaitait vérifier si cette angoisse constituait un obstacle à la mobilisation de bois en forêt privée et identifier sa source. Deux hypothèses étaient faites à ce propos : une incompatibilité effective des attentes des deux partis, ou bien un agencement des acteurs forestiers impropre à mettre le propriétaire en confiance face à l'exploitant.

La question se posait donc de la compatibilité des attentes de l'un et de l'autre en termes de qualité, de sécurité et de prise en compte de l'environnement. Une liste de critères de qualité a été établie après des entretiens avec des propriétaires et des professionnels de l'exploitation. Il n'est pas apparu d'incompatibilités sensibles entre ces critères même si les priorités varient de l'exploitant au propriétaire. Sur les points ambigus, il s'est avéré que c'était plutôt le niveau d'exigence sur un même critère qui pouvait être source de désaccord. Il serait donc intéressant de mener une étude quantitative sur l'évaluation des critères de qualité recensés.

C'est plutôt un manque de temps - or le temps est de l'argent - qui fait obstacle à la mise en œuvre d'une meilleure qualité de l'exploitation forestière. Il manque à l'ETF pour apporter un soin aux travaux, mettre en place des techniques respectueuses du milieu et remettre en état après coupe. Il manque à l'exploitant pour réaliser une réunion préalable et assurer le suivi du chantier. Il manque au propriétaire pour acquérir des connaissances et ainsi mieux préparer l'exploitation en amont avec l'exploitant et l'ETF.

Pour ce qui concerne les interactions entre acteurs, il était supposé qu'un échange déséquilibré en termes de connaissances techniques et sylvicoles ne permettait pas au propriétaire d'accorder sa confiance à un exploitant dont les intérêts divergeaient trop des siens.

On a pu identifier deux origines de la confiance au cours des enquêtes menées auprès des propriétaires. Elle peut être interpersonnelle, c'est-à-dire basée sur des liens directs qu'un propriétaire entretien avec un exploitant ou un ETF. A défaut de tels contacts, elle peut se baser sur les informations qui circulent de bouche à oreille parmi les propriétaires. Dans ce cas, ce sont les recommandations d'un conseiller hors de tout conflit d'intérêt qui donnent crédit au professionnel. L'accès à ce réseau d'information est donc important voire indispensable pour établir un échange en toute confiance.

Un problème qui s'oppose à la confiance des propriétaires est l'imbrication des structures accompagnatrices supposées hors de tout conflit d'intérêt avec des organismes moins neutres. C'est le cas entre le groupement de sylviculteurs et Coforêt en Vercors et entre le CRPF et la coopérative en Savoie. Le grou-

pement comme le CRPF pourraient jouer le rôle d'intermédiaire neutre qui manque aux propriétaires mais ils pâtissent de leur forte liaison avec la coopérative qui a aussi un rôle d'exploitant. Les jeux institutionnels sont donc essentiels pour mettre en place un réseau d'acteurs locaux propre à rassurer les propriétaires.

Cela n'est pas toujours suffisant et le propriétaire apprécie de pouvoir compter sur des compétences en exploitation forestière. Elles doivent provenir d'une source crédible et légitime. Ainsi, elles ne peuvent être apportées uniquement par l'intervenant qui a des intérêts économiques dans la coupe. On distingue alors trois demandes différentes de la part des propriétaires. Certains souhaitent trouver une personne hors de tout conflit d'intérêt, compétente et implantée localement afin de pouvoir lui déléguer entièrement la maitrise d'œuvre de l'exploitation. D'autres souhaitent plutôt pouvoir compter sur les connaissances d'un conseiller neutre pour l'accompagner tout au long du processus. Enfin, certains préfèrent pouvoir compter sur leur propre savoir et cherchent à se former.

La faible concurrence entre quelques rares exploitants et le manque de mains d'œuvre qualifiée pour l'exploitation forestière entretiennent en Vercors une sorte de statu quo. L'offre de prestation est faible face à la demande (privée et publique). Les demandeurs sont moyennement satisfaits de la qualité des prestations proposées mais n'ont pas l'opportunité de faire marcher la concurrence pour stimuler une amélioration de la qualité. Ainsi, les professionnels mettent en œuvre le minimum de qualité requis pour ne pas démotiver complètement les propriétaires tandis que ceux-ci acceptent les offres qui leurs sont faites, faute d'alternatives. Ce statut quo entre qualité minimale et coûts d'exploitation demeure tant que du bois sort des forêts pour alimenter les scieries ou que la qualité ne descend pas sous un seuil limite toléré par les propriétaires.

Finalement, l'hypothèse de départ n'est pas tout à fait juste pour l'échantillon de propriétaires rencontrés. En effet, leurs craintes face au manque de qualité de l'exploitation forestière ne sont pas vraiment un blocage à la récolte de bois. Les enquêtés ont tous exploité au moins une fois dans leur vie, et souvent dans les quatre dernières années. Le public échantillonné n'est donc pas celui de l'hypothèse initiale. On ressent cependant parmi eux un fort découragement devant le manque de considération dont fait preuve la filière forêt-bois dans son ensemble vis-à-vis des propriétaires. Ainsi, même pour ces profils de propriétaires motivés, la qualité pourrait devenir un réel obstacle à la récolte. Les propositions s'adressent donc à ce public qui, bien que restreint, est demandeur d'assistance. Il peut participer à l'amélioration générale de l'exploitation forestière par sa motivation. Ce sera autant de bons exemples qui en se répandant, pourront changer l'image que se font certains propriétaires de l'exploitation forestière. Les propositions qui ont été faites vont donc dans le sens d'un soutien de ces propriétaires qui choisissent d'exploiter mais ne savent pas comment s'y prendre.

Un des points forts de cette étude à souligner en dernier lieu est qu'elle a été menée directement au contact des propriétaires. Elle s'intéresse aux avis de ces acteurs qui sont encore bien souvent considérés qu'au travers des institutions forestières qui les accompagnent. Il a d'ailleurs été mis en avant au cours des travaux d'investigation que la démotivation des propriétaires impliqués dans la gestion de leur forêt vient en partie du manque de considération auquel ils font face dans la filière forêt-bois.

Propositions.

Apporter des clefs pratiques sur l'organisation d'un chantier d'exploitation et les points de vigilance à surveiller lors des travaux est apparu nécessaire, d'autant qu'il y a une demande d'une certaine catégorie de propriétaires. Pour équilibrer l'échange entre propriétaire et exploitant, il s'agit donc de lui apporter des compétences qui lui permettent de définir précisément ses attentes, d'assurer un contrôle pertinent des opérations et de pouvoir argumenter des éventuelles réclamations face à l'exploitant. L'objectif est de donner au propriétaire des moyens d'agir sur la qualité de la prestation qu'il reçoit au travers d'outils contractuels,

de définition de ses attentes et d'évaluation. La forme de diffusion de ces informations est importante pour s'assurer qu'elles touchent une majorité des propriétaires demandeurs. Le principal problème est de faire déplacer un public qui a peu de temps. Un support documentaire consultable en permanence depuis son domicile est donc adapté. Il peut être complété par des ateliers de formation sur des thèmes très pratiques pour les plus motivés et disponibles. Un conseil personnalisé permanent doit être rendu visible au plus grand nombre.

Des propositions sont faites également pour renforcer la confiance des propriétaires envers les exploitants. L'idée est de formaliser le réseau de bouche à oreille qui semble être un vecteur de confiance. On envisage ainsi, en échange d'un engagement de l'exploitant vers plus de qualité, que le propriétaire participe à la promotion du travail de l'intervenant. On crée ainsi un intérêt mutuel des deux protagonistes à améliorer la qualité de l'exploitation forestière : l'un veut préserver sa forêt, l'autre sa réputation. Des pistes sont avancées pour favoriser la visibilité des acteurs de la mobilisation auprès des propriétaires. Par exemple, un atelier d'échange sur une thématique pratique auquel participeraient des propriétaires et des exploitants serait l'occasion de créer des liens entre acteurs et d'échanger librement sur le point de vue de chacun.

Bien sur, ces propositions ne seraient valables que dans la mesure où un équilibre financier est maintenu. Des sources de financement possibles sont énumérées. Elles nécessiteraient aussi de mettre en concurrence les professionnels de l'exploitation afin de stimuler une augmentation de la qualité. Diversifier l'offre de prestation (en nombre d'équipes et en niveau de qualité) serait pour cela requis. Enfin, il est indispensable que l'initiative d'une telle démarche provienne de ses bénéficiaires et utilisateurs (propriétaires, groupement de sylviculteurs, exploitants, ETF). La co-construction est donc primordiale si l'on veut que les outils soient opérants dans le contexte local et qu'ils correspondent aux attentes du propriétaire.

Perspectives de travail.

Des perspectives de travail sont ouvertes pour approfondir cette étude. On a évoqué l'étude quantitative des critères de qualité recensés. Ensuite, avant d'aller plus avant dans l'élaboration de documents ou d'outils à proposer aux propriétaires, il serait bon de faire un inventaire complet de ce qui existe déjà afin de le valoriser. Enfin, dans l'éventualité où des acteurs d'un des territoires seraient intéressés pour continuer la démarche, un processus de co-construction pourrait être envisagé.

La méthodologie testée au cours de cette étude est adaptable à d'autres territoires où la question de la qualité de l'exploitation forestière se pose. Une démarche similaire pourrait donc y être mise en œuvre à l'initiative des acteurs locaux. De plus, cette étude apporte de nombreuses informations qui bien que récoltées sur un territoire donné, sont généralisables.

Découvertes et impressions personnelles.

Les découvertes que j'ai pu faire au cours de ce stage de fin d'études ne se situent pas là où je les attendais. J'ai bien sur eu un aperçu poussé du travail de recherche sur un sujet qualitatif et un matériau humain. Il faut savoir écouter sans a priori et non chercher les informations que l'on souhaite trouver. Il faut être capable de modifier ses objectifs en fonction de la réalité que l'on rencontre au-delà de la réflexion théorique. Il peut être nécessaire de remettre en cause ses hypothèses, l'exploration de la réalité du terrain remplaçant les objectifs initiaux. Travailler sur une matière qualitative n'est pas chose aisée : il s'agit de croiser des opinions et non des chiffres et le contexte de la donnée compte tout autant qu'elle. La récolte des informations est longue, l'enquête avance par bonds ponctués de temps morts ce qui est souvent frustrant. J'ai aussi ressenti un manque d'immersion dans les zones étudiées. Il me semble que la recherche garde trop une position d'observateur extérieur pour vraiment comprendre la structuration du réseau local qu'elle

étudie.

J'ai aussi découvert la prédominance des jeux institutionnels au sein des acteurs de la recherche. Les relations entre structures relèvent pour moi plus de la diplomatie que de la construction collective pour l'avenir de la forêt. Il en est d'ailleurs de même entre les organismes intervenant en forêt qui du fait de leur compétition, n'optimisent pas la mutualisation de leurs moyens et de leurs données. Il en résulte une rétention d'information à mon opinion non constructive. On nous avait pourtant montré au cours de nos études un milieu mobilisant autour de lui une multitude de bonnes volontés qui persévèrent à améliorer la compréhension et la gestion des forêts.

J'aurai en tout cas acquis une connaissance fine des enjeux de l'exploitation forestière : organisation d'un chantier, qualité des interventions, marchés du bois et chaine de valeur de la filière ou encore jeux d'acteurs.

Bibliographie

Emmanuel CACOT et AL : Laisser une bonne impression ! Guide de gestion environnementale des chantiers forestiers, 2003. Consulté le [27/08/2014]. Disponible sur internet <http ://www.debardage-cheval-environnement.com/page-1033.html>.

Jean-Yves CAULLET : Bois et forêts de france, nouveaux défis, juin 2013. Rapport de Jean-Yves Caullet, député de l'Yonne, maire d'Avallon, au Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayrault.

A COLIN, C BARNÉRIAS, M SALIS, A THIVOLLE-CAZAT, F COULON et C COUTURIER : Biomasse ligneuse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie sur la période 2006-2020. *Rapport technique, ADEME*, novembre 2009.

Margot COUVENT MAURIN, Marie de GUISA, Arturo GUÉRET et Le Moing PAOLA : Qualification d'un chantier d'exploitation forestière selon une approche qualité, sécurité, environnement, energie. Rapport de projet du domaine d'approfondissement Gestion Forestière en troisième année de cycle ingénieur AgroPariTech-Engref sur commande de l'Institut Technologique FCBA, octobre 2013.

Institut Technologique FCBA : Document de définition de projet NEWFOR. Document interne, 2011.

Institut Technologique FCBA : Memento 2014, juin 2014a.

Institut Technologique FCBA : Rapport annuel 2013, mai 2014b.

Florian LE MEUR, Marc FUHR et Emmanuel CACOT : Elaboration d'une grille fonctionnelle d'évaluation multifonctionnelle des chantiers forestiers bois-energie, mars 2011.

Paul MAGAUD et Francis de MOROGUES : Exploitation forestière et environnement : un double enjeu pour la forêt. Les bonnes pratiques, décembre 2013. Projet FORGECO, programme ANR Systerra (ANR-09-STRA-02-01).

Olivier PICARD, Eric TOPPAN et Nicolas LORIQUE : Les propriétaires forestiers privés sous le loupe du RESOFOP. Enquête, 2011.

Louis QUERE : Présentation. *Réseaux*, (108):9–12, avril 2001.

DRAAF RHÔNE-ALPES : Enquête sur la structure de la forêt privée en 2012. Les propriétaires forestiers : une foule sentimentale ! *AGRESTE Rhône-Alpes - Coup d'Oeil*, (161), janvier 2014.

Adam B. SELIGMAN : Complexité du rôle, risque et émergence de la confiance. *Réseaux*, (108):37–61, avril 2001.

VOLTAIRE : *La bégueule*. 1772.

Annexes

Annexe A

Les actions en faveur de la qualité de l'exploitation forestière aujourd'hui

Cette partie est extraite, avec quelques modifications, du rapport *Qualification d'un chantier d'exploitation forestière selon une approche Qualité, Sécurité, Environnement, Énergie* de l'avant projet d'octobre Couvent Maurin *et al.* (2013).

A.1 Bilan de l'existant

Les actions en faveur de la qualité de l'exploitation forestière sont déjà nombreuses. Diverses réflexions ont déjà été menées sur la question. Elles ont abouti à la production de différents types de documents dont l'objectif est d'améliorer et assurer la qualité des chantiers forestiers.

On distingue ainsi les documents s'appliquant à large échelle tels que les Chartes Forestières de Territoire ou les Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Rural qui abordent de manière générale la question de la gestion et de l'exploitation forestières. Des grandes orientations y sont données. D'autres documents liés aux activités récréatives en forêt, comme les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, abordent aussi ces questions d'exploitation du point de vue de la multifonctionnalité de la forêt.

Pour des recommandations plus précises, on trouve des chartes de bonnes pratiques (d'exploitation forestière, de qualité, sylvicoles...). Elles sont souvent élaborées par des structures territoriales ou des organismes représentant de la profession (conseils généraux, interprofessions de la filière forêt-bois par exemple). Celles-ci ont pour but d'informer les signataires sur un ensemble de pratiques considérées comme bénéfiques pour les acteurs et le milieu. Ceux-ci s'engagent de manière purement volontaire dans le respect de ces pratiques. Cette démarche est non obligatoire, et il n'en tient qu'à la bonne volonté du signataire d'appliquer effectivement ces pratiques. Aucun contrôle n'est réalisé et aucune sanction n'existe si la personne ne respecte pas son engagement. Il existe aussi des engagements de ce type entre propriétaires privés et gestionnaires comme les coopératives ou experts : ce sont les Règlements Type de Gestion.

Les systèmes de certification forestière (PEFC, FSC et autres labels de gestion durable) précisent dans leur cahier des charges leurs exigences quant à l'exploitation des bois. Des critères variés abordent de manière assez générale les questions sociales et environnementales sur les chantiers. Les adhérents se doivent de respecter ces spécifications sous peine de se voir retirer la certification. Des contrôles sont mis en place soit par les organismes eux-mêmes, soit par des bureaux indépendants accrédités. Au-delà des adhérents au sens strict, il est possible pour les ETF de signer un engagement ETF-Gestion Durable de la Forêt qui est une

démarche nationale de qualité pour les ETF reconnue par PEFC. Cette qualification est délivrée par l'organisme national professionnel QualiTerritoires. Cela permet d'approvisionner des clients certifiés PEFC sans y adhérer. L'ETF doit dès lors respecter une série de consignes concernant les travaux d'exploitation.

Bien sur, de nombreux codes de la législation française sont à appliquer : code du travail, de l'environnement, de l'urbanisme... ainsi que des directives européennes. La réglementation française apporte des obligations sur de nombreux points : problématiques liées à l'eau, aux sols, à l'air, aux milieux en général, à la faune et la flore, mais également la prise en compte des personnes.

A l'échelle plus restreinte du chantier, des règlements et contrats, signés à la fois par le donneur d'ordres et le prestataire, peuvent préciser les conditions de réalisation des travaux d'exploitation. Ainsi, on trouve le Règlement National de d'Exploitation Forestière de l'ONF comportant de nombreuses clauses particulières. Ces documents une fois signés représentent une obligation de mise en application, avec des pénalités prévues en cas de non respect par l'un ou l'autre des partis. Toutefois, les contrats ne sont pas systématiques en forêt privée, surtout lorsque le propriétaire traite directement avec les entrepreneurs. Et ils comportent encore plus rarement des précisions sur les modalités d'exploitation.

Enfin, certains conseils généraux ou institutions comme les parcs naturels régionaux conditionnent l'obtention de subventions au respect de critères de qualité par le demandeur. Le Conseil Général de l'Isère demande par exemple à un propriétaire d'adhérer à PEFC s'il veut obtenir une aide pour la création de desserte ou autre chose.

A.2 Une satisfaction mitigée selon les acteurs face à ces démarches

Les avis reportés ici ont été récoltés lors du projet d'octobre Couvent Maurin *et al.* (2013). Ce sont donc majoritairement ceux de gestionnaires, de conseiller, et d'institutionnels avec quelques exploitants et ETF.

De manière générale, il apparaît que la superposition des documents et réglementations visant à encadrer les chantiers d'exploitation forestière est peu appréciée. Les démarches doivent être simples, rapides et ne demander que très peu de travail administratif supplémentaire. Dans le cas contraire, elles ne sont effectuées que si cela est obligatoire et il est à craindre que l'adhésion volontaire à ces chartes, certifications et autres démarches qualité ne se fasse pas. Il faudrait avant tout commencer par réaliser un inventaire des outils existants et évaluer leur efficacité, leurs points forts et leurs points faibles afin d'éviter les mêmes dysfonctionnements.

A.2.1 La réglementation

Les enquêtés considèrent que du fait de son caractère obligatoire, la réglementation peut parfois alourdir la gestion des chantiers par des démarches administratives, des demandes d'autorisation ou la rédaction de documents spécifiques. Il arrive aussi qu'elle restreigne relativement la période d'exploitation déjà contrainte par les saisons.

A.2.2 Les contrats d'exploitation

Donneur d'ordre comme prestataire, gestionnaire comme exploitant et ETF, tous s'accordent sur le fait que des termes trop contraignants dans un contrat, des clauses trop lourdes, trop coûteuses en temps ou non rémunérées ne seront pas respectés. Il s'agit donc de s'assurer une prestation de qualité par une rémunération proportionnelle aux exigences du contrat entre maître d'ouvrage et prestataire. Par exemple, pour un bûcheron ou un débardeur payé au mètre cube, le temps de nettoyage de la zone ne participe pas à augmenter

le volume de bois sorti donc la rémunération. Si le salaire ne lui assure pas la rentabilité du chantier avec ce temps supplémentaire de travail, il ne le fera pas.

A.2.3 Les chartes de bonnes pratiques d'exploitation forestière

Ces chartes semblent un moyen efficace de pousser à la concertation les acteurs impliqués dans la mobilisation des bois. Souvent à l'initiative d'organismes publics, elles sont conçues par des groupes de travail qui arrivent à rassembler et accorder de nombreux acteurs, ce qui n'est pas évident. C'est dans ce sens qu'elles constituent une démarche appréciée des acteurs de la filière.

Au-delà, les avis sont partagés sur l'efficacité de ces chartes. Elles sont un bon moyen de communication et d'information, diffusées largement. Elles poussent à la réflexion. De plus, elles sont souvent applicables à un territoire restreint et donc plus adaptées que les systèmes de certifications nationales ou internationales. La signature de ces chartes reste néanmoins une démarche volontaire et son application est non contrôlée. Pour certains, elles ne constituent donc qu'un « bout de papier » dont personne ne se préoccupe tant qu'il n'y a pas de plaintes contre la qualité des chantiers forestiers. Ainsi, l'adhésion à ces chartes n'est pas gage de qualité et leur impact est faible. C'est le manque de contrôle qui est ici déploré par certains gestionnaires et exploitants.

Enfin, une opposition flagrante apparaît entre les acteurs du territoire à large échelle, notamment le Conseil Général, qui qualifie une telle charte de « Bible » de tous les acteurs, et les opérateurs de terrain qui la définissent comme « une réponse politique donnée par des hommes politiques à des hommes de terrain ».

A.2.4 La certification PEFC

La certification forestière PEFC étant la plus courante en France aujourd'hui, c'est principalement d'elle dont parlent les enquêtés.

L'avantage principal de PEFC sur lequel les différents acteurs de la filière s'accordent est que ce label aura permis à tous de se réunir autour d'une même table. Il aura généré une réelle discussion et des échanges sur des points conflictuels de la gestion forestière, débouchant sur un compromis entre les différents points de vue. Dès lors, les avis divergent.

Les propriétaires, scieurs-exploitants et certains gestionnaires rencontrés considèrent le cahier des charges PEFC suffisant pour assurer une gestion durable des forêts et la protection du milieu puisqu'il a été validé par le collège des usagers de la forêt, qui compte des environnementalistes. Ses exigences sont donc suffisantes si elles sont correctement appliquées. Pour les exploitants, les équipes de travaux forestiers connaissent ces demandes et ont l'habitude de les mettre en œuvre.

Au niveau du territoire, les recommandations du cahier des charges PEFC font référence en termes de gestion durable. Par exemple, son respect apparaît comme un critère fondamental pour l'accord de subventions par le Conseil Général de l'Isère et de Savoie.

Pour la plupart des propriétaires, l'engagement PEFC est un argument opposable aux associations environnementalistes et aux plaintes des usagers de la forêt lors de conflits concernant l'exploitation forestière. Ils disent se sentir en accord avec leur conscience environnementale et citoyenne par cet effort d'engagement pour la gestion durable. Dès lors, ils acceptent difficilement que l'on vienne réclamer plus en termes de prise en compte de l'environnement dans l'exploitation de leur forêt. D'autres adhèrent sur conseil du CPRF ou de Coforêt, sans réelle nécessité de leur point de vue. D'autre encore y souscrivent pour l'obtention de subventions. Finalement, certains s'en rapprochent par conviction personnelle d'une nécessaire durabilité de la gestion forestière. Ceux-là expriment leur déception devant le décalage qui existe entre le discours officiel

et la pratique et le manque de retombées effectives du label.

Pour les environnementalistes et certains gestionnaires plus sensibles à ces problématiques, PEFC est le résultat frustrant d'un compromis. Si au moins cela est mis en œuvre, un minimum de gestion durable est assuré. Il est cependant considéré comme insuffisant, avec des recommandations trop vagues et "laxistes" - les critères sont souvent à appliquer « si possible » - et un cahier des charges "creux". Certains environnementalistes ont un point de vue encore plus sévère sur la certification PEFC. Il est reproché au label de prendre en compte uniquement la gestion et l'exploitation en forêt, et non l'écosystème dans son ensemble. A leurs yeux, il est dommageable que l'organisation ne compte pas de conseil scientifique sur lequel s'appuyer.

En outre, si le fond est source de controverses, la forme soulève aussi des critiques. Le contrôle de l'application effective des critères est souvent mis en doute. On entend régulièrement que la fréquence des audits est insuffisante. De plus, les sanctions prévues semblent mal appropriées ou viser les mauvais adhérents. Un des acteurs interrogés évoquait à ce propos la problématique des coupes à blanc. Si celles-ci sont autorisées jusqu'à dix hectares, elles doivent être suivies de plantation. Dans le cas où une coupe rase serait pratiquée sur une petite propriété privée par un scieur-exploitant, le propriétaire peut perdre sa certification si le reboisement n'est pas fait dans un certain délai. En aucun cas le scieur ne sera inquiété de perdre son label. Or la question de la certification est beaucoup plus importante pour son entreprise que pour une petite propriété où il n'y a plus de bois à mobiliser. Ceci ne motive finalement pas les exploitants à gérer durablement les chantiers à venir.

Ainsi, il apparaît qu'il manque au cahier des charges PEFC une quantification ou une caractérisation plus précise des attentes en termes de qualité, ainsi qu'un contrôle plus intensif. Les pénalités devraient aussi être mieux ciblées afin de réellement motiver une gestion durable chez des acteurs importants pour qui la certification est un enjeu. L'évolution de la certification semble cependant difficile car les modifications sont adoptées sur un vote par consensus et que les avis sont souvent divergents.

A propos de la certification FSC, il a été mentionné une fois que, même si elle est chère et que tout le monde ne peut pas payer la cotisation annuelle et les audits, au moins les recommandations sont précises.

Annexe B Formulaire de l'enquête de benchmark

Improving quality of forest harvesting to enhance wood mobilization

In France, the first barrier to wood mobilization in private forest is the concern of the owner for preserving the quality of his forest. For many owners, forestry operations seem to be synonymous of dammages. Disagreements on the definition of the quality of logging operations create a lack of confidence in the relations between owners and logging companies. This fear of having dammages in their property drives many owners to prefer not harvesting their forest.

The objectives of this questionnaire are to:

• Verify if the same topics seem relevant in your country and especially in alpine area;

• Collect information about the relationship between private forest owners and logging companies, especially on the quality of harvesting processes.

Thank you for responding to all questions. For each question, you have the possibility to bring further information in the square "Any comments".

Your country : Austria / Germany / Italy / Slovenia / Switzerland

According to you

1. What are the main issues regarding the quality of the harvesting process in mountains area? (Three choices maximum)

- o Standing trees injuries
- o Soil compaction
- o Rutting
- o Crossing of watercourses
- o Waste collection
- o Hydrocarbons contamination
- o Visual aspect of the site
- o Impact on the landscape
- o Wildlife disturbance
- o Other:

2. According to you, which actors are concerned by this non-quality of forest harvesting ? (Three choices maximum)

- o Private owners
- o Public owners
- o Territorial bodies (public administration...)
- o Wood companies and contractors
- o Forest workers
- o Industrials
- o General public
- o Environmental associations
- o Other :

Regarding the point of view of private forest owners

3. In mountains, is the marketing of woods from private forests difficult ?

- o Yes, it is.
- o No, it is not.

If yes...

4. Where does this difficulty come from? (Three choices maximum)

- o Technical accessibility
- o Low selling prices on wood market
- o Fear of dammages in their forest
- o Restricting regulations
- o Absence of motivation of the owners
- o Other functions of forests and usage conflicts
- o Other:

If no...

5. Is the marketing facilitated by : (Three choices maximum)
- o Collective organization of the owners
- o Attractive wood market prices
- o Size and organization of logging companies
- o Regulations (forest management planning…)
- o Public subsidies (roads...)
- o Dynamism of wood sector with many opportunities
- o Supply contracts
- o Other:

6. Do the private owners in your area often express this fear of non-quality of forest operation?
- o Very frequently
- o Frequently
- o Occasionally
- o Rarely

7. Are the forest owners ready to pay more in order to get services of good quality?
- o Yes, they are.
- o No, they are not.

8. Are the forest owners well informed about technical processing of harvesting?
- o Yes, they are.
- o No, they are not.

9. Are the forest owners well informed about particular harvesting techniques that are respectful of the environment?
- o Yes, they are.
- o No, they are not.

Regarding the point of view of wood companies and contractors

10. Do the logging companies or contractors know about harvesting techniques which are respectful of the environment?
- o Yes, they do.
- o No, they do not.

11. Do they put these eco-friendly techniques in application?
- o Yes, they do.
- o No, they do not.

12. Do they use the quality of their forest operation services as a marketing argument?
- o Yes, they do.
- o No, they do not.

13. Do they commit themselves to quality approaches?
- o Very frequently
- o Frequently
- o Occasionally
- o Rarely

14. What kind of commitment is it?
- o Commitment in a national or international certification system
- o Commitment in national labels or charters of good practices
- o Commitment in local labels or charters of good practices
- o Acquisition of special equipment
- o Training
- o Other:

Regarding the point of view of territorial public administration in the Alpine area

15. Is forestry important for the territory’s economy?
- o Very important
- o Important
- o Relatively important
- o No interest

16. Do the territorial public administrations carry actions in favor of forest activities?

	Very strongly	Strongly	Weakly	No, they do not
Support to the economy of forestry and wood sector				
Actions encouraging to take into account the environment in forest				
Actions in favor of quality of forest harvesting				
Other				

Interactions between actors

17. Who establishes the requirements and instructions for a logging operation in terms of quality? (Three choices maximum)

- Nobody
- Forest owners
- Associations representing forest owners
- Advisor or representative of forest owners
- Forest workers
- Wood companies or contractors
- Other:

18. What is the frame of these requirements in terms of quality for a logging operation? (Four choices maximum)

- Nothing
- National regulation
- Regional regulation
- Local regulation
- System(s) of certification
- National labels or charters of good practices
- Local labels or charters of good practices
- Other:

19. In what form are these requirements mainly formalized? (Several answers possible)

- Contract
- Informal agreement
- Label membership
- Charter or other commitments to good practices
- Other:

20. Who ensures the quality control of logging operations? (Several answers possible)

- Forest owners
- Associations representing forest owners
- Forest administrator representing forest owners
- Wood companies or contractors
- Forest workers
- Forestry authority
- Territorial bodies
- Systems of control of certifications
- Other:

21. What kind of motivations does ensure that the commitments are respected? (Several answers possible)

- Personal ethic
- Concern for one’s reputation
- Bonus for quality
- Economic penalty
- Removal of certification
- Other:

22. Do you have any other observations about the topic?

Annexe C

Rapport de l'enquête de benchmark

L'objectif de cette enquête auprès des partenaires européens du projet Newfor est d'abord de savoir si cette problématique existe aussi dans leurs pays. On cherche aussi à recueillir des informations sur les échanges entre les acteurs de la mobilisation - quel cadre, quelles formes, quelles exigences- ainsi qu'à cerner leurs pratiques en termes de démarches qualité.

Cette enquête n'est pas adressée à des propriétaires ou des exploitants. Les partenaires dans Newfor sont en effet pour la plupart des instituts de recherche ou des instances forestières nationales. Ils ne donnent alors que leur vision personnelle et leur avis d'expert sur la question. Ce n'est donc pas ici une enquête représentative mais plutôt qualitative afin de collecter des exemples de fonctionnements différents.

Une recherche rapide sur l'organisation de la gestion forestière de chaque pays contacté a été effectuée au préalable. L'objectif était de rédiger les questions en proposant des choix de réponses les plus proches possibles du contexte de chaque pays.

Le questionnaire est articulé en cinq parties :

- Dans un premier temps, l'enquêté donne son avis sur les acteurs qui , d'après lui, se préoccupent de la qualité de l'exploitation forestière, ainsi que des thématiques principales que recouvre cette question.

- Est ensuite abordé le point de vue que semblent avoir les propriétaires forestiers privés sur la question de la qualité de l'exploitation forestière : qu'est-ce qui facilite ou freine la mise en marché des bois ? Redoutent-ils une exploitation de mauvaise qualité ? Sont-ils prêts à payer plus pour une prestation de qualité ? Quel est leur niveau de connaissances techniques sur l'exploitation ?

- Le point de vue des exploitants forestiers constitue la partie suivante. Il y est demandé s'ils connaissent et mettent en œuvres des pratiques respectueuses de l'environnement, s'ils utilisent la qualité de leur prestation comme un argument de marketing et les démarches qualité dans lesquelles ils s'engagent.

- La partie suivante aborde l'implication des institutions territoriales dans la filière forêt et le type d'actions qu'elles soutiennent.

- Enfin, on s'intéresse aux interactions entre ces trois acteurs : qu'est-ce qui encadre l'exploitation forestière dans le pays, notamment en termes de qualité et d'environnement ? Qui établit les consignes d'exploitation ? Sous quelles formes ? Les enquêtés sont questionnés sur le contrôle et les motivations des acteurs à respecter les engagements.

Les partenaires répondent ainsi à une vingtaine de questions à choix multiples, mais ont toujours la possibilité de s'exprimer librement dans un espace commentaire pour chacune d'elles. Ce choix a été fait pour favoriser la rapidité de réponse au questionnaire et ainsi obtenir un maximum de retours rapidement, tout en permettant d'apporter des précisions si nécessaire.

Sur sept partenaires contactés, six réponses ont été obtenues dans un délai d'une semaine. Elles proviennent d'Autriche, d'Italie et de Slovénie.

C.1 Panorama de la mobilisation du bois dans les Alpes

Les principaux obstacles à la mobilisation des bois cités sont d'ordre technique (l'accessibilité de la ressource forestière), foncier (le morcellement de la propriété privée) et financier (le coût de la récolte en terrain difficile). Mais sont également invoqués des blocages sociaux tels que la désertion des montagnes par la population et avec elle la méconnaissance des propriétaires forestiers. Il y a aussi le désintérêt des jeunes pour les professions forestières dont découle une pénurie de travailleurs.

Contrairement à la France, la crainte des propriétaires de non qualité de l'exploitation forestière n'apparait pas comme un obstacle à la mobilisation des bois. Il s'agit donc de s'interroger sur le fonctionnement de la filière forêt et l'agencement des rôles permettant d'éviter ce problème.

La qualité est néanmoins une préoccupation importante parmi les forestiers. Au dire des enquêtés, les propriétaires forestiers privés comme public sont les premiers à se sentir concernés, suivis par les associations environnementales. Les institutions territoriales et le grand public sont également attentifs à cette notion de qualité. En revanche, les exploitants et les entrepreneurs de travaux forestiers ne sont jamais cités parmi les trois premiers acteurs préoccupés par la qualité de l'exploitation forestière.

Il semble que les points au cœur de ce souci de qualité sont la préservation des arbres sur pied, le respect des sols (compaction, orniérage) et l'aspect visuel et paysager des chantiers forestiers.

On s'est ensuite attaché à cerner les attentes des différents acteurs de la mobilisation quant à la qualité de la récolte et l'approche qu'ils en ont.

C.2 L'avis des enquêtés sur les propriétaires

Les enquêtés rapportent que les propriétaires n'expriment que rarement ou occasionnellement une crainte de dégâts dans leur forêt suite à une exploitation. Dans les trois pays sondés, les propriétaires sont conseillés par un service forestier pour choisir un exploitant. Ces services travaillent régulièrement avec les exploitants et connaissent la qualité de leurs interventions. Ainsi, le propriétaire fait confiance à l'exploitant par le biais de la confiance qu'il place en son conseiller. Au dire des professionnels interrogés, les propriétaires manquent de connaissances techniques concernant l'exploitation forestière. C'est un constat d'autant plus vrai que les propriétés sont petites. Un des enquêtés suggère que si les propriétaires ne craignent pas les dégâts d'exploitation, c'est parce qu'ils n'y sont pas sensibles.

Les points qui semblent motiver l'exploitation forestière privées dans les autres pays alpins sont les prix attractifs du marché ainsi que les aides publiques pour la voirie et les engins d'exploitation. Une organisation collective des propriétaires est un autre facteur, tout comme la demande croissante en bois énergie. A dire d'experts, les propriétaires forestiers ne seraient pas prêts à payer plus cher l'exploitation - ou à vendre moins cher leurs bois - car cela ne serait pas forcément synonyme d'une meilleure qualité.

C.3 L'implication des institutions territoriales

Dans les pays répondant à l'enquête, l'importance de la filière forêt-bois dans l'économie est variable : très importante en Autriche et en Italie, elle l'est un peu moins en Slovénie qui exporte la plupart de ses bois ronds. Pour les deux premiers, la mobilisation de la ressource forestière nationale est insuffisante pour alimenter l'industrie du bois. Ainsi, les institutions territoriales apportent un soutient à la filière forêt. Il s'agit d'un soutien économique mais aussi et même voire plus, d'un encouragement à des actions favorisant la prise en compte de l'environnement dans la récolte des bois. Le fort intérêt du public pour la qualité des forêts - et donc de l'exploitation, accroit également l'intérêt qu'y porte les territoires.

C.4 La vision des enquêtés sur les exploitants et les opérateurs

A l'unanimité des enquêtés, les exploitants forestiers et l'équivalent des ETF français connaissent les bonnes pratiques d'exploitation respectueuses de l'environnement et du patrimoine. Leur mise en œuvre, en revanche, n'est pas systématique. En effet, en limitant les sur coûts liés à ces pratiques, les exploitants cherchent à maximiser leurs bénéfices. Les coûts actuels ont plus de poids que ceux du futur et les revenus d'aujourd'hui priment sur la valeur d'avenir. Ainsi, sans contrôle, les bonnes pratiques ne sont pas toujours appliquées.

Paradoxalement, il est dit que les entreprises qui ne se préoccupent pas de la qualité de leur travail disparaissent naturellement du marché. Si certains utilisent la qualité de leurs prestations comme un argument de marketing, cette attitude n'est pas généralisée. Les échanges étant de toute façon basés sur la confiance et les habitudes de travail, les exploitants et opérateurs n'ont pas besoin de faire de la publicité. Les forestiers connaissent les bonnes entreprises et les recommandent aux propriétaires. Ainsi, la pérennité de leurs activités repose sur leur réputation et les relations de confiance avec les forestiers et les propriétaires. La qualité est plus une nécessité pour les entreprises qu'une plus-value à offrir.

De fait, il y a peu d'engagement des exploitants dans des démarches qualité particulières, mis à part pour l'obtention de marchés publics. La recherche de qualité passe par des investissements dans des équipements spécifiques, de la formation, et un peu de certification internationale (PEFC, FSC).

C.5 Les interactions entre propriétaires, exploitants et opérateurs

C.5.1 Encadrement et définition des exigences de qualité

L'exploitation forestière est majoritairement encadrée par la réglementation régionale et nationale (lois forestières) dans les pays enquêtés. Des réglementations locales spécifiques interviennent, par exemple dans les Parcs Naturel ou en zones Natura 2000. La certification joue également un rôle important, souvent même plus citée que la réglementation nationale.

Les exigences et les consignes en termes de qualité de l'exploitation sur un chantier sont majoritairement définies par les propriétaires forestiers mais assistés de leurs conseillers. Cela peut aussi être un représentant du propriétaire : service forestier conseiller ou association de propriétaires forestiers.

Ces exigences sont formalisées dans la plupart des cas par un contrat. Le service forestier italien formule des prescriptions à l'exploitant ou l'ETF en même temps qu'il délivre l'autorisation de coupe. Sur le même schéma, en Tyrol (Autriche), une liste de points de vigilance est fournie avec l'autorisation de coupe et formalisée par un contrat avec l'exploitant. Dans le Trento en Italie, les entrepreneurs de travaux forestiers doivent suivre une formation et un examen pour obtenir une licence permettant les activités d'exploitation.

C.5.2 Mise en œuvre de cette qualité

Le contrôle des chantiers est assuré par une autorité forestière dans les différents pays enquêtés. Dans certains cas, comme celui du Trento, le contrôle est systématique à la fin d'un chantier. Les systèmes de contrôle des certifications forestières sont aussi importants dans le suivi du respect des engagements. Les propriétaires forestiers privés et les instances du territoire sont parfois impliqués mais plus rarement.

Parmi les premières motivations des exploitants à respecter les engagements de qualité figurent la réputation, citée par tous les enquêtés, et l'éthique personnelle. Viennent ensuite les pénalités financières et le retrait d'une certification. Ainsi, la sensibilité devance le financier pour garantir l'application de bonnes pratiques d'exploitation. La réputation apparait comme un bon levier dans cette étude pour impliquer en pratique les entreprises dans une exploitation de qualité.

C.5.3 L'agencement des acteurs

Dans les autres pays de l'arc alpin, il existe un triptyque propriétaire forestier privé - service forestier - exploitant au cœur duquel se développe des relations basées sur la réputation et la confiance (figure 3.4 p.19). Ce triptyque ne semble pas très présent en France.

Outre un intermédiaire législatif et réglementaire, il existe un intermédiaire physique entre propriétaire et exploitant : le service forestier (figure C.1). Il est le garant de la confiance que le premier place en l'autre. Il est l'affichage de la réputation de l'exploitant .

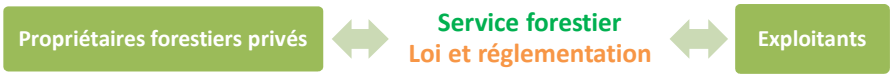

FIGURE C.1 – Structuration des échanges entre exploitant et propriétaire forestier privé dans les pays enquêtés

En France, cet intermédiaire physique n'existe pas (figure C.2). Le rôle du CRPF, de part sa définition institutionnelle, est de ne pas prendre parti pour l'un ou l'autre des exploitants du territoire. Il n'est pas "garant", aux yeux du propriétaire, de la qualité des prestations d'exploitation. Certains professionnels, dans leur rôle de conseiller, peuvent prendre ce parti pris. C'est le cas des coopératives, des experts forestiers par exemple. Ils ne sont cependant pas libres de tout conflit d'intérêt dans la mobilisation des bois : l'un sera même parfois exploitant, l'autre impliqué dans un réseau de relations professionnelles dont dépend son activité.

FIGURE C.2 – Structuration des échanges entre exploitant et propriétaire forestier privé en France

Dans la plupart des cas, c'est le marché qui régit les échanges directs entre propriétaire et exploitant, laissant le propriétaire dans son incertitude, sa méfiance, et son manque de connaissances face à son interlocuteur. Il manque ainsi la clef de voute d'une exploitation forestière satisfaisante pour tous les acteurs : la confiance (figure 3.4 p.19).

Annexe D

Principe de fonctionnement de l'outil cartographique Cartomob

Cartomob s'articule autour de deux modules : un modèle sylvicole et l'empreinte technique (figure D.1).

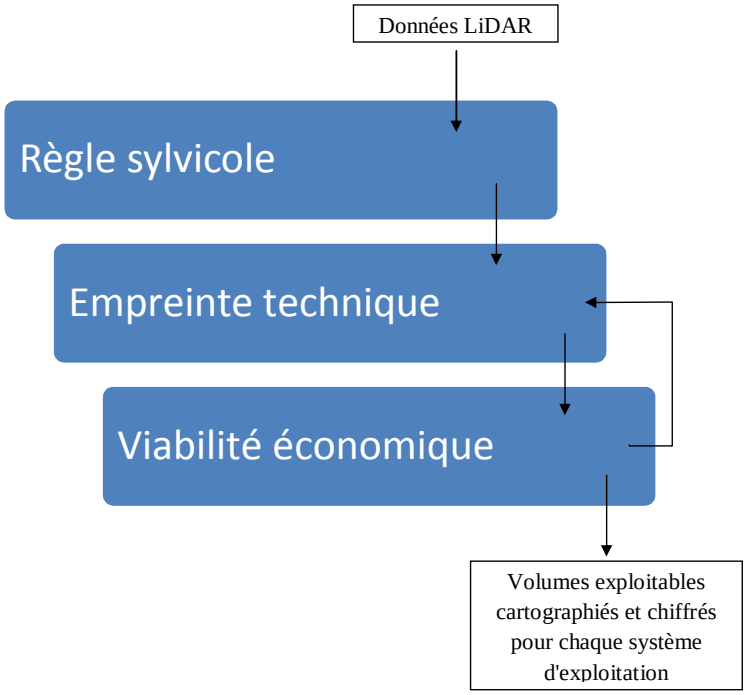

FIGURE D.1 – Structure de l'outil Cartomob

Les données d'entrée sont issues d'un vol Lidar sur la zone à cartographiée. Des informations sur la structure des peuplements de la base tirées données Forêt de l'IGN sont également nécessaires.

Un premier traitement des données par un modèle sylvicole du FCBA permet de localiser la ressource mobilisable de ce point de vue. En sortie, on obtient le volume sur pied exploitable par pixel de vingt-cinq mètres, et en particulier la part du volume bois d'œuvre.

Le module suivant est l'empreinte technique. Il utilise en entrée les volumes exploitables obtenus pré-

cédemment ainsi que les données de l'outil Sylvaccess développé par l'IRSTEA. Cet outil cartographie l'accessibilité de la ressource à partir de la desserte forestière pour différents systèmes d'exploitation. On obtient ainsi les distances de trainage par skidder pour chaque pixel ainsi que l'accessibilité pour une exploitation par câble. Pour chaque pixel comprenant un volume sur pied pouvant être récolté d'un point de vue sylvicole, Cartomob va tester l'accessibilité avec différents systèmes d'exploitation. Il utilise pour cela les informations données par Sylvacess.

Les pixels où la ressource existe et est accessible vont être ensuite analysés d'un point de vue économique. Si l'exploitation est rentable au vu des prix du marché du bois et des coûts d'exploitation avec le système testé, les points seront conservés. Si l'exploitation n'est pas rentable, les pixels seront à nouveau traités par l'empreinte technique avec un autre système d'exploitation.

Pour les calculs économiques, l'utilisateur doit fixer en entrée les prix de réserve du propriétaire pour le bois d'œuvre et le bois d'industrie, c'est à dire le prix en dessous duquel il ne souhaite pas vendre. S'ils sont choisis nuls, on obtient en sortie tous les volumes dont l'exploitation n'entraine pas de pertes économiques. Il peut aussi choisir d'augmenter ces prix selon la volonté du propriétaire et visualiser ainsi les conséquences sur les volumes aptes à la récolte, les modes d'exploitation et les recettes.

La chaine de traitement de l'outil offre deux possibilités : l'optimisation du volume exploitable et l'optimisation de la marge. Dans le premier cas, l'empreinte technique est d'abord effectuée pour une exploitation par câble, puis par skidder pour des distances de trainage croissantes là où les bois ne sont pas déjà débardés par câble. Pour l'optimisation de la marge, on débute le traitement en analysant des distances de trainage croissantes de débardage au skidder car c'est le système d'exploitation le moins couteux. On termine par le câble mais celui-ci apparait rarement rentable dans ce cas. En effet, des volumes ont déjà été prélevés par tracteur dans les zones les plus accessibles et ceci diminue la rentabilité des lignes de câble qui les traversent. Souvent, aucun volume n'est sorti par câble dans ce cas car les volumes débardés au skidder diminuent fortement la rentabilité des lignes.

Annexe E

Exemple de comparaison entre le volume de bois sur pied et la ressource effectivement exploitable d'un point de vue sylvicole

N

Volume sur pied (m3/ha)
Volume exploitable (m3/ha)

Vol ha

Valeur

1100
880
660
440
220
0

Emprise FP

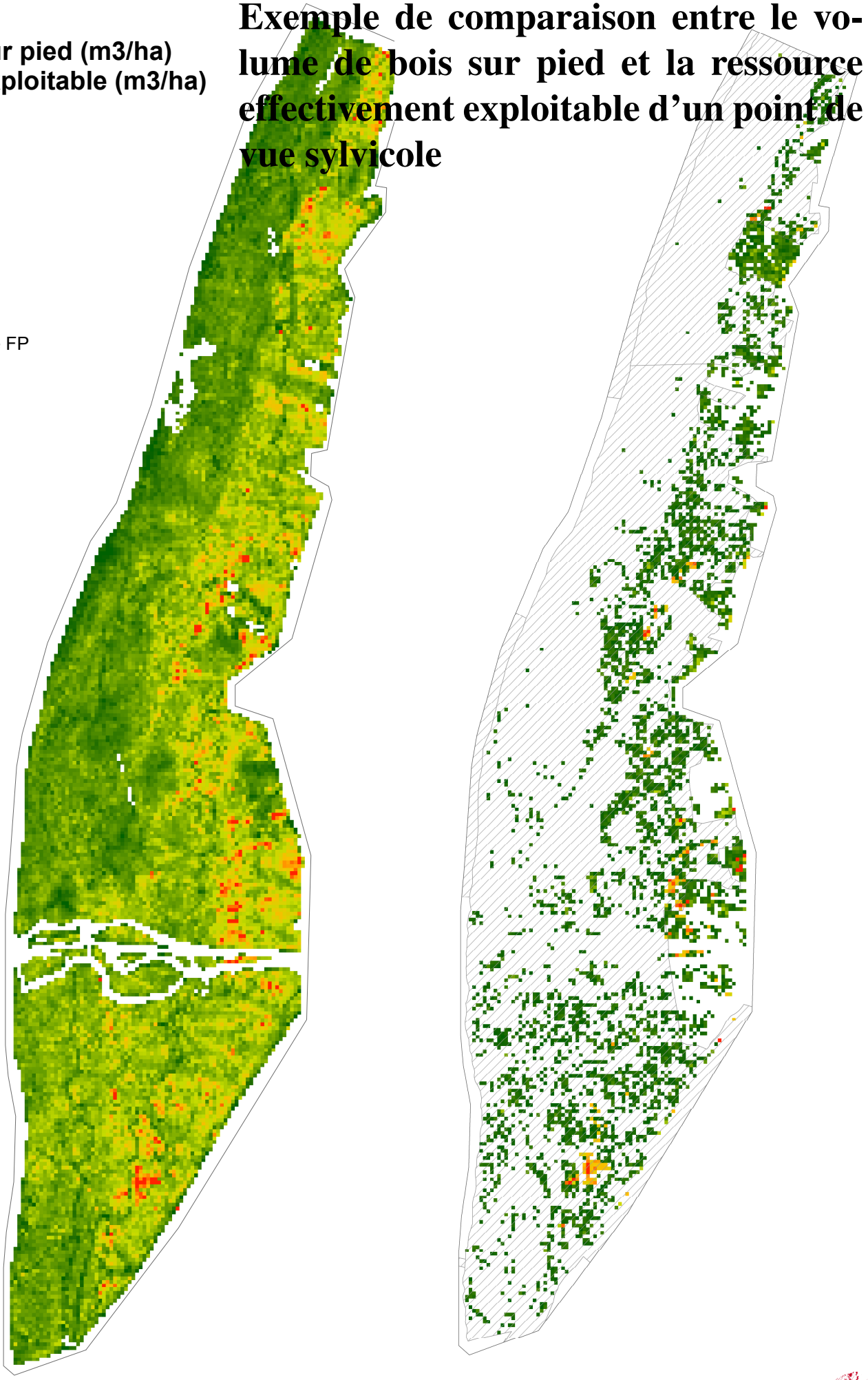

Réalisation: FCBA
Données: IRSTEA (Données lidar issues du projet Newfor)
1:25 000

Annexe F

Exemple des deux optimisations calculées par Cartomob

Légende

Routes_Forestieres

Pistes_Forestieres

Récolte

- Arbres Exploités
- Pas de récolte (Sylviculture)
- Non Exploité (Economique)
- Non Accessible (Technique)

Maximisation du Volume

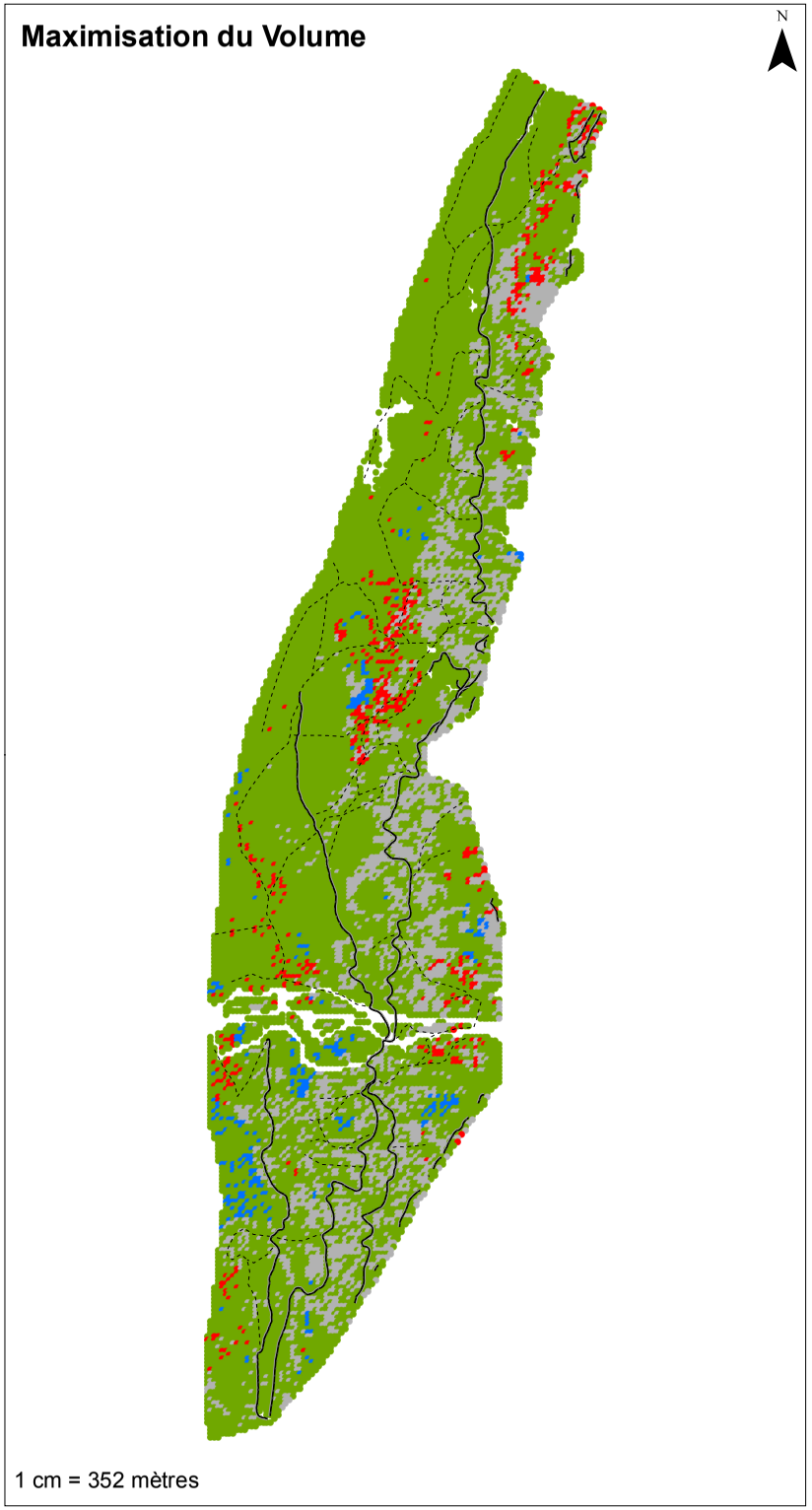

1 cm = 352 mètres

Maximisation de la Marge

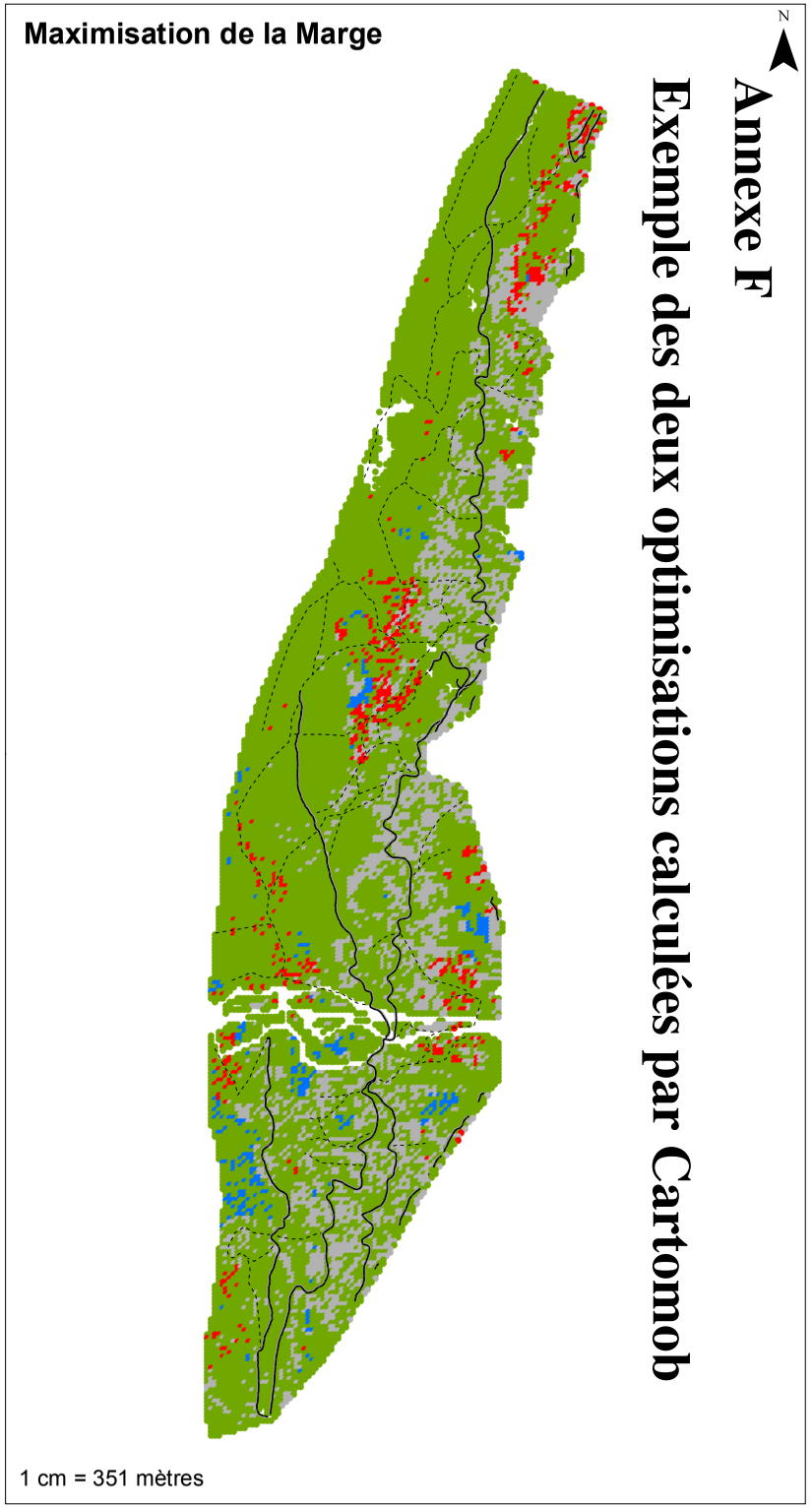

1 cm = 351 mètres

FCBA

Résultats CartoMob : Réalisation FCBA

Date: 08/04/2014

Légende

Routes_Forestieres

Pistes_Forestieres

Données Cartomob

Technique d'exploitation

- Non exploité
- Skiddeur 0m de trainage
- Skiddeur 250m de trainage
- Skiddeur 500m de trainage
- Skiddeur 1000m de trainage
- Skiddeur 1500m (et plus) de trainage
- Cable

Annexe G

Exemple de cartographie de l'accessibilité d'un massif pour différents systèmes d'exploitation

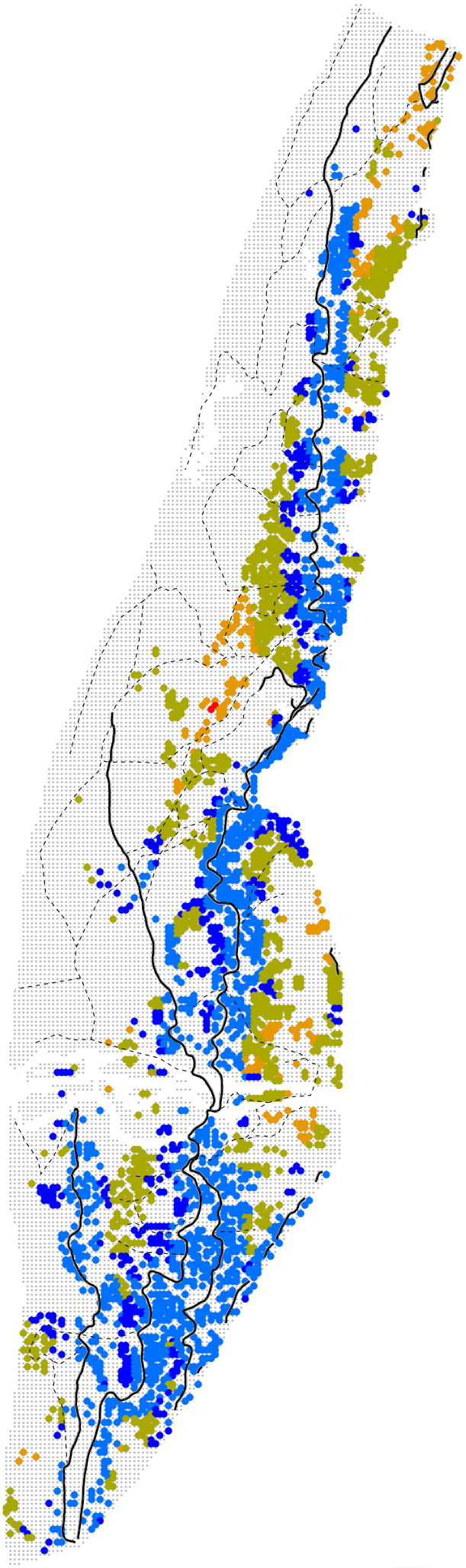

Données: IGN (Dessertes forestières) / IRSTEA (Lidar & Sylvaccess)
Traitement Cartomob: Institut Technologique FCBA
Date de réalisation : 08 /04 /14

Volume sur pied (m3/ha)

Vol ha

Valeur

1100
880
660
440
220
0

Forêts publiques

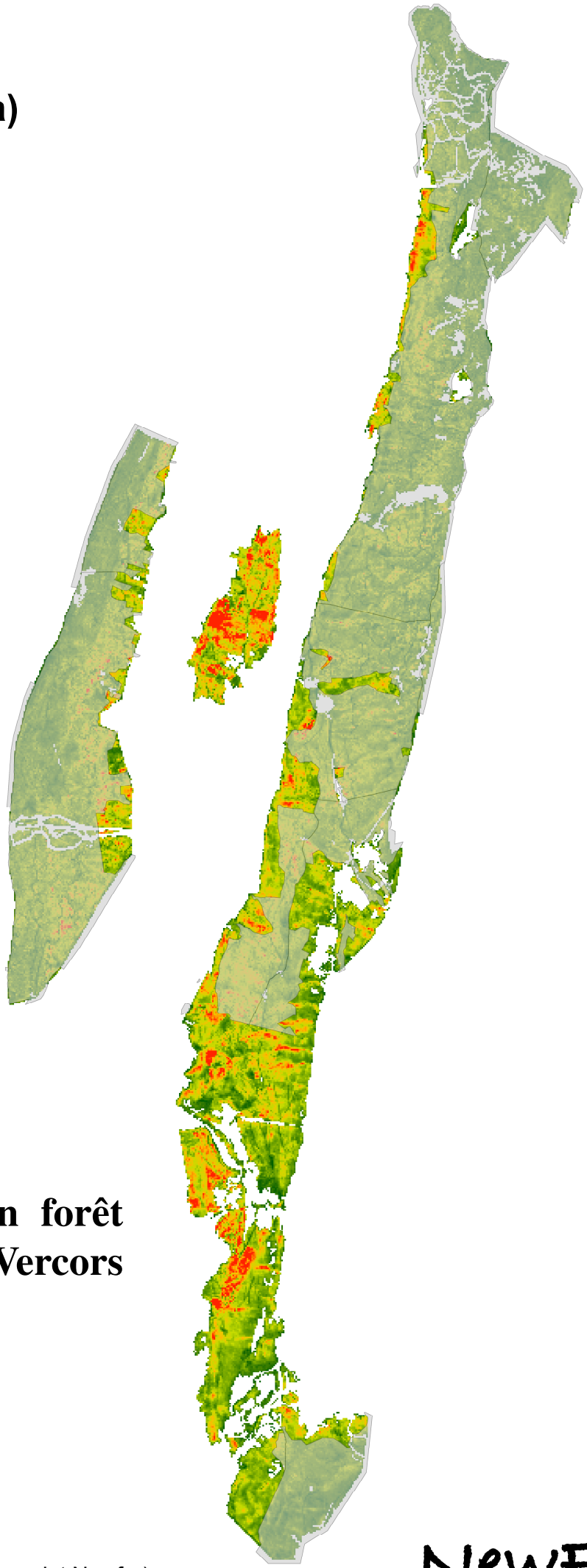

N

Annexe H

Volume sur pied en forêt sur le territoire du Vercors 4 Montagnes

Réalisation: FCBA
Données: IRSTEA (Données lidar issues du projet Newfor)
1:62 623

Annexe I

Superposition des parcelles cadastrales avec la ressource sur pied en forêt sur un massif forestier privé du Vercors 4 Montagnes

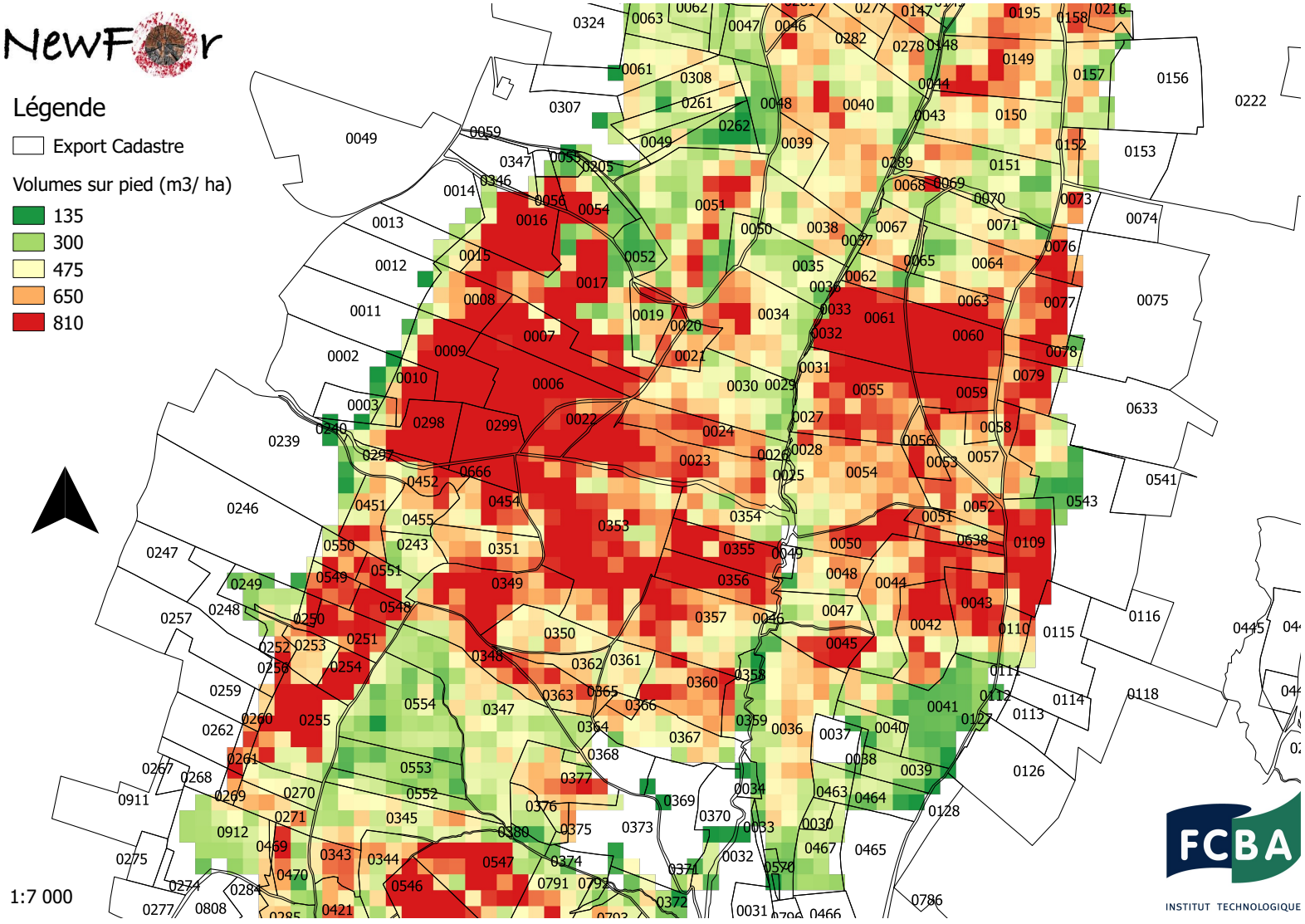

Annexe J Grille d'entretien avec les propriétaires forestiers

GRILLE D'ENTRETIEN Propriétaires

1. Présentation de l'étude : Aujourd'hui, le besoin en bois pour la construction, la papeterie, l'énergie est de plus en plus important. Un des objectifs de l'État en termes de développement durable est de "récolter plus tout en préservant mieux", en prenant en compte les enjeux environnementaux, de biodiversité. Or aujourd'hui en France, 70% de la forêt et de la ressource en bois est détenue par les propriétaires privés. Il s'agit donc de s'inquiéter de leurs attentes quant à la récolte et à la vente de leurs bois. C'est pour cela que je souhaitais vous rencontrer. Je travaille dans le Vercors car je dispose d'études passées sur lesquelles baser mon travail.
   Attentes de l'entretien : discuter de son point du vue sur la récolte de ses bois, définir ses attentes à lui quant à la qualité de l'exploitation forestière, ses points de vigilance et sa motivation à s'investir en temps, en argent et en contrôle.

2. Parlez-moi de votre forêt :
   - Lieu de résidence par rapport à la forêt, ses activités et sa profession
   - Quand et comment êtes-vous devenu propriétaire ?
   - Surface, morcellement, essences
   - Ce qu'il en fait aujourd'hui
   - Ce que vous souhaitez en faire à l'avenir, quel attachement à votre forêt…

3. Est-ce qu'une gestion de votre forêt commune avec plusieurs autres propriétaires forestiers voisins vous intéresserait ?
   - Gestion commune des enjeux de production mais aussi sanitaires, de préservation biodiversité
   - Attention, cela inclus donc des coupes planifiées, communes avec d'autres propriétaires
   - Attentes par rapport à une gestion commune
   - Points rédhibitoires à exclure

Son avis et ses motivations sur la récolte:

4. Récolter et vendre les bois matures est-il dans vos projets ?
   - Dans un délai de 5 ans ?

5. Qu'est-ce qui vous motiverait à récolter ?
   - Organisation collective avec d'autres propriétaires, garantie de qualité des travaux, prix du marché attractifs, subventionnement, politique d'encouragement (fiscalité…), une formation sur l'exploitation forestière et les enjeux de mobilisation du bois…

6. Qu'est-ce qui vous freine à exploiter votre forêt ?
   - Accessibilité, coût d'exploitation, prix du marché trop bas, crainte des dommages, législation restreignant, prix de la tranquillité et pas de motivation, volonté de laisser en libre évolution…

Ses attentes par rapport à l'exploitation forestière en termes de critères QSE :

7. Qu'est-ce que la notion de « qualité d'un chantier d'exploitation forestière » évoque pour vous ?
   - Qu'incluriez-vous dedans ?
   - Comment décririez-vous la qualité d'un chantier d'exploitation forestière ?

8. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'un chantier d'exploitation qui aurait lieu dans votre parcelle ?
   - Protection, paysage, sol, eau, air, biodiversité, pollution, visuel

9. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la notion de sécurité sur un chantier d'exploitation forestière ? Quels sont les points auxquels il faut être attentif ?

Relation avec les exploitants et les opérateurs sur le chantier:

10. Avez-vous déjà été démarché par un exploitant forestier (ou la coopérative) qui souhaitait acheter vos bois ?

Si oui :

→Avez-vous vendu vos bois ?

→Avez-vous été satisfait de l'opération ? En quoi ?

11. Avez-vous signé un contrat portant sur les modalités de l'exploitation (au-delà de la vente des bois) ? Si oui, que spécifiait-il ?

Si non :

14. Si c'était le cas, demanderiez-vous des engagements de la part de l'exploitant quant aux modalités d'exploitation ?
    - Sous quelle forme ?

Ses attentes et engagements sur la qualité :

12. Êtes-vous prêt à rémunérer plus les opérations d'exploitation pour une meilleure protection de votre patrimoine forestier ?

13. Désireriez-vous contrôler la qualité d'une exploitation qui aurait lieu dans votre propriété ?
    - Se sent-il en capacité d'apprécier le travail ?
    - Est-il prêt à en prendre le temps ?

14. Seriez-vous intéressé pour recevoir une formation et des supports d'aide afin de pouvoir définir vos exigences de qualité, donner des consignes d'exploitation, savoir contrôler et suivre un chantier…?

15. Pensez-vous qu'un système d'engagement pour une exploitation forestière de qualité, basé sur la réputation des exploitants, serait utile ?
    - Système d'engagement réciproque qui permette de bien définir les exigences à l'exploitants et de donner un moyen au propriétaire de s'assurer que l'exploitant se plie à ces attentes.
    - Comparaison avec covoiturage.

Prêt à aller plus loin :

16. Seriez-vous intéressé à participer à l'élaboration d'une telle démarche en Vercors ?

Annexe K Grille d'entretien avec les exploitants forestiers

GRILLE D'ENTRETIEN Exploitants

1. Présentation de l'étude : En France, il n'y a pas d'intermédiaire entre le propriétaire forestier et l'exploitant qui achète et récolte les bois qui soit libre de tout conflit d'intérêt. En l'absence de cet intermédiaire, le propriétaire n'est pas toujours à l'aise pour interagir avec un exploitant et n'en a pas toujours l'envie. S'il habite loin du territoire ou n'a pas un pied dans le monde forestier, il ne connait pas les acteurs locaux et n'a aucune idée d'à qui il peut faire confiance pour la réalisation d'un chantier chez lui. L'objectif du projet est donc d'élaborer un système qui permette au propriétaire d'échanger avec l'exploitant en toute confiance, en se basant sur une compréhension l'un de l'autre, avec la possibilité pour le propriétaire de définir ses consignes et de s'assurer qu'elles sont appliquées. On souhaite rassurer le propriétaire sur la qualité de l'exploitation et ainsi lever un frein à la mise en marché des bois.
   Attentes de l'entretien : Discuter de son point du vue sur les relations avec les propriétaires, la transmission des ordres aux ETF, définir ses attentes quant à la qualité de l'exploitation forestière et sa motivation à s'investir pour le maintien de sa réputation.

2. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots (vos activités, votre entreprise, votre fonction, votre implantation locale et les particularités du Vercors…) ?

Quelle définition de la qualité, critères QSE *(surtout si non rencontré en octobre)*:

3. Dans votre travail, qu'est-ce que la notion de « qualité de l'exploitation forestière » évoque pour vous ?
   - Qu'incluriez-vous dedans ?Comment décririez-vous la qualité d'un chantier d'exploitation ?

4. Qu'est-ce qu'évoque pour vousla prise en compte de l'environnement dans le cadre d'un chantier d'exploitation forestière ?
   - Protection, paysage, sol, eau, air, biodiversité, pollution

5. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la « sécurité » d'un chantier d'exploitation forestière ? Quelles sont les points auxquels il faut être attentif ?

Importance de leur réputation :

6. Pour obtenir des contrats, l'image que vous laissez d'un chantier, votre réputation, est-elle importante ?
   - Quelle influence votre réputation de travailleur de qualité a sur vos activités ?

7. Aux yeux de qui cette réputation est-elle importante ?
   - Exploitants ? Propriétaires ?

8. Comment votre réputation est-elle véhiculée parmi les forestiers et les propriétaires ?

9. Comment conciliez-vous le maintien de votre réputation et la rentabilité de vos activités ?
   - Comment conciliez-vous réputation et surcoûts générés par les bonnes pratiques d'exploitation ?

La relation avec les propriétaires forestiers privés :

10. Démarchez-vous les propriétaires forestiers privés ? Si non, pourquoi ?

11. D'après vous, qu'est-ce qui motive les propriétaires forestiers privés à récolter leurs bois ?

12. D'après vous, qu'est-ce qui freine les propriétaires forestiers privés à récolter leurs bois ?

13. Quand vous démarchez des propriétaires forestiers privés, la qualité de votre travail est-elle un argument auquel ils sont sensibles ?

14. Dans les contrats signés avec les propriétaires, y a-t-il des clauses spécifiques sur la qualité environnementale de l'exploitation ?
- Toujours / Souvent / Parfois / Jamais

Interactions avec les ETF et coordination des opérations:

15. Pour choisir un ETF, quels sont vos critères prioritaires entre le prix de la prestation, la qualité, la disponibilité, l'efficacité, la confiance et les habitudes de travail ?
    - Eventuellement donner une importance de 1 à 10

16. Travaillez-vous toujours avec les mêmes ETF ?

17. Exigez-vous de vos équipes ou sous-traitant qu'ils mettent en œuvre des techniques particulières afin de préserver l'environnement forestier ?

18. Signez-vous toujours un contrat avec l'ETF pour qui vous travaillez ? Dans ces contrats, y a-t-il des clauses sur la qualité environnementale de la prestation ?
    - Comment vous assurez-vous que les engagements que vous avez pris auprès d'un propriétaire forestiers sur les modalités d'exploitation sont bien pris en compte et respectéspar vos sous-traitants ou vos équipes d'exploitation?

19. Cela a-t-il des conséquences économiques sur votre activité ?

20. Vos exigences en termes de qualité varient-elles selon les chantiers ?

21. S'ils prennent des sous-traitants, vous inquiétez-vous de la transmission des consignes ?

22. Quels sont d'après vous les avantages et inconvénients des réunions de coordination avant chantier ?
    - Le propriétaire doit-il y participer ? Cela arrive-t-il ?
    - Fiche de chantier : contrainte ou atout ?

23. En faites-vous systématiquement ? Pourquoi ?

Contrôle des chantiers :

24. Lorsque vous faite un chantier d'exploitation, visitez-vous le chantier pour suivre son évolution, vérifier le respect des consignes par les opérateurs ?

25. Pensez-vous que les propriétaires doivent et peuvent assurer le contrôle du chantier ?

26. Avez-vous déjà eu des désaccords avec un ETF ou un propriétaire après un chantier ?
    - Sur quels points ? Résolution ? Impact pour l'entreprise en €, temps, réputation ?

Quelle expérience en démarches qualité ?

27. Vous êtes-vous déjà engagé dans une démarche qualité ? Les objectifs de l'engagement ont-ils été atteints ?
    - Ex. certification forestière, charte de bonnes pratiques, chantier dans des zones avec statut de protection particulier…

28. Quels en étaient les aspects positifs ?

29. Quels étaient les points négatifs, les contraintes trop lourdes ?

30. Pensez-vous que la promotion de votre réputation auprès des propriétaires forestiers serait utile ? Pourquoi ?

31. Pensez-vous que cela rassurerait les propriétaires sur la qualité des travaux d'exploitation ?
    - Par exemple pour les propriétaires qui sont éloignés et ne connaissent pas les acteurs du territoire ou ceux qui ne connaissent rien à la forêt

32. Quel devrait être le cahier des charges d'une telle démarche ? Quels sont les travers à éviter absolument ?

Annexe L Grille d'entretien avec les ETF

GRILLE D'ENTRETIEN ETF

1. Présentation de l'étude : En France, il n'y a pas d'intermédiaire entre le propriétaire forestier et l'exploitant qui achète et récolte les bois qui soit libre de tout conflit d'intérêt. En l'absence de cet intermédiaire, le propriétaire n'est pas toujours à l'aise pour interagir avec un exploitant et n'en a pas toujours l'envie. S'il n'a pas un pied dans le monde forestier ou s'il habite loin, il n'a aucune idée d'à qui il peut faire confiance pour la réalisation d'une coupe chez lui. L'objectif du projet est donc d'élaborer un système qui permette au propriétaire d'échanger avec l'exploitant en toute confiance, en se basant sur une compréhension l'un de l'autre, avec la possibilité pour le propriétaire de définir ses consignes et de s'assurer qu'elles sont appliquées.
   Attentes de l'entretien : discuter de son point du vue sur les relations avec les propriétaires, la transmission des ordres entre exploitants, ETF et sous-traitants, définir ses attentes quant à la qualité de l'exploitation forestière et sa motivation à s'investir pour le maintien de sa réputation.

2. Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?
   - vos activités, votre entreprise, votre fonction, bucheron et/ou débardeur, ancienneté, nb de donneurs d'ordres et type - ONF, coop, proprio…

Quelle définition de la qualité, critères QSE *(surtout si non rencontré en octobre)*:

3. Qu'est-ce que la notion de « qualité de l'exploitation forestière » évoque pour vous ?
   - Qu'incluriez-vous dedans ? Comment décririez-vous la qualité d'un chantier d'exploitation forestière ?

4. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la prise en compte de l'environnement dans le cadre d'un chantier d'exploitation forestière ?
   - Protection, paysage, sol, eau, air, biodiversité, pollution

5. Qu'est-ce qu'évoque pour vous la « sécurité » d'un chantier d'exploitation forestière ? Quelles sont les points auxquels il faut être attentif ?

6. Etes-vous suffisamment équipé pour répondre aux attentes sur ces différents points (sécurité, prise en compte de l'environnement : EPI, franchissement cd'e, tracks…) ?

La relation avec les propriétaires forestiers privés :

7. Avez-vous l'occasion d'être en contact avec les propriétaires forestiers privés chez qui vous effectuez un chantier ? Dans quel cadre ?
   - Toujours / Souvent / Parfois / Jamais

8. D'après vous, qu'est-ce qui freine les propriétaires forestiers privés à récolter leurs bois ?

9. Pensez-vous que la crainte de dégâts dans leurs peuplements suite à une exploitation soit un gros frein ? L'expriment-ils ?

Bonnes pratiques d'exploitation forestière : quelles connaissances ? Quelle mise en œuvre ? Quels surcoûts ?

10. Connaissez-vous les techniques d'exploitation forestière respectueuses de l'environnement et du patrimoine forestier ?

11. Mettez-vous en œuvre des techniques particulière afin de préserver l'environnement forestier ?

Importance de leur réputation :

12. Pour obtenir des contrats, votre réputation de bon travailleur est-elle importante ?
    - Quelle influence votre réputation de travailleur de qualité a sur vos activités ?

13. Aux yeux de qui cette réputation est-elle importante ?
    - Exploitants ? Propriétaires ?

14. Comment votre réputation est-elle véhiculée parmi les forestiers et les propriétaires ?

15. Comment conciliez-vous le maintien de votre réputation et la rentabilité de vos activités ?
    - Comment conciliez-vous réputation et éventuels surcoûts générés par les bonnes pratiques d'exploitation ?

Interactions avec les exploitants et coordination des opérations:

16. Travaillez-vous toujours avec les mêmes personnes (exploitants ou entrepreneurs sous-traitants) ?

17. Pour obtenir des contrats en tant que sous-traitant, quels sont les critères prioritaires du donneurs d'ordre parmi le prix de la prestation, la qualité, la disponibilité, l'efficacité, la confiance et les habitudes de travail ?
    - Eventuellement donner une importance de 1 à 10

18. Lorsque vous engagez un sous-traitant, quels sont les critères de choix prioritaires entre le prix de la prestation, la qualité, la disponibilité, l'efficacité, la confiance et les habitudes de travail ?
    - Eventuellement donner une importance de 1 à 10

19. Quels sont d'après vous les avantages et inconvénients des réunions de coordination avant chantier ?
    - Le propriétaire doit-il y participer ? Cela arrive-t-il ?
    - Fiche de chantier : atout ou contrainte ?

20. En faites-vous systématiquement ? Pourquoi ?

21. Signez-vous toujours un contrat avec l'exploitant ou l'ETF pour qui vous travaillez ?

22. Dans ces contrats, y a-t-il des clauses sur la qualité environnementale de la prestation ?

23. Les exigences en termes de qualité varient-elles d'un donneur d'ordre (exploitant ou ETF) à l'autre ?

Contrôle des chantiers :

24. Lorsque vous travaillez sur un chantier d'exploitation, avez-vous des visites du donneur d'ordre ou du propriétaire pour suivre le chantier ?

25. Pensez-vous que les propriétaires doivent et peuvent assurer le contrôle du chantier ?

26. Avez-vous déjà eu des désaccords avec un exploitant, un sous-traitant ou un propriétaire après un chantier ?
    - Sur quels points ? Nature et solutions ? Impact pour l'entreprise en €, temps, réputation ?

<u>Quelle expérience en démarches qualité (PEFC, chartes de bonnes pratiques, FSC…)</u>

27. Vous êtes-vous déjà engagé dans une démarche qualité ? Les objectifs de l'engagement ont-ils été atteints ?

28. Quels en étaient les aspects positifs ?

29. Quels étaient les points négatifs, les contraintes trop lourdes ?

30. Pensez-vous que ce serait utile si l'on mettait en place un système qui permettrait de rassurer les propriétaires sur la qualité des travaux d'exploitation ?
    - Par exemple pour les propriétaires qui sont éloignés et ne connaissent pas les acteurs du territoire ou ceux qui ne connaissent rien à la forêt

31. Quel devrait être le cahier des charges d'une telle démarche ? Quels sont les travers à éviter absolument ?

Annexe M

De la sécurité sur les chantiers d'exploitation forestière

Les critères touchant à la sécurité des chantiers différent entre les propriétaires qui délèguent l'exploitation et dont la principale préoccupation est la sécurité du public, et ceux qui exploitent eux-mêmes et qui donnent plus de précisions sur la sécurité des opérateurs. Je n'ai pas souhaité mélanger ces critères au sein d'une même grille puisqu'ils ne sont pas communs à tous les propriétaires.

M.1 La sécurité des opérateurs

En ce qui concerne la sécurité des opérateurs sur les chantiers d'exploitation, la plupart des propriétaires considèrent que c'est l'affaire de l'exploitant. C'est aux opérateurs et aux donneurs d'ordres de connaitre les normes de sécurité, pour les hommes et les machines, et de les mettre en application. Certains propriétaires se questionnement tout de même sur la part de responsabilité du propriétaire en cas d'accident impliquant un travailleur sur leur propriété.

Si les propriétaires qui exploitent eux-mêmes sont plus "à cheval sur la sécurité", les critères qu'ils donnent restent évasifs et souvent sujets à discussion.

Par exemple, le port des Équipements de Protection Individuels (EPI) est systématiquement évoqué. Cependant les avis restent partagés, notamment pour le casque anti-bruits. Si son utilité est évidente, il empêche aussi une communication efficace entre les opérateurs. Des incidents ont eu lieu où un opérateur n'a pas entendu ses collègues l'avertir d'un danger. Et il est aussi important d'écouter les machines, le son pouvant avertir d'un dysfonctionnement. Le casque, lui, ne semble toujours pas trouver une utilité aux yeux des propriétaires travaillant en forêt car "ce n'est pas ça qui va changer grand-chose".

La question du travailleur isolé ou en équipe se pose aux propriétaires qui exploitent leur forêt. Certain mettent un point d'honneur à ne jamais être seuls tandis que d'autres n'ont personne pour les accompagner et en ont pris l'habitude. Ceux-ci s'arrangent cependant pour qu'un membre de la famille soit à proximité, par exemple en ramassant des champignons ou en venant prendre le repas de midi. Pour les travailleurs en équipe, il s'agit de porter une attention permanente aux autres, de savoir où ils se trouvent à tout moment.

D'un point de vue technique, les treuils télécommandés permettraient d'améliorer significativement la sécurité des opérateurs. Plusieurs propriétaires évoquent l'importance de prendre son temps, de ne pas avoir une pression de rendement mais de pouvoir s'arrêter quand la fatigue vient. Cela permet aussi de prendre le temps de poser des poulies de renvoi quand cela est nécessaire, à la fois pour la protection des arbres mais

aussi pour la sécurité des opérateurs dans la pente.

Enfin, certain qui écorcent encore les arbres en forêt souligne le fait que les grumes écorcées sont très glissantes, à la fois dans la pente et si l'on monte dessus.

M.2 La sécurité du public

La question de la sécurité du public vient spontanément à l'esprit des propriétaires qui délèguent l'exploitation car ils sont responsables en cas d'accident. Nombreux se demandent toutefois dans quelles mesures ils le sont. Ils ont pour beaucoup souscrit à une assurance spécifique mais ne savent pas tous exactement pour quoi ils sont couverts.

Le signalement du chantier reste le critère majeur : en plus de panneaux avertissant que la propriété est privée, d'autres doivent signaler un chantier en cours, particulièrement au niveau des chemins et sentiers. Ceux qui exploitent eux-mêmes disent surveiller les chemins ou signaler le chantier en stationnant le tracteur sur la piste au moment de l'abattage.

La sécurisation des chemins et des pistes à la fin du chantier est également importante pour les propriétaires, surtout lorsqu'elles servent pour le ski de fond en hiver. Rien ne doit être laissé aux abords des chemins qui puissent être dangereux : bois sec, branches cassées. Ce point est également évoqué par les ETF qui recommandent de ne pas laisser de "maribou", c'est-à-dire un arbre cassé qui sécherait sur pied et présenterait un risque.

Il y a cependant beaucoup de désillusion parmi les propriétaires quant aux mesures de sécurité prises autour des chantiers. Beaucoup n'ont jamais vu de panneau d'avertissement d'une coupe en cours. Ils trouvent d'ailleurs difficile de signaler des bucherons qui se déplacent en permanence et le bruit de la tronçonneuse permettrait mieux de localiser des travaux. Ceux dont les parcelles sont éloignées des voies d'accès au massif et des chemins de randonnée relativisent en disant qu'il y a de toute façon peu de fréquentation.

M.3 L'avis des exploitants et ETF sur la sécurité

Les exploitants évoquent aussi le port des EPI. Sur ce point, une divergence apparait entre donneurs d'ordres et ETF. Les premiers, responsables devant la loi, s'attachent à faire appliquer le port des EPI même s'ils déclarent qu'ils n'iront pas "enfiler le pantalon de sécurité aux bucherons tous les jours sur le chantier". Les ETF sont moins à cheval sur les équipements, surtout les anciens dont on bouscule difficilement les habitudes. Avec le changement de génération, les compagnes de sensibilisation menées par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les habitudes se modifient et il y a de moins en moins de réticence quant au port des EPI parmi les entrepreneurs de travaux forestiers. Les avantages-inconvénients du port du casque anti-bruits est également abordée par les ETF.

Quant aux exploitants, s'ils sont au courant des exigences réglementaires vis-à-vis de la sécurité, ils n'ont pas d'exigences clairement définies sur les questions techniques. Ils laissent à l'appréciation des opérateurs l'évaluation des risques et le choix du comportement approprié.

La question du nombre d'opérateur par équipe se pose aussi. Les entrepreneurs sont pour beaucoup indépendants. Ils s'associent très souvent entre eux pour former des équipes habituelles. Les critères sont

alors les mêmes que ceux listés par les propriétaires : attention permanentes aux autres, mise en place d'un périmètre de sécurité lors de l'abattage. Il y en a toutefois qui choisissent ou doivent travailler seuls. Le danger est alors d'être seul en forêt en cas d'accident.

La notion du temps accordé à la réalisation du travail n'est pas la même que pour les propriétaires. Ceux-ci parlent de la primauté du travail bien fait, en dépit de toute notion de temps et de délais. Ce temps, les ETF n'en dispose pas s'ils souhaitent être rentables au prix auquel ils sont payés et les heures s'accumulent à un rythme soutenu. C'est sur ce point à l'exploitant de mettre en place des conditions de travail favorables pour une bonne gestion du temps et de la fatigue. C'est une fois de plus une question de financement.

La signalisation du chantier est une préoccupation commune avec les propriétaires. Les exploitants parlent de baliser des itinéraires de délestage ou même de sensibiliser le public sur le fait que la desserte est créée pour la gestion forestière et que des bucherons sont amenés à y travailler et des camions à circuler. En pratique, les ETF déclarent que les panneaux ne leur sont pas toujours fournis et que de toute façon les promeneurs ne les respectent pas.

Pour les professionnels de l'exploitation s'ajoutent les aspects administratifs : déclaration d'un chantier à l'inspection du travail, à la mairie, ou encore la conformité à l'assurance notamment pour le matériel.

La fiche de chantier est un point jamais cité par les propriétaires mais essentiel pour les exploitants et ETF. Rendue obligatoire par le décret 2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles, elle doit être remplie par l'exploitant et envoyée aux opérateurs avant le début des travaux. Elle comporte une liste des risques présents sur l'emprise du chantier ainsi que des informations pratiques comme les voies d'accès au chantier ou les points de rencontre avec les secours en cas d'accident (AA voir exemple de fiche en annexe, de Coforêt ou l'autre). Les exploitants la considèrent comme une charge administrative supplémentaire et avouent ne pas la remplir systématiquement par manque de temps. En revanches les ETF, bien que réticents au départ devant de nouveaux papiers à remplir, y trouve finalement des avantages, notamment sur ces questions de sécurité.

Annexe N Critères de qualité des propriétaires forestiers

QUALITE		
Catégories	**Critères**	**Exemples et illustrations Propriétaires**
Respect du peuplement en place et futur	Dégâts sur le peuplement d'avenir	Frottements, blessures
		Dégâts au pied
		Écorçage en forêt pour moins de dégâts
		Nez de grume arrondi pour moins de dégâts
		Travail hors-sève
		Billonnage en forêt pour moins de dégâts
		Respect des plantations
		Résilience rapide du milieu
	Dégâts sur la régénération	Régénération couchée ou cassée
		Dispositifs de protection des jeunes au cours de l'exploitation
	Choix du système d'exploitation	Engins de taille réduite pour minimiser les dégâts au peuplement
		Engins adaptés au contexte montagnard
		Pas "d'autoroute" à travers la forêt
		Machines télécommandées pour plus de précision
		Choix des engins et techniques d'abattage selon le traitement sylvicole
		Vidange des bois vers le haut
Qualité technique	Technicité et savoir faire	Abattage directionnel
		Pas de casse à l'abattage, câblage si nécessaire
		Pas d'arbres en croix
		Usage de poulies de renvoi si nécessaire
		Souches basses
		Habileté du chauffeur pour la conduite des engins
	Équipement	Matériel adéquat
	Formation de l'opérateur	Assurance que l'opérateur détient de l'expérience

Qualité sylvicole	Choix du traitement sylvicole	Respect de la culture locale (jardinage)
		Prise en compte des aléas régionaux (neige, vent…)
	Martelage	Intensité du prélèvement
		Anticipation des risques naturels (dépérissement, insectes, bris de neige ou vent…)
	Notions sylvicoles des opérateurs	Capacité à sélectionner les bois lors d'une vente directe

Respect des règles et engagements	Respect des démarches	Entrepreneur certifié PEFC respectant le cahier des charges de la certification
	Respect des cahiers des charges	Cahier des charges d'exploitation formel ou informel
		Respect de son engagement par l'entrepreneur
		Sortir tous les bois abattus
	Respect des délais impartis	Commencement du chantier dans les temps
		Tolérance vis-à-vis des aléas climatiques mais pas logistiques
		Paiement dans les temps
	Respect du martelage	Abattage de tous les arbres marqués
		Abattage des arbres marqués uniquement

Mise en place de conditions de travail favorables	Connaissance du territoire	Limitation de la distance de trainage
	Prise en compte des conditions météorologiques	Arrêt du chantier en cas d'intempéries
	Prise du temps nécessaire à la bonne réalisation des tâches	
	Relations de confiance entre les intervenants	Honnêteté sur le cubage récolté
		Honnêteté sur la qualité récoltée
		Communication du cubage bucheron après coupe
		Facture détaillée
		ETF ou exploitant connu, ami ou ayant un lien familial
	Professionnalisme	Respect des prérogatives du propriétaire
		Prise en charge des dédommagements éventuels du voisinage
		Contact constant assuré, même en cas de désaccord
		Règlement des désaccords avec tact et pertinence

Organisation du chantier	Communication efficace	Information sur le début des travaux
		Compréhension du français pour les travailleurs étrangers
	Planification	Chronologie des interventions : ordre, durée, superposition
		Répartition optimisée de la mains d'œuvre entre les différentes tâches
		Choix de la période de l'année
	Suivi du chantier et contrôle	Rôle du donneur d'ordre
		Présence du propriétaire au chargeoir
	Prise en compte des étapes en aval	Abattage directionnel
	Gestion des produits de l'exploitation	Triage des bois par qualité
		En été, évacuation rapide du chargeoir ou stockage en forêt

Prise en compte de la multifonctionnalité	Respect de la desserte	Remise en état des routes et pistes
		Utilisation d'engins de taille adaptée
		Pas de dévers ou de rebords après remise en état
	Respect des autres infrastructures	Protection ou remise en état des structures d'écoulement de l'eau
		Remise en état des talus
	Prise en compte de l'aspect visuel du chantier	Traitement des branches et rémanents : dimension, répartition
		Nettoyage de la parcelle en fin de chantier
	Prise en compte des autres usagers	Pas de chemins barrés
		Mise en place de panneaux explicatifs sur la gestion forestière
		Pas de déchets, dégâts ou d'empiètement chez les voisins
		Respect des limites de parcelle
	Prise en compte de l'aspect paysager	Ouvertures raisonnées de pistes
		Jardinage
		Importance du marquage

ENVIRONNEMENT

Catégories	Critères	Exemples et illustrations Propriétaires
Respect des sols	Limitation du tassement des sols	Peu d'enjeux en Vercors
		Débardage à cheval sur les chantiers qui s'y prêtent (éclaircie de petits bois, ouverture de cloisonnement)
		Pas de circulation dans le peuplement si la parcelle est bien desservie
		Répartition maximale du passage des engins sur toute la surface en cas de nécessité d'entrer sur la parcelle
	Récolte raisonnée des rémanents	Menace du bois énergie
	Orniérage	Risque de transformation en drain en cas d'orage
		Pas d'exploitation sur sol humide
		Problème de la taille croissante des engins, avec de grosses chaînes, qui font plus de dégâts
Respect de l'eau et des milieux aquatiques	Franchissement des cours d'eau	Pas d'enjeux en Vercors
	Propreté des cours d'eau	
	Zones humides	
	Captages d'eau	Respect des périmètres de captage
Respect de la biodiversité	Microhabitats et cortèges associés	Conservation de bois secs en forêt
	Intégrité et équilibre de l'écosystème	Favorisation de la diversité en essences, notamment maintien de feuillus
		Importance du martelage
		Pas de coupe à blanc
		Ouverture raisonnée de routes à camions
	Faune	Maintien de l'équilibre forêt-gibier
		Pas de bruit
Prévention de la pollution	Hydrocarbures et huiles	Inévitables avec des moteurs thermiques mais faire attention
Respect des règles et engagements	Conformité à la réglementation	Pas de réglementation particulière du PNR
		A la charge de l'exploitant

Annexe P

Freins à la récolte forestière non liés à la qualité de l'exploitation

Il existe avant tout un frein financier à la récolte des bois, en Vercors comme en Savoie. Beaucoup disent ne pas avoir coupé car les prix qu'on leur offrait étaient trop bas. Si l'exploitation forestière a un jour été rentable, ça ne l'est plus aujourd'hui. Même pour ceux dont la motivation est l'avenir de la forêt, le coût associé à leur plaisir devient déraisonnable et les décourage. Avec les aléas nombreux (gibier, neige, vent, mauvaise exploitation) soit les gens ne font rien, soit ils se découragent et ne souhaitent plus investir.

Dans d'autre cas, c'est l'absence de besoin d'argent ou de bois qui bloque. Des propriétaires disent qu'il est aujourd'hui préférable d'avoir un patrimoine agricole que de la liquidité. Le manque de temps à consacrer à sa forêt est aussi souvent invoqué.

Les freins techniques invoqués sont variés : manque d'accessibilité, morcellement de la propriété, contrainte saisonnière réduisant les volumes mobilisables sur cette période, un voisin réticent à laisser traverser sa parcelle. Ils ont déjà été évoqués dans le chapitre 2 tout comme le manque de temps des propriétaires à consacrer à la gestion de leurs forêts.

Les obstacles peuvent aussi venir des caractéristiques du peuplement : bois trop gros ou coniques pour intéresser des acheteurs, une jeune plantation gênant le débardage ou encore le fait qu'il ne soit pas nécessaire de faire une coupe, si peu qu'il y en ait eu une récemment.

Des propriétaires actifs expliquent l'inactivité des autres par un désintérêt général, un manque de connaissances et de matériel. Souvent, les héritiers ne connaissent même pas les limites de leurs parcelles. Ils sont loin et la forêt est abandonnée. De nombreux propriétaires n'ayant pas souhaité me rencontré ont avoué ne rien connaitre à la forêt.

Une ou deux fois, un propriétaire qui exploitait habituellement lui-même a parlé de sa limite physique avec l'âge. Une autre fois, c'était du découragement face au manque d'intérêt de ses héritiers et donc de ne pas savoir pour qui il travaillait.

Annexe Q

Panorama des acteurs présents sur le territoire du Vercors 4 Montagnes

Q.1 Conseil et gestion

Coforêt Au cours des entretiens, tous les propriétaires ont parlé de Coforêt et, s'ils ne travaillent pas avec eux, ils connaissent au moins la coopérative à travers son technicien local. C'est l'organisme de gestion et d'exploitation le plus visible aux yeux des propriétaires sur le plateau du Vercors. Le technicien confie d'ailleurs que le travail de démarchage qui lui prenait beaucoup de temps au commencement est aujourd'hui beaucoup plus simple. Soit les propriétaires le contactent directement, soit ils ont déjà entendu parler de lui lorsqu'il les démarche. Il explique que les informations circulent rapidement entre amis, dans les familles, et que beaucoup de propriétaires connaissent quelqu'un qui a exploité par le biais de Coforêt. Il pense que cela lève les méfiances qui pourraient exister et les propriétaires hésitent moins à travailler avec la coopérative.

L'ASA Les propriétaires du massif du Claret sont en contact avec l'ASA du Vercors qui a pris en charge le désenclavement du massif. Un gros travail d'animation semble avoir touché beaucoup de propriétaires locaux. Bien que des coupes collectives semblent être organisées par l'ASA de temps à autre, le gros de son activité se place sur la création de desserte et n'intervient pas directement sur les chantiers d'exploitation. Ainsi, même si cette association est très visible, j'ai choisi de ne pas la faire apparaitre dans la structuration des relations autour de l'exploitation sur les schémas qui vont suivre.

Le Groupement de sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes Certains des propriétaires rencontrés sont adhérents au Groupement des Sylviculteurs du Vercors 4 Montagnes (GS4M), et d'autres le connaissent de loin. Le GS4M semble connu pour organiser des formations, des journées d'échange, mutualiser du petit matériel -tout du moins à une époque-, et diffuser des conseils et de l'information. Il publie un journal avec des données telles que le cours des marchés du bois qu'apprécient les propriétaires. Il est très proche de Coforêt ce qui peut expliquer qu'il soit bien visible. En effet, le technicien actuel de la coopérative a longtemps travaillé pour le groupement et il est encore aujourd'hui fortement impliqué dans les actions du groupement de sylviculteurs. Des liens étroits demeurent donc encore.

Le CRPF Quelques propriétaires dit "forestiers" le connaisse. Il reste assez discret et n'est que peu cité par les propriétaires rencontrés. Des courriers sont pourtant de temps à autre envoyés par le CRPF afin de se présenter aux propriétaires forestiers ou les convier à des réunions dans les communes. Ceci semble peu efficace pour les toucher. Certains sont cependant en lien avec le technicien de l'ASA qui est au CRPF. En croisant les informations récoltées auprès des propriétaires et du CRPF lui-même en Vercors, il semble qu'il soit principalement tourné vers la question de la desserte. Les propriétaires sentent une diminution de l'ani-

mation sur les aspects de gestion forestière. Celle-ci se concentre sur les questions sylvicoles principalement avec quelques formations techniques sur la manipulation d'une tronçonneuse et l'abattage. Ici encore, on ressent le manque d'effectif avec un technicien consacré à l'animation du PPRDF et un seul autre à temps partiel en charge du Vercors isérois et drômois.

Le Parc Naturel Régional du Vercors est très peu cité par les propriétaires. C'est un acteur discret à leurs yeux. Il existe pourtant des attentes de certains propriétaires vis-à-vis du PNR. Un engagement plus fort dans une sorte de veille sur l'application des bonnes pratiques d'exploitation est évoqué. C'est une instance territoriale qui, si elle s'engage en faveur de la mise en œuvre d'une exploitation respectueuse de l'environnement et du patrimoine auprès des professionnels, ne le laisse que peu paraître aux propriétaires. Le chargé de mission forêt du Parc est cependant également technicien au CRPF et donc en contact avec des propriétaires forestiers par ce biais.

La Charte Forestière de Territoire du Vercors 4 Montagne n'a jamais été évoquée par les propriétaires rencontrés. Elle compte un animateur sur la zone depuis 2006.

Les experts forestiers Un des propriétaires contactés rapidement par téléphone est passé par un expert pour réaliser une coupe. Ils ne sont peu voire pas du tout connus des petits propriétaires forestiers en Vercors.

Q.2 Les opérateurs

Les scieurs et exploitants avoisinant le plateau du Vercors sont en contact avec quelques propriétaires habituels. Ils sont peu à venir sur cette zone : trois scieries en plus de celle de Lans-en-Vercors et un exploitant de bois énergie sont évoquées par les propriétaires. Il arrive aussi qu'un scieur plus éloigné vienne acheter du bois directement aux propriétaires. La principale source d'approvisionnement des scieries reste le marché public où ils répondent à des appels d'offres et doivent donc s'aligner sur les prix pratiquer pour être retenus. C'est une sélection au moins disant et les scieurs déclarent travailler avec les équipes d'ETF les moins chères. Même si la qualité du travail est sensiblement plus faible, la surveillance de l'ONF compense. En forêt privée, ils ont principalement des contrats d'approvisionnement avec la coopérative forestière et ne sont donc pas maîtres d'œuvre. Les volumes fournis par Coforêt sont non négligeables comparés à ceux de la forêt publique sur la zone du Vercors 4 Montagne. L'approvisionnement en direct avec quelques anciens propriétaires habituels reste minime pour les scieurs alors que l'exigence de qualité est plus élevée. Cela nécessite d'envoyer des équipes un peu plus délicates et diplomates, par conséquent souvent plus chères. Il y a en effet des enjeux de réputation vis-à-vis des propriétaires et surtout des voisins qui, au dire d'un scieur, vont nécessairement venir inspecter le chantier.

Les ETF et agriculteurs exploitants La différenciation a déjà été faite entre le positionnement des ETF et celui des agriculteurs exploitants vis-à-vis de la qualité (partie 4.2.2 p.33). Cela vient surtout de leurs contraintes différentes. Les agriculteurs travaillent souvent plus en contact direct avec les propriétaires et la confiance s'établie sur la base d'une relation plus personnelle. Les ETF se placent parfois en interlocuteur direct du propriétaire mais ils sont plus souvent sous-traitants de l'exploitant. Certains se sont lancés dans la maitrise d'œuvre mais démarcher les propriétaires et négocier l'achat et la vente des bois est chronophage. Cette activité se révèle régulièrement peu rentable pour eux. Les entrepreneurs rencontrés ont vite arrêté cette activité.